

---

# Rapport sur la stabilité financière 2024

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK  
BANQUE NATIONALE SUISSE  
BANCA NAZIONALE SVIZZERA  
BANCA NAZIUNALA SVIZRA  
SWISS NATIONAL BANK





---

# Rapport sur la stabilité financière 2024



---

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
1 Résumé	7
2 Environnement macroéconomique et financier	11
2.1 Développements clés	11
2.2 Marchés hypothécaire et immobilier en Suisse	16
2.3 Stabilité financière et changement climatique	19
3 Structure du secteur bancaire suisse	22
4 Stabilité du secteur bancaire suisse	26
4.1 Résilience	26
4.2 Risques	37
4.3 Analyse des scénarios de la BNS	46
4.4 Appréciation de la situation par le marché	48
4.5 Stabilisation et liquidation	49
5 Thèmes spéciaux	54
5.1 Risque de liquidité et structure de financement: leçons tirées de la crise et nécessité d'agir	54
5.2 Aide sous forme de liquidités en situation de crise: rôle des autorités et mécanisme public de garantie des liquidités	56
5.3 Le régime de fonds propres des maisons mères: lacunes révélées par la crise et moyens d'y remédier	58
5.4 Risque de taux d'intérêt: l'effet sur les banques du passage de taux d'intérêt négatifs à des taux positifs	61
5.5 Le risque opérationnel, une source d'inquiétude croissante pour la stabilité financière	62
Abréviations	64

---

# Avant-propos

La Banque nationale suisse (BNS) présente dans ce rapport son évaluation de la stabilité du secteur bancaire suisse. En vertu de la loi qui la régit, la BNS contribue à la stabilité du système financier (art. 5, al. 2, let. e, de la loi sur la Banque nationale, LBN). Un système financier est stable lorsque ses diverses composantes remplissent leurs fonctions et sont en mesure de résister à des chocs graves. Par ailleurs, certaines fonctions du secteur bancaire revêtent, selon la loi sur les banques (LB), une importance systémique: elles sont jugées indispensables pour l'économie suisse et ne peuvent être substituées à court terme<sup>1</sup>. Il s'agit notamment des opérations de dépôt, de crédit et de paiement.

Le présent rapport traite des banques domiciliées en Suisse (banques résidentes), la stabilité financière dépendant avant tout de celle du secteur bancaire. Les établissements financiers non bancaires tels que les compagnies d'assurance, les caisses de pensions et les fonds de placement jouent également un rôle essentiel en tant que prestataires de services financiers en Suisse. Si l'expérience à l'étranger a montré que les établissements financiers non bancaires peuvent créer un risque pour le système financier, ces établissements, à l'échelle individuelle, recèlent généralement moins de risques que les banques pour la stabilité financière compte tenu des différences structurelles de leurs modèles d'affaires.

La BNS suit les développements dans le secteur bancaire du point de vue du système financier dans son ensemble, en s'attachant tout particulièrement aux quatre banques d'importance systémique que compte la Suisse. Les banques d'importance systémique sont celles dont la faillite pourrait causer de graves dommages à l'économie et au système financier suisses en raison notamment de leur taille et de leur interconnexion avec l'économie et le reste du système financier.

Dans le cadre de sa surveillance des risques, la BNS évalue la résilience des banques face à des développements négatifs au niveau macroéconomique et sur les marchés financiers, en s'appuyant sur l'analyse de scénarios de crise. En outre, la réglementation attribuée à la BNS deux compétences

---

<sup>1</sup> Voir art. 8, al. 1, LB.

macroprudentielles: désigner les banques d'importance systémique et demander au Conseil fédéral d'activer, d'adapter ou de désactiver le volant anticyclique de fonds propres. Par ailleurs, la BNS prend part aux travaux des organes internationaux chargés d'établir les principes et les normes réglementaires, contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réglementation financière à l'échelle nationale et surveille les infrastructures des marchés financiers d'importance systémique. Dans le cadre de la gestion des crises, la BNS intervient en tant que prêteur ultime. Elle n'exerce cependant aucune fonction de surveillance bancaire.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) est responsable de la surveillance des établissements et marchés financiers<sup>2</sup>. Il lui incombe d'accorder les autorisations et licences aux établissements financiers et de réglementer ces derniers, de faire respecter la législation sur les banques et d'imposer des mesures (telles que des suppléments de fonds propres ou de liquidités) aux établissements bancaires à titre individuel en cas d'augmentation des risques. Pour faire respecter la législation, la FINMA prend des mesures de stabilisation des établissements financiers en cas de crise, gère la planification d'urgence et de liquidation, et pilote les procédures de restructuration, de liquidation et d'insolvabilité.

Le présent rapport se compose de cinq chapitres, dont le premier revêt la forme d'un résumé. Le chapitre 2 retrace les principaux risques découlant de l'évolution de la situation en Suisse et dans le monde pour le secteur bancaire suisse. Il s'intéresse plus particulièrement à la qualité du crédit, aux marchés immobiliers et boursiers, aux taux d'intérêt et aux développements dans le secteur bancaire international. Ce chapitre comprend par ailleurs deux sections distinctes consacrées, pour l'une, aux marchés de l'immobilier et du crédit en Suisse, et pour l'autre, aux risques liés au changement climatique. Le chapitre 3 fournit un aperçu de la structure du secteur bancaire suisse ainsi que du rôle joué par les établissements financiers non bancaires en Suisse. Le chapitre 4 évalue la stabilité du secteur bancaire suisse en analysant sa résilience, les risques auxquels il est exposé, les scénarios de crise de la BNS, l'appréciation par le marché ainsi que la capacité de

---

<sup>2</sup> Voir [www.finma.ch](http://www.finma.ch).

liquidation des établissements bancaires d'importance systémique. L'accent est mis sur les banques axées sur le marché intérieur et UBS, ces établissements concentrant l'essentiel des fonctions d'importance systémique en Suisse. Les banques axées sur le marché intérieur sont des établissements dont les actifs sont constitués pour plus de 50% de prêts accordés en Suisse ou jouant un rôle prépondérant dans les activités de dépôt en Suisse. Dans cette catégorie figurent les trois établissements bancaires d'importance systémique axés sur le marché intérieur (EBIS<sup>ai</sup>), à savoir PostFinance, le groupe Raiffeisen et la Banque Cantonale de Zurich (ZKB). Les banques axées sur le marché intérieur et UBS sont examinées séparément, car elles présentent des différences tant en termes de taille que de modèle d'affaires. Le chapitre 5 est consacré à l'étude de cinq thèmes spéciaux.

Les statistiques bancaires utilisées dans le présent rapport se fondent sur les données officielles fournies à la BNS et sur les informations publiées par les différents établissements. Les données relatives aux banques sont analysées pour l'essentiel au niveau du groupe, c'est-à-dire que les banques appartenant à un même groupe, ainsi que les banques juridiquement tenues de se prêter mutuellement assistance, sont traitées en tant que groupe financier. L'analyse repose sur les informations disponibles au 31 mai 2024.

Vous trouverez une liste de toutes les abréviations utilisées dans ce rapport à la fin du document. Un glossaire des termes techniques est disponible sur le site de la BNS à l'adresse [www.snb.ch/fr/glossary](http://www.snb.ch/fr/glossary).

### **Environnement macroéconomique et financier**

Depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière* en juin 2023, l'environnement économique et financier du secteur bancaire suisse a connu une évolution contrastée, les indicateurs fondés sur les marchés financiers offrant une image plus favorable que les autres indicateurs.

L'inflation s'inscrivant en repli, les indicateurs relatifs aux marchés financiers se sont globalement améliorés. À l'échelle mondiale, les cours des actions ont augmenté, et les primes de risque ont poursuivi leur recul tant sur le segment des obligations d'État que sur celui des obligations d'entreprises. Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêt au cours des deux dernières années a permis aux banques d'accroître leurs marges d'intérêt et leur rentabilité. Les marchés de l'immobilier résidentiel ont, jusqu'à présent, fait montre de résilience face au niveau plus élevé des taux d'intérêt. En Suisse, les prix des objets résidentiels occupés par leur propriétaire et le volume des prêts hypothécaires ont également continué de croître, bien qu'à un rythme moins soutenu; sur le segment des objets de rendement, les prix ont légèrement augmenté, tout en restant inférieurs aux pics atteints en 2022.

Cependant, selon des indicateurs extérieurs aux marchés financiers, la hausse des taux d'intérêt et la faiblesse de la croissance économique mondiale produisent des effets négatifs visibles sur différents segments de marché. Dans l'immobilier commercial, ces facteurs s'ajoutent à une baisse structurelle de la demande de bureaux et de surfaces de commerce. Les prix de l'immobilier commercial ont sensiblement baissé dans plusieurs pays, affectant la qualité du crédit des entreprises et des établissements financiers spécialisés dans cette branche. Les signes d'une diminution de la qualité du crédit ne se limitent pas à l'immobilier commercial; les taux de défaut se sont ainsi accrus dans plusieurs régions, même si leur niveau initial était historiquement bas. En Suisse, le ralentissement a été relativement contenu jusqu'à présent dans l'immobilier commercial. Les taux de faillite des entreprises suisses ont continué d'augmenter, même s'ils restent inférieurs aux niveaux observés avant la pandémie de Covid 19.

En ce qui concerne les prochains trimestres, le scénario de base de la BNS postule que la croissance économique mondiale restera modérée. Le pouvoir d'achat des consommateurs devrait se redresser progressivement, et l'effet modérateur du resserrement de la politique monétaire devrait s'atténuer peu à peu. L'inflation devrait continuer de diminuer. En Suisse, la croissance est

modérée et l'inflation se maintient dans la plage de stabilité des prix.

Le contexte mondial actuel présente des risques pour la stabilité financière. Ainsi, les vulnérabilités des marchés immobiliers, du crédit et des actions persistent, et le niveau d'endettement reste haut. Outre les effets négatifs déjà cités, le niveau actuellement élevé des taux d'intérêt pourrait avoir d'autres conséquences indésirables pour les marchés du crédit et de l'immobilier. De fait, l'expérience montre que les effets des hausses de taux d'intérêt peuvent se produire avec un important décalage dans le temps. Le potentiel accru de retraits rapides de dépôts bancaires, lié en particulier à la transformation numérique et aux changements dans la composition globale des dépôts, augmente les risques pour la stabilité financière mondiale.

Pour évaluer les principaux risques découlant, pour le secteur bancaire suisse, de développements négatifs au niveau macroéconomique et sur les marchés financiers, la BNS prend en considération quatre scénarios de crise. Ces scénarios décrivent des situations très défavorables, qui sont peu probables mais possibles, et couvrent un large éventail de facteurs de risques macroéconomiques et financiers. Le premier scénario part de l'hypothèse d'une récession mondiale, assortie d'une dégradation de la situation sur les marchés des actifs et d'une baisse des taux d'intérêt (scénario de récession mondiale). Dans le deuxième, l'inflation et les anticipations d'inflation repartent à la hausse, entraînant une nouvelle augmentation sensible des taux d'intérêt à l'échelle mondiale, une chute des prix de l'immobilier et des actifs financiers, ainsi qu'une stagnation de l'activité économique mondiale (scénario de choc de taux d'intérêt). Dans le troisième scénario, une crise majeure se produit dans les économies émergentes (scénario de crise dans les économies émergentes). Le quatrième scénario porte sur une récession prolongée dans la zone euro, associée à des taux d'intérêt durablement faibles (scénario de récession prolongée dans la zone euro). Les deux premiers scénarios présentent un intérêt particulier dans le contexte actuel, car ils donnent une idée de ce que pourraient signifier des développements négatifs sur les marchés immobiliers, y compris une forte correction des prix de l'immobilier commercial (le scénario de récession mondiale dans un environnement de taux bas; le scénario de choc de taux d'intérêt dans un environnement de taux élevés).

Au-delà de leur exposition à une dégradation de la situation au niveau macroéconomique et sur les marchés financiers, les banques font face à des risques opérationnels tels que les risques juridiques ou cybernétiques (voir section 5.5). L'analyse des scénarios de la BNS ne vise pas en soi à évaluer la résilience des banques face aux risques opérationnels. Cette tâche, qui implique une surveillance bancaire approfondie réalisée y compris sur site, incombe à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

## Banques axées sur le marché intérieur

En 2023, les banques axées sur le marché intérieur ont pu tirer parti de la hausse des taux d'intérêt et nettement améliorer leur rentabilité. Celle-ci a été soutenue avant tout par l'augmentation du résultat net des opérations d'intérêts, à la faveur d'une forte progression des marges d'intérêt nettes. Par ailleurs, la hausse du produit net des commissions et des prestations de services ainsi que du produit des opérations de négoce a contribué à contrebalancer une augmentation des charges d'exploitation.

La hausse des taux d'intérêt observée en Suisse en 2022 et 2023 a donc, conformément aux attentes, permis à la plupart des banques axées sur le marché intérieur de restaurer leurs marges d'intérêt nettes (voir par exemple le *Rapport sur la stabilité financière 2022*, page 37, et la section 5.4 de la présente édition) et de renforcer ainsi leur première ligne de défense face à d'éventuelles pertes. À l'instar des années précédentes, ces banques ont conservé une part substantielle de leurs bénéfices et continué d'accroître leur capacité totale d'absorption des pertes – leur deuxième ligne de défense. Dans l'ensemble, les volants de fonds propres de ces établissements sont importants et se situent à des niveaux historiquement élevés.

Selon l'analyse des scénarios de la BNS, les banques axées sur le marché intérieur devraient être capables, grâce à leurs bénéfices et à leurs volants de fonds propres, d'absorber l'impact économique des chocs susceptibles de les affecter. Compte tenu des positions qu'ils détiennent, ces établissements sont surtout vulnérables à une hausse sensible des taux d'intérêt associée à une correction des prix sur le marché immobilier suisse, telles qu'elles sont décrites dans le scénario de choc de taux d'intérêt. Dans ce scénario, les banques subiraient de lourdes pertes sur prêts. En outre, le résultat net des opérations d'intérêts diminuerait, car la hausse des coûts de financement surpasserait la contribution positive du produit des opérations d'intérêts. Les résultats des banques axées sur le marché intérieur en seraient affectés, ce qui réduirait sensiblement les volants de fonds propres. Cependant, la plupart de ces établissements seraient en mesure d'absorber les pertes occasionnées, et ce même sans prendre de mesures particulières telles qu'une réduction de leur activité de prêt ou un renforcement de leurs fonds propres. Le volant anticyclique sectoriel de fonds propres (c'est-à-dire les fonds propres supplémentaires que les banques doivent détenir en présence de risques cycliques) joue un rôle important à cet égard.

## UBS

L'acquisition par UBS du Credit Suisse a permis une stabilisation des entités qui faisaient auparavant partie de ce dernier. UBS entend fusionner intégralement ses propres entités avec celles du Credit Suisse aux niveaux concernés; la fusion formelle des maisons mères a été réalisée fin mai 2024, celle des entités suisses est prévue au troisième trimestre 2024. Le programme d'intégration et

de restructuration, quant à lui, doit être achevé d'ici à la fin de 2026. L'évolution d'indicateurs de marché tels que les primes pour couverture de défaillance (*credit default swaps*, CDS) et le cours de l'action depuis l'acquisition en juin 2023 reflète une évaluation positive par le marché des perspectives de la banque fusionnée.

Pour ce qui est de la rentabilité, UBS a annoncé un bénéfice exceptionnel au titre de l'exercice 2023, principalement en raison du gain comptable<sup>1</sup> réalisé à l'occasion de l'acquisition du Credit Suisse au deuxième trimestre 2023. Effets comptables exceptionnels mis à part, les résultats annuels d'UBS ont baissé en raison de l'intégration du Credit Suisse, en particulier dans les divisions fusionnées de gestion de fortune et de banque d'investissement. En outre, la liquidation de positions du Credit Suisse qui ne font plus partie de l'activité principale de la banque a entraîné d'importantes pertes. Durant la même période, la division suisse a vu sa rentabilité augmenter. Au premier trimestre 2024, la rentabilité s'est améliorée dans toutes les divisions.

À la fin du premier trimestre 2024, UBS satisfaisait déjà, au niveau du groupe, aux exigences futures que la banque anticipe en matière de fonds propres selon la réglementation *too big to fail* (TBTf)<sup>2</sup>. Les exigences actuelles sont appelées à augmenter en raison de l'accroissement de la part de marché et de la taille de la banque à la suite de l'acquisition du Credit Suisse. La banque fusionnée s'est vu accorder une période de transition, de 2026 à 2030 au plus tard, pour se conformer aux exigences accrues.

Selon les chiffres relatifs aux maisons mères du Credit Suisse et d'UBS à la fin du premier trimestre 2024, UBS était en bonne voie de répondre aux exigences futures en termes de fonds propres de base durs (CET1) qu'elle anticipe au niveau de la maison mère<sup>3</sup>. Néanmoins, la crise du Credit Suisse a montré que le traitement des participations d'une maison mère dans ses filiales devrait être amélioré<sup>4</sup>. Le risque de ces participations n'est pas correctement reflété pour l'instant dans les exigences

1 Il s'agit de l'occurrence d'un écart d'acquisition négatif (*negative goodwill*). Ce type de gain comptable est enregistré lors de l'achat d'une entreprise pour un prix inférieur à sa valeur nette, c'est-à-dire à la différence entre la valeur de ses actifs et de ses passifs.

2 Voir la présentation par UBS de ses résultats du quatrième trimestre 2023, et sa présentation aux investisseurs du 6 février 2024.

3 Les chiffres de la maison mère fusionnée ne sont pas encore disponibles.

4 Entre le troisième trimestre 2021 et le troisième trimestre 2022, les participations de la maison mère du Credit Suisse dans des filiales non résidentes ont perdu environ 60% de leur valeur du fait de la baisse des bénéfices attendus pour ces filiales, ce qui a entraîné une forte dégradation des ratios de fonds propres de la maison mère. Cette dépréciation de 60% est essentiellement imputable à des tensions propres à l'établissement dans un environnement par ailleurs relativement favorable au niveau économique et sur les marchés financiers. Durant une récession ou dans un contexte de forte correction des marchés financiers ou immobiliers, les tensions systémiques auraient provoqué une baisse plus prononcée de la valeur des participations.

réglementaires<sup>5</sup>, de sorte que les ratios de fonds propres sont vulnérables à d'éventuelles dépréciations des actifs en question. Pour combler les lacunes du régime de fonds propres en vigueur, le Conseil fédéral a proposé un renforcement de la réglementation relative aux fonds propres des maisons mères. Aujourd'hui, les fonds propres de la maison mère fusionnée sont plus solides que ceux de la maison mère du Credit Suisse avant la crise. Cependant, il convient de remédier aux lacunes existantes (voir ci-dessous, «Enseignements tirés de la crise du Credit Suisse»).

Au niveau du groupe, UBS a hérité d'un vaste portefeuille de positions à risque à la suite de l'acquisition du Credit Suisse. La banque entend liquider une grande partie de ces positions d'ici à la fin de 2026. Outre le risque de crédit et le risque de marché, UBS est également exposée, en tant que banque universelle par ailleurs active à l'échelle mondiale, à un risque opérationnel et à un risque commercial élevés. Si ces risques ne sont pas strictement liés à des positions à risque précises, leur concrétisation peut fortement affecter la situation économique globale d'une banque, comme l'a montré la crise du Credit Suisse. C'est pourquoi l'analyse des scénarios de crise concernant UBS tient compte de toutes les catégories de risques, y compris le risque opérationnel<sup>6</sup> et le risque commercial. Dans ses scénarios de crise, la BNS continue de considérer le potentiel de pertes comme substantiel. Actuellement, la capacité d'UBS à absorber des pertes est affectée par les coûts d'intégration et les pertes attendues de la division *non-core and legacy*. Il s'agit là d'une conséquence naturelle de l'intégration et de la réduction des risques d'une banque présentant une moindre solidité financière. À l'avenir, la liquidation des positions héritées du Credit Suisse permettra à UBS de réduire ses positions à risque ainsi que les coûts qui y sont associés.

### Enseignements tirés de la crise du Credit Suisse

La crise du Credit Suisse a mis en lumière des lacunes dans la réglementation. Comme le Conseil fédéral<sup>7</sup>, la BNS estime nécessaire d'agir sur le plan des exigences en matière de fonds propres, des exigences en matière de liquidités, de l'intervention précoce, et de la planification de la stabilisation et de la liquidation. Les modifications proposées visent à renforcer la résilience des banques et leur capacité d'assainissement et de liquidation en cas de crise. La BNS participe, sur le plan national et international, aux discussions relatives à la nécessaire adaptation de la réglementation.

Dans le domaine des fonds propres, il s'agit avant tout de combler les lacunes de l'architecture réglementaire afin de garantir que les ratios de fonds propres publiés reflètent effectivement la capacité d'absorption des pertes des banques. La BNS soutient une mise en œuvre cohérente des trois recommandations suivantes du Conseil fédéral en matière de réglementation des fonds propres.

Premièrement, il est nécessaire d'accroître la contribution des instruments de fonds propres de base supplémentaires (AT1) à la stabilisation d'une banque dans un scénario de poursuite de l'activité (*going concern*). Il convient d'adopter des mesures visant à garantir la suspension en temps opportun des rachats et des paiements de coupon portant sur ces instruments en cas de pertes persistantes, ainsi que l'annulation ou la conversion de ces instruments en fonds propres de base durs lorsque la banque est encore à même de stabiliser sa situation avant d'atteindre le point de non-viabilité. Cela n'a pas été le cas lors de la crise du Credit Suisse. De telles mesures renforceraient le rôle de fonds propres *going concern* que les instruments AT1 sont destinés à jouer.

Deuxièmement, une plus grande prudence est de rigueur dans le calcul des fonds propres CET1. La crédibilité des fonds propres CET1 en tant qu'indicateur de robustesse financière repose sur une évaluation prudente des actifs. Ainsi, le calcul des fonds propres CET1 doit être adapté pour les actifs qui sont susceptibles de perdre l'essentiel de leur valeur au cours d'une restructuration (actifs informatiques, actifs d'impôts différés). Il est en outre nécessaire d'accroître en Suisse les exigences réglementaires relatives à l'évaluation prudente des positions complexes ou peu liquides afin que celles-ci reflètent correctement les incertitudes en la matière – en particulier en période de crise.

Troisièmement, le régime de fonds propres des maisons mères devrait être renforcé. Dans le cadre actuel, les participations d'une maison mère dans ses filiales ne sont que partiellement couvertes par des fonds propres. Par conséquent, les ratios de fonds propres de la maison mère à eux seuls surestiment la résilience réelle de celle-ci et sont très vulnérables à des dépréciations de ses participations. Dans le cas du Credit Suisse, ce risque s'est concrétisé lorsque la valeur des participations que la banque détenait dans des entités non résidentes s'est effondrée à la suite d'une baisse des prévisions de bénéfices de ces filiales, ce qui a conduit à une dégradation marquée des fonds propres de la maison mère. Dans le cadre d'un traitement réglementaire robuste, les participations sont suffisamment couvertes par des fonds propres. Les fonds propres alloués de la sorte ne peuvent pas simultanément servir à couvrir d'autres risques au niveau de la maison mère. Le Conseil fédéral propose donc de renforcer la couverture en fonds propres des participations dans des filiales non résidentes (voir section 5.3).

5 La participation d'une banque dans une de ses filiales renvoie aux fonds propres que la maison mère a accordés à cette filiale. Comme une participation est la créance de rang le plus bas sur les actifs d'une filiale détenue à 100%, la maison mère supporte l'intégralité des risques de ces actifs. La maison mère ne couvrant que partiellement ses participations par ses fonds propres, elle a besoin de moins de fonds propres pour couvrir le risque que si les actifs de sa filiale figuraient à son propre bilan. La couverture partielle en fonds propres permet à la banque de financer en partie par la dette les fonds propres de la filiale. Cette pratique est connue sous le nom de «double levier» (*double leverage*).

6 Le risque opérationnel donne lieu à une exigence forfaitaire supplémentaire.

7 Voir le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, 10 avril 2024.

Même si les améliorations précédemment citées sont apportées à la réglementation des fonds propres, les ratios réglementaires demeurent pour l'essentiel une mesure figée qu'il faudrait compléter avec des éléments de nature prospective tels que les anticipations relatives à la rentabilité des banques. La crise du Credit Suisse a montré que des éléments prospectifs peuvent changer radicalement l'évaluation de la résilience d'une banque, en particulier dans une telle période. L'analyse de scénarios de crise et des indicateurs de marché peuvent compléter la réglementation actuelle des fonds propres, car ils fournissent une évaluation plus complète et prospective de la résilience des banques. À cet égard, la BNS soutient un renforcement, à l'aide d'éléments prospectifs, de la base légale du supplément de fonds propres qui peut être imposé à une banque au titre du pilier 2.

Concernant les liquidités, les événements de mars 2023 ont montré que ni le respect des exigences actuelles ni les garanties constituées par le Credit Suisse dans la perspective d'une demande d'aide extraordinaire sous forme de liquidités auprès des banques centrales n'ont permis à la banque de faire face à la très forte augmentation de ses besoins de liquidités. Certaines observations ont déjà été prises en compte dans le cadre des modifications de la réglementation en matière de liquidités pour les établissements bancaires d'importance systémique qui sont entrées en vigueur en 2022 et doivent être respectées en 2024. D'autres éléments, comme l'accroissement des sorties de liquidités, en particulier dans le cas des dépôts de montants élevés de la clientèle de détail, ne sont pas intégrés dans la réglementation existante. Ces sorties de fonds se sont révélées bien plus massives et rapides que ne le prévoit le ratio de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio*, LCR). La grande proportion de financements à très court terme a amplifié l'effet de la perte de confiance. La BNS soutient une révision du LCR par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Selon le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, l'efficacité des nouvelles exigences en matière de liquidités applicables aux établissements bancaires d'importance systémique sera réexaminée d'ici à la fin de 2026 (voir section 5.1).

En outre, comme le propose le Conseil fédéral, les banques devraient être tenues de constituer un volume approprié de garanties admissibles pour obtenir, si besoin, une aide extraordinaire sous forme de liquidités auprès de banques centrales. La BNS accepte un large éventail de garanties, qu'elle réexamine en permanence et développe de concert avec les banques. La priorité est accordée à des actifs non liquides dont les banques, en cas de crise, ne peuvent pas se servir pour produire rapidement des liquidités. Afin que la BNS puisse vendre de tels actifs en cas de non-remboursement d'un prêt, un actif doit pouvoir étayer un droit de gage valable au bénéfice de la Banque nationale, par exemple au moyen d'une mise en gage ou d'un transfert de propriété. Les banques doivent effectuer les travaux préparatoires à cet effet, et notamment veiller à

certain aspects juridiques tels que l'adaptation des clauses de transfert et, lorsqu'il s'agit de créances sur la clientèle non résidente, la titrisation. Dans le cas du Credit Suisse, ce n'est pas l'éventail des garanties acceptées par la BNS et d'autres banques centrales qui a limité l'apport de liquidités, mais plutôt le degré insuffisant de préparation de la banque qui a restreint l'obtention d'une aide d'urgence sous forme de liquidités (voir section 5.2).

Cependant, même une banque mieux préparée en termes de constitution de garanties peut, dans une situation extrême, ne pas disposer des garanties suffisantes pour obtenir les liquidités nécessaires auprès de la banque centrale. C'est pourquoi la BNS soutient l'inscription dans la loi du mécanisme public de garantie des liquidités (*public liquidity backstop*, PLB). Le PLB permet à la BNS de fournir à un établissement bancaire d'importance systémique mettant en œuvre un processus de restructuration des liquidités supplémentaires dont le remboursement est garanti par la Confédération (voir section 5.2).

Enfin, la BNS estime que des améliorations sont nécessaires dans la planification de la stabilisation et de la liquidation et soutient les propositions du Conseil fédéral en ce sens. Il convient de développer les possibilités en matière d'intervention précoce en y incluant des indicateurs fondés sur le marché et des indicateurs prospectifs, et de renforcer la planification, afin de pouvoir stabiliser à temps un établissement bancaire d'importance systémique. La crise du Credit Suisse a aussi mis en évidence les obstacles potentiels à la mise en œuvre d'un assainissement ou d'une liquidation, notamment les risques juridiques et des effets possibles de contagion dans le cas d'un *bail-in*<sup>8</sup>.

8 Voir Conseil de stabilité financière (CSF), *2023 Bank failures – Preliminary lessons learnt for resolution*, 10 octobre 2023.

# 2 Environnement macroéconomique et financier

## 2.1 DÉVELOPPEMENTS CLÉS

Depuis la publication du dernier *Rapport sur la stabilité financière* en juin 2023, l'environnement économique et financier du secteur bancaire suisse a connu une évolution contrastée.

### Croissance économique mondiale toujours modeste

Au cours des douze derniers mois, la croissance économique est restée modérée à l'échelle mondiale, mais a évolué de manière différente d'un pays à l'autre (voir graphique 2.1). La croissance s'est avérée étonnamment résiliente aux États-Unis, tandis qu'elle a été faible dans la zone euro. En Chine, la poursuite de la crise dans le secteur immobilier et le faible moral des agents économiques ont pesé sur l'activité. En Suisse, la croissance est restée modeste, principalement en raison de la faiblesse de la demande extérieure.

### Stabilité des taux d'intérêt à long terme, recul de la pression inflationniste

À l'échelle mondiale, l'inflation a fortement reculé au cours des douze derniers mois. Si elle demeure au-dessus des valeurs cibles des banques centrales dans la plupart des économies avancées, en Suisse, elle est revenue dans la plage assimilée par la BNS à la stabilité des prix (voir graphique 2.2). Devant le recul de l'inflation, nombre de banques centrales ont mis un coup d'arrêt au fort relèvement de leurs taux directeurs au second semestre de 2023, pour les laisser inchangés depuis. En Suisse, le taux d'inflation et les prévisions d'inflation étant redescendus dans la plage de stabilité des prix, la Banque nationale a abaissé son taux directeur. Dans la plupart des économies avancées, les taux d'intérêt nominaux à long terme se situent à peu près à leur niveau d'il y a un an, même si l'incertitude quant à leur future évolution reste élevée (voir graphique 2.3).

### Résilience de l'immobilier résidentiel, mais persistance de vulnérabilités

À l'échelle mondiale, les conséquences de l'augmentation des taux d'intérêt sur les prix de l'immobilier résidentiel au cours des deux dernières années ont été dans l'ensemble remarquablement modérées jusqu'ici (voir graphique 2.4). Si dans certains pays comme l'Allemagne ou la Suède les prix ont nettement baissé, dans d'autres (États-Unis, Australie), ils n'ont que faiblement reculé, voire se sont

## ÉVOLUTION DU PIB

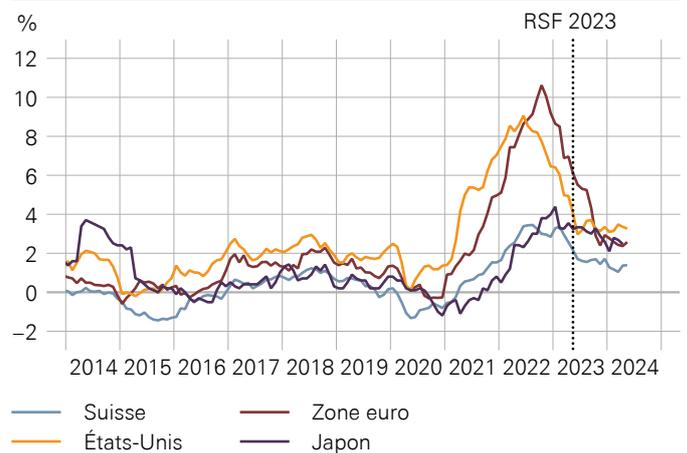
Taux de croissance du PIB réel, en glissement annuel Graphique 2.1



Sources: LSEG Datastream et Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

## INFLATION

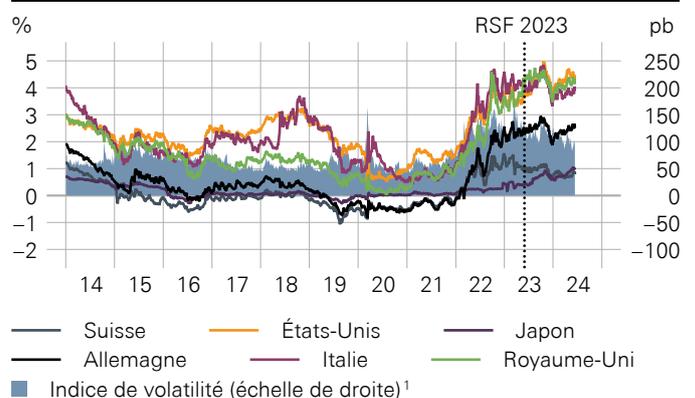
Prix à la consommation, en glissement annuel Graphique 2.2



Sources: LSEG Datastream et Office fédéral de la statistique (OFS).

## TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME

Obligations d'État à 10 ans Graphique 2.3



1 L'indice utilisé est le MOVE Index, qui mesure la volatilité implicite des options sur titres du Trésor américain.

Sources: Bloomberg, LSEG Datastream et LSEG Eikon.

déjà redressés. En Suisse, les prix des objets occupés par leurs propriétaires ont vu leur progression ralentir, tandis que ceux des objets de rendement ont stagné (voir section 2.2).

Parmi les facteurs soutenant la demande qui ont probablement atténué la réaction des marchés de l'immobilier résidentiel à la hausse des taux d'intérêt figurent la forte croissance démographique, les bas niveaux de chômage, la solide situation financière des ménages et leur propension à dépenser plus pour se loger depuis la pandémie.

Des vulnérabilités persistent dans un certain nombre des principales économies. Le ratio prix/loyer de l'immobilier résidentiel se situe au-dessus de sa moyenne de long terme dans de nombreux pays, y compris en Suisse (voir graphique 2.5). Or c'est un indicateur général de la valorisation de l'immobilier. En outre, toute une série

d'indicateurs reflétant des facteurs tels que les revenus et les taux d'intérêt font état de vulnérabilités persistantes sur de nombreux marchés de l'immobilier résidentiel<sup>1</sup>.

### Baisse des prix de l'immobilier commercial

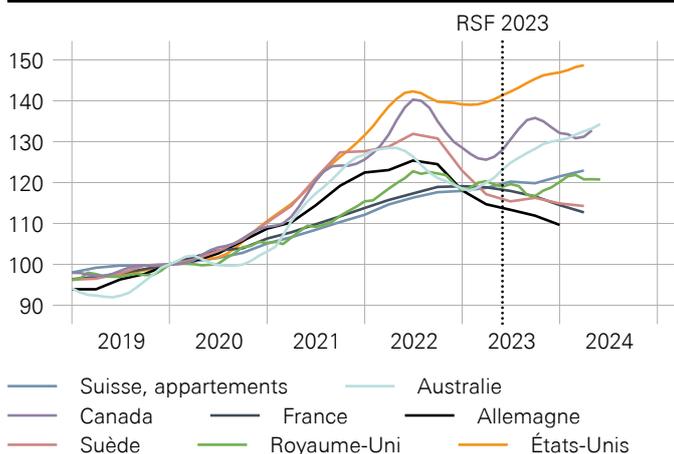
Entre la hausse des coûts de financement et le durcissement des conditions d'octroi de prêts entraînés par l'augmentation des taux d'intérêt au cours des deux années passées, le volume des transactions enregistrées sur le marché de l'immobilier commercial a fortement décru sur cette même période.

Dans ce contexte, les prix de l'immobilier commercial ont poursuivi leur recul, notamment aux États-Unis et en Allemagne (voir graphique 2.6). Les effets de la hausse des taux d'intérêt ont été amplifiés par l'importance accrue

<sup>1</sup> Voir BCE, *Financial Stability Review*, novembre 2023, pages 30 à 33.

## INDICES DES PRIX DE L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

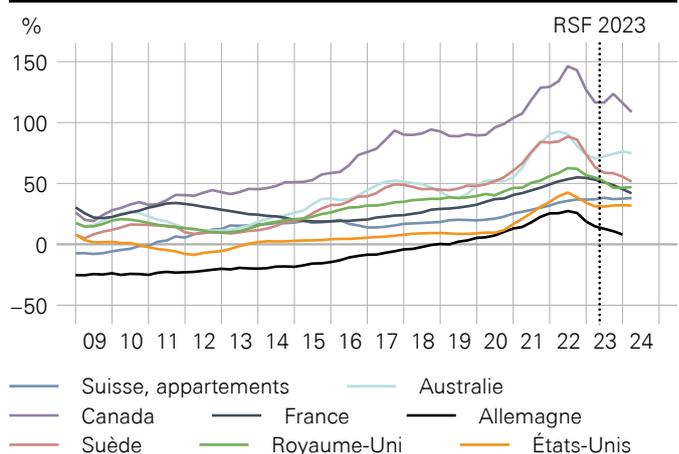
En termes nominaux, déc. 2019 = 100 Graphique 2.4



Sources: LSEG Datastream et Wüest Partner.

## IMMOBILIER RÉSIDENTIEL: RATIO PRIX/LOYER

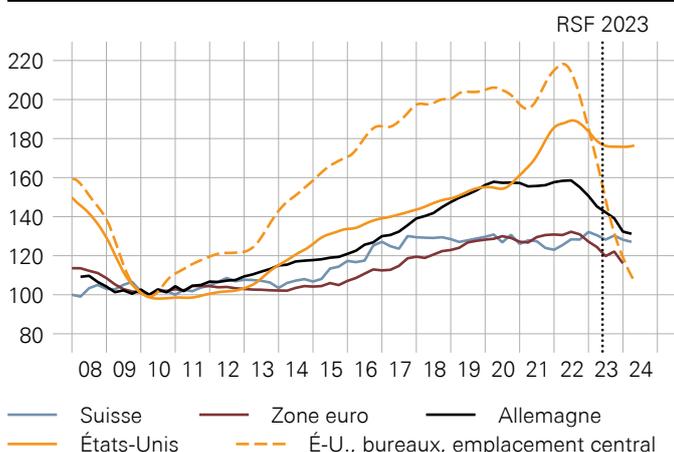
Écart par rapport à la moyenne depuis 1970 Graphique 2.5



Sources: LSEG Datastream, OCDE, OFS et Wüest Partner.

## PRIX DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL

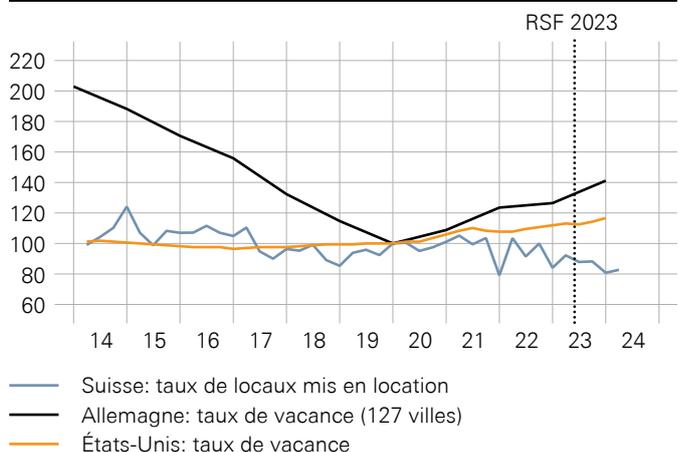
En termes nominaux; indice, T1 2010 = 100 Graphique 2.6



Sources: BRI, LSEG Datastream et Wüest Partner.

## BUREAUX: INDICATEURS DE VACANCE

Indices, T4 2019 = 100 Graphique 2.7



Sources: Bundesbank, LSEG Datastream et Wüest Partner.

du télétravail et de la vente par correspondance ainsi que, en Europe, par la faible croissance économique. Les taux de vacance des bureaux ont augmenté de façon générale face au développement du télétravail<sup>2</sup> (voir graphique 2.7). Aux États-Unis, la chute des prix des bureaux a été particulièrement marquée dans les emplacements centraux. Ces développements ont entraîné une hausse des défauts de paiement dans l'immobilier commercial, principalement en Europe et aux États-Unis<sup>3</sup>. Pour l'instant, la hausse des taux d'intérêt n'a pas fait fortement varier les prix des locaux commerciaux en Suisse, qui stagnent depuis 2019 (voir section 2.2).

### Évolution contrastée sur le marché du crédit

Au cours des douze derniers mois, les indicateurs relatifs au marché du crédit ont fait état d'une situation contrastée.

D'un côté, les indicateurs des marchés financiers mesurant la qualité du crédit se sont améliorés de manière générale. À l'échelle mondiale, les primes de risque de crédit – un indicateur de la qualité attendue du crédit fondé sur le marché – ont reculé à la fois sur le segment des obligations d'État (voir graphique 2.8) et sur celui des obligations d'entreprises (voir graphique 2.9).

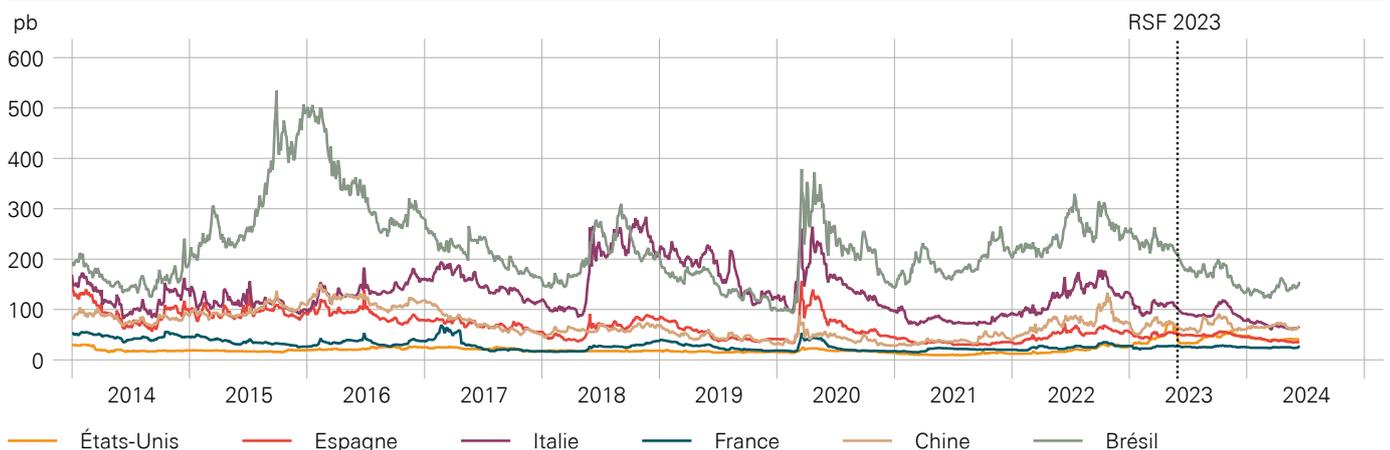
De l'autre côté, les indicateurs de qualité du crédit extérieurs aux marchés financiers montrent que la hausse des taux d'intérêt et la faiblesse de la croissance économique mondiale ont eu un impact négatif sur un certain nombre de segments. Ainsi, dans l'immobilier commercial, la qualité du crédit s'est détériorée dans un contexte de baisse de prix. Aux États-Unis, les indicateurs

2 Voir aussi FMI, *Global Financial Stability Report*, avril 2024, page 13.  
3 Voir FMI, *Global Financial Stability Report*, octobre 2023, pages 2 et 20 à 21.

### PRIMES DE CDS SOUVERAINS

Primes de couverture de défaillance *senior* à 5 ans

Graphique 2.8

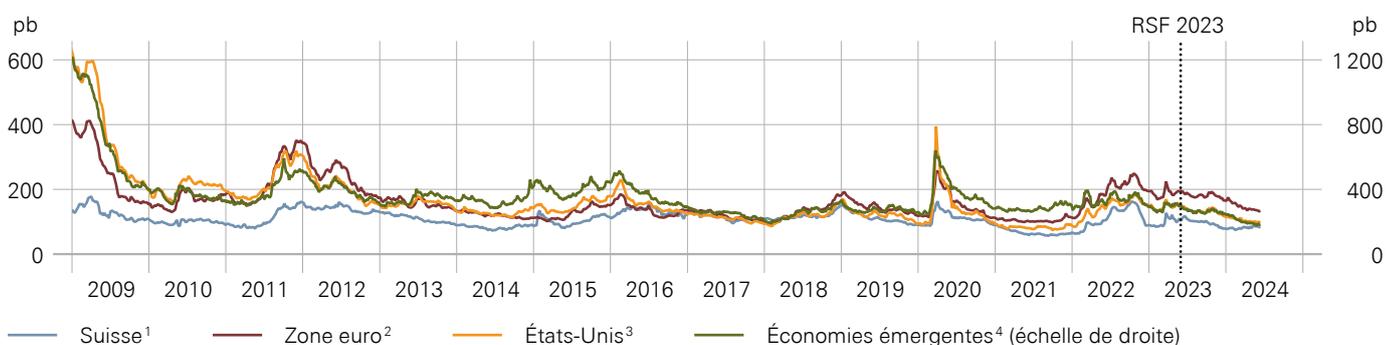


Sources: Bloomberg et LSEG Eikon.

### ÉCARTS DE RENDEMENT ENTRE OBLIGATIONS

Écarts de rendement entre obligations d'entreprises et obligations d'État

Graphique 2.9



1 Rendements des obligations d'entreprises suisses de catégorie *investment grade* et des obligations de la Confédération à 5 ans, calculés par la BNS.  
2 Euro Aggregate Corporate *investment grade* à 5-7 ans libellées en EUR et obligations du gouvernement allemand à 5-7 ans, Bank of America.  
3 US Corporate *investment grade* à 5-7 ans libellées en USD et Bons du trésor à 5-7 ans, Bank of America.  
4 Emerging Economies Corporate libellées en USD et en EUR, écart de rendement corrigé des effets de la clause de remboursement anticipé, Bank of America.

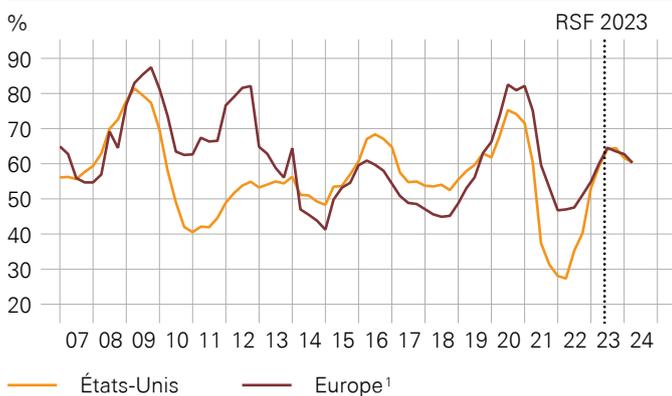
Sources: BNS, LSEG Datastream et LSEG Eikon.

de pertes tels que les taux de défaillance des prêts dans l'immobilier commercial n'ont augmenté que modérément. Néanmoins, selon de récents travaux de recherche, la proportion des prêts aux entreprises reflétant une situation nette négative s'est considérablement accrue<sup>4</sup>. De même, dans la zone euro, la proportion des prêts aux entreprises immobilières réalisant des pertes a presque doublé depuis 2019, pour atteindre à présent environ 25%<sup>5</sup>.

4 Voir Jiang, E. X., G. Matvos, T. Piskorski et A. Seru, «Monetary Tightening, Commercial Real Estate Distress, and US Bank Fragility», 4 avril 2023 (ssrn.com/abstract=4413799). On parle de situation nette négative lorsque la valeur d'un bien immobilier devient inférieure à l'encours du prêt finançant son acquisition.  
5 Voir BCE, *Financial Stability Review*, novembre 2023, page 114.

### RATIO DES ABAISSEMENTS DE NOTATION

Baisses par rapport au total des notes modifiées Secteur non financier, moyenne mobile sur 4 trimestres Graph. 2.10

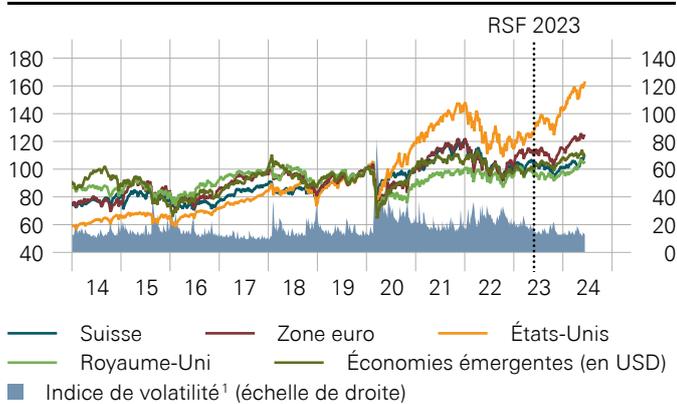


1 UE à 17 plus la Suisse, la Norvège et l'Islande.

Source: Moody's.

### INDICES BOURSIERS

Indices Datastream (31 déc. 2019 = 100) et volatilité Graph. 2.12



1 Indice VIX, qui mesure la volatilité implicite des options sur l'indice boursier S&P 500 en %.

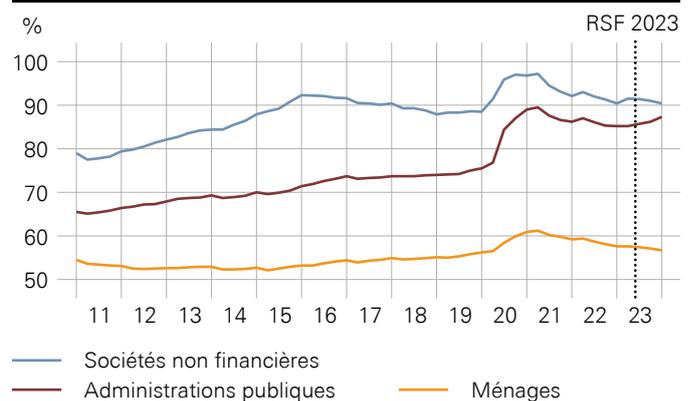
Sources: Bloomberg et LSEG Datastream.

Certains signes de détérioration de la qualité du crédit apparaissent aussi en dehors du secteur de l'immobilier commercial. Les taux de défaut se sont accrus dans plusieurs pays, même s'ils partaient de niveaux historiquement bas. Après une dégradation initiale, les notations des entreprises se sont améliorées pour retrouver à peu près les niveaux observés un an plus tôt en Europe et aux États-Unis (voir graphique 2.10).

À l'avenir, la qualité du crédit pourrait se détériorer plus largement au fur et à mesure de la transmission de la hausse des taux d'intérêt, et les vulnérabilités existantes pourraient jouer un rôle d'amplificateur. Le ratio dette mondiale/PIB mondial a fortement augmenté au début de la pandémie et n'a que modérément diminué depuis; cela vaut tant pour le segment des obligations d'État que pour celui des obligations d'entreprises (voir graphique 2.11). La hausse des taux d'intérêt au cours des deux années passées s'est progressivement répercutée sur les montants

### RATIO DETTE MONDIALE/PIB MONDIAL<sup>1</sup>

Graphique 2.11

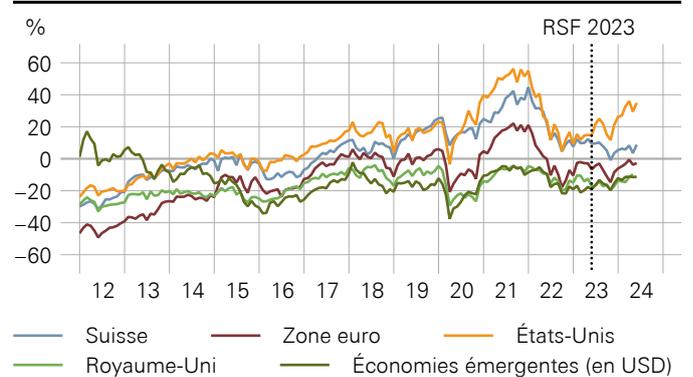


1 Tous les pays déclarants. Chiffres agrégés après conversion en USD aux taux de change exprimés en parités de pouvoir d'achat.

Source: BRI.

### RATIO COURS/BÉNÉFICE, CORRIGÉ DES VARIATIONS CONJONCTURELLES

Écart p. rapp. à la moyenne<sup>1</sup>; indices Datastream Graph. 2.13



1 Bénéfice moyen: moyenne mobile sur 10 ans; ratio cours/bénéfice: moyenne depuis 1985 ou depuis que des données sont disponibles.

Sources: FMI et LSEG Datastream.

à payer pour une proportion croissante d'emprunteurs. Couplée à des revenus réels qui se maintiennent à des niveaux relativement bas en raison de la forte inflation de ces dernières années, cette situation pourrait provoquer une envolée du taux de défaillance des prêts.

En Suisse aussi, les signaux relatifs à la qualité du crédit sont contrastés. Les écarts de rendement des obligations d'entreprises ont diminué, à l'image des tendances observées à l'échelle mondiale. La proportion de créances compromises est demeurée faible. Les taux de faillite des entreprises ont augmenté, même s'ils restent inférieurs aux niveaux observés avant la pandémie de Covid-19. Le niveau élevé du ratio dette privée/PIB et la progression du risque lié au dépassement de la capacité financière des emprunteurs commerciaux constituent d'importantes vulnérabilités pour l'avenir (voir sections 2.2 et 4.2.1).

### Hausse des cours boursiers au niveau mondial

Les cours des actions ont augmenté sur les douze derniers mois (voir graphique 2.12). Les hausses ont été particulièrement marquées aux États-Unis et plus faibles, en comparaison, dans la zone euro, au Royaume Uni et en Suisse. La volatilité boursière a reculé à des niveaux conformes à sa moyenne historique. Si le ratio cours/bénéfice corrigé des variations conjoncturelles – qui est un indicateur de la valorisation des actions – est significativement supérieur à sa moyenne de long terme aux États-Unis, il est proche de sa moyenne dans la zone euro et en Suisse (voir graphique 2.13).

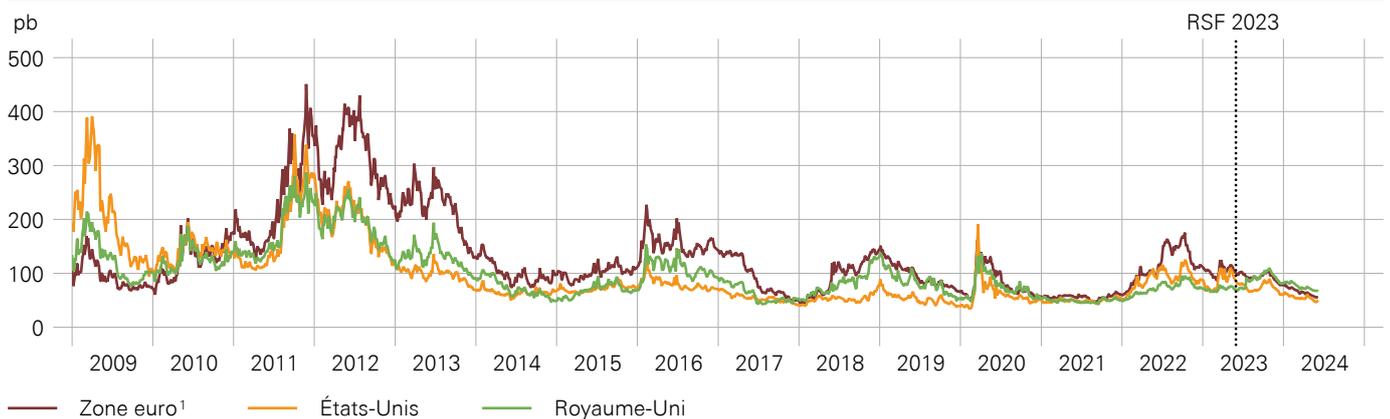
### Amélioration des indicateurs des marchés financiers pour le secteur bancaire mondial

Reflétant l'évolution générale des marchés financiers, les indicateurs pour le secteur bancaire mondial ont progressé à l'échelle mondiale sur les douze derniers mois. La hausse généralisée des taux d'intérêt au cours des deux

### PRIMES DE CDS DES BANQUES

Moyenne des plus grandes banques (senior à 5 ans)

Graphique 2.14



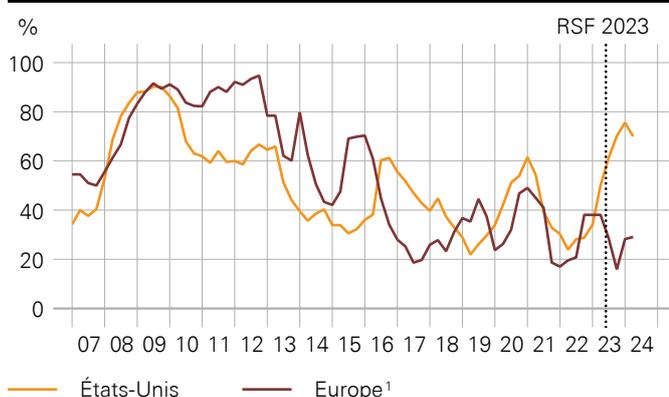
1 Allemagne, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Sources: Bloomberg et LSEG Eikon; calculs: BNS.

### RATIO DES ABAISSEMENTS DE NOTATION

Baisses par rapport au total des notes modifiées  
Secteur financier, moyenne mobile sur 4 trimestres

Graph. 2.15



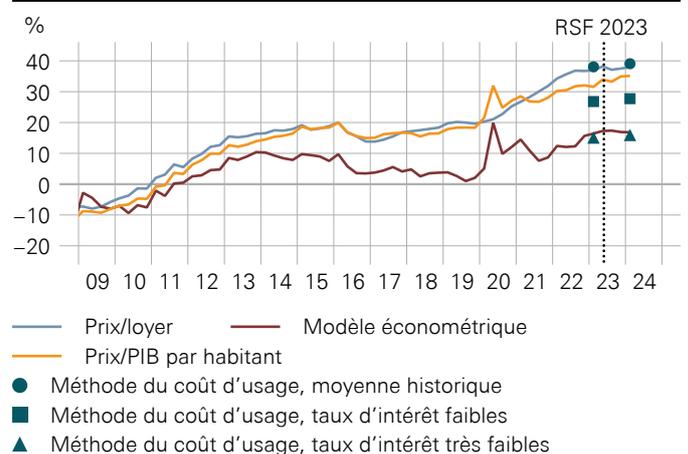
1 UE à 17 plus la Suisse, la Norvège et l'Islande.

Source: Moody's.

### APPARTEMENTS: INDICATEURS DE VALORISATION

Écart par rapport aux prix impliqués par les indicateurs

Graph. 2.16



Sources: BNS, OFS, SECO et Wüest Partner.

dernières années a permis aux banques d'accroître leurs marges d'intérêt et leur rentabilité. Pour les plus grands établissements, les primes de CDS – qui sont des indicateurs, fondés sur le marché, du risque de crédit des banques – ont atteint des niveaux historiquement faibles (voir graphique 2.14). Si les actions bancaires se sont appréciées de manière générale, celles des banques régionales des États-Unis n'ont que partiellement retrouvé les niveaux d'avant la chute des cours de mars 2023. Au niveau des notations, le nombre de baisses par rapport au nombre total de modifications a augmenté pour les établissements financiers aux États-Unis, ce qui indique une dégradation de la qualité du crédit (voir graphique 2.15). Ce ratio a globalement été stable pour les établissements européens.

### Risques pour la stabilité financière liés au contexte mondial

Des vulnérabilités persistent sur les marchés immobiliers, du crédit et des actions au niveau mondial, et l'endettement reste élevé. Par ailleurs, le haut niveau actuel des taux d'intérêt pourrait avoir d'autres conséquences indésirables pour les marchés du crédit et de l'immobilier. De fait, l'expérience montre que les effets liés aux hausses des taux d'intérêt peuvent se faire sentir avec un important décalage dans le temps. La probabilité accrue de retraits rapides de dépôts bancaires, résultant en particulier de la transformation numérique et des changements dans la composition des dépôts, augmente les risques pour la stabilité financière mondiale.

## 2.2 MARCHÉS HYPOTHÉCAIRE ET IMMOBILIER EN SUISSE

À la suite du relèvement des taux d'intérêt en 2022 et 2023, les prix des logements occupés par leur propriétaire ont progressé de manière moins rapide, et ceux des objets résidentiels de rendement ont stagné. Les indices des prix disponibles sont restés stables sur le segment des biens commerciaux. La croissance du volume des prêts hypothécaires s'est également ralentie sur la même période.

En Suisse, la hausse des taux d'intérêt a eu des effets plus tenus sur les marchés de l'immobilier résidentiel et commercial que dans d'autres pays. Le fait qu'elle ait été relativement faible a probablement joué un rôle déterminant. Cependant, les vulnérabilités du marché de l'immobilier résidentiel n'ont pas disparu et, comme dans d'autres pays, la transmission de la hausse des taux d'intérêt au marché immobilier pourrait bien ne pas être terminée.

### Persistance de vulnérabilités sur le marché de l'immobilier résidentiel

De manière générale, les indices des prix de transaction pour les maisons individuelles et les appartements font état d'un ralentissement de la hausse des prix des objets résidentiels occupés par leur propriétaire entre le premier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024. En glissement annuel, l'augmentation des prix de transaction est ainsi

passée de 3,6% à 1,6% pour les maisons individuelles, et restée globalement inchangée pour les appartements (3,6%)<sup>6</sup>.

Sur le segment des objets résidentiels de rendement, les indices suggèrent dans l'ensemble une légère augmentation des prix, bien que ces derniers restent inférieurs aux pics atteints en 2022. En glissement annuel, la hausse des prix de transaction est passée de -1,3% au premier trimestre 2023 à 2% au premier trimestre 2024 pour les immeubles locatifs résidentiels<sup>7</sup>. Les indices des prix relatifs au segment des objets résidentiels de rendement ont évolué de façon hétérogène depuis la hausse des taux d'intérêt en 2022 et 2023. Certains indicateurs font état d'un recul significatif des prix, alors que d'autres signalent seulement un ralentissement de la hausse.

Les vulnérabilités persistent sur le marché de l'immobilier résidentiel, tant sur le segment des objets occupés par leur propriétaire que sur celui des objets de rendement. Entre le premier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024, elles sont restées largement identiques.

Il existe cependant une grande incertitude quant au niveau d'évaluation approprié pour les biens immobiliers compte tenu du large éventail de valeurs fournies par les indicateurs. Ainsi, pour les appartements, des mesures simples de la valorisation telles que les ratios prix/loyer et prix/PIB par habitant ont atteint des niveaux dépassant d'environ 35% à 40% leurs moyennes historiques (voir graphique 2.16). En revanche, les prix actuels excèdent d'environ 15% à 40% les niveaux des indicateurs fondés sur des modèles prenant en compte un large éventail de facteurs économiques (revenus et taux d'intérêt en plus du PIB et des loyers, etc.).

Les limites inférieure et supérieure de cette fourchette sont fournies par la méthode du coût d'usage (*user cost model*)<sup>8</sup>. Cette méthode de projection est sensible aux hypothèses sur l'évolution des taux d'intérêt et des loyers à très long terme. Ainsi, si l'on suppose que le taux hypothécaire réel retrouve sa moyenne des cinquante dernières années (c'est-à-dire sa moyenne historique de 2,5%), les prix du marché dépassent, pour les appartements, le niveau explicable par les facteurs fondamentaux d'environ 40%. Par contre, si l'on se place dans l'hypothèse d'un taux

6 Source: Wüest Partner. Selon les indices de l'Office fédéral de la statistique, l'augmentation des prix sur un an a ralenti, passant de 4,1% au premier trimestre 2023 à 0,5% au premier trimestre 2024 pour les maisons individuelles, et de 3,8% à 2,4% pour les appartements.

7 Source: Wüest Partner.

8 Dans la méthode du coût d'usage, les coûts supportés par le locataire (à savoir les loyers) doivent être équivalents aux coûts supportés par le propriétaire du bien (versements hypothécaires, frais d'entretien et impôts, déduction faite de l'augmentation attendue de la valeur du bien immobilier). Pour une description de la méthode du coût d'usage, voir par exemple J. M. Poterba (1984), «Tax Subsidies to Owner-Occupied Housing: An Asset-Market Approach», *The Quarterly Journal of Economics* 99 (4), pages 729 à 752. Dans l'hypothèse du retour à la moyenne historique, les anticipations à long terme concernant le taux hypothécaire réel correspondent à la moyenne historique de 2,5%. Dans les hypothèses «taux d'intérêt faible» et «taux d'intérêt très faible», le taux hypothécaire réel anticipé est fixé respectivement à 1,5% et à 1%.

d'intérêt très faible (taux hypothécaire réel à 1%), l'écart n'est plus que de 15% environ.

Un autre modèle économétrique<sup>9</sup>, expliquant les prix immobiliers sur la base des niveaux historiques de la relation avec le PIB par habitant, le nombre d'immeubles résidentiels par habitant et le taux d'intérêt réel à long terme, fournit une estimation inférieure d'environ 15% aux prix actuels.

Concernant l'interprétation que l'on peut faire de ces chiffres, il convient de garder à l'esprit qu'ils ne reflètent pas tous les facteurs de la demande et de l'offre susceptibles d'influencer le marché immobilier résidentiel, les données étant insuffisantes. Par exemple, la part élevée et croissante des zones résidentielles déjà construites, ainsi que la lente progression de la construction à forte densité, ont contribué à limiter l'offre<sup>10</sup>. Parallèlement, la taille moyenne des ménages ayant diminué, leur nombre a augmenté plus rapidement que la population ces dernières années.

À défaut de séries temporelles suffisamment longues, l'impact de ces facteurs de l'offre et de la demande ne peut pas être intégralement modélisé. Comme ils expliquent probablement une partie de la hausse des prix observée ces dernières années, les indicateurs mentionnés plus haut pourraient surévaluer des vulnérabilités du marché immobilier résidentiel suisse.

9 Pour une description du modèle économétrique, voir par exemple Cuestas, J. C., M. Kukk et N. Levenko (2021), «Misalignments in house prices and economic growth in Europe», *Working Papers 2021/07*, département d'économie de l'Université Jaume I, Castellón, ou Muellbauer, J. (2018), «Housing, debt and the economy: a tale of two countries», *National Institute Economic Review*, National Institute of Economic and Social Research, vol. 245 (1), août, pages 20 à 33. La Banque centrale européenne utilise un modèle similaire (voir BCE, *Financial stability review*, mai 2022, page 34, et BCE, *Financial stability review*, novembre 2015, pages 45 à 47).  
10 Voir par exemple Groupe Raiffeisen, *Immobilier Suisse*, quatrième trimestre 2023, page 4.

### Risques plus élevés sur le segment des objets résidentiels de rendement que sur celui des objets occupés par leur propriétaire

Bien que tous les segments du marché de l'immobilier résidentiel présentent des vulnérabilités, c'est sur celui des objets de rendement que la probabilité et l'ampleur potentielle des corrections de prix semblent les plus élevées, et cela pour trois raisons.

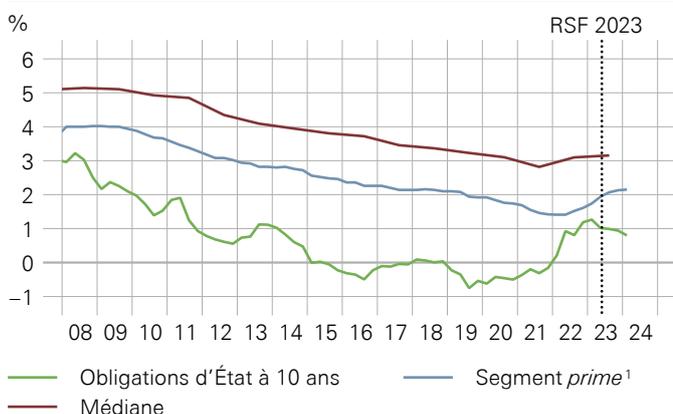
Premièrement, ce segment affiche l'écart le plus important par rapport aux niveaux explicables par les facteurs fondamentaux.

Deuxièmement, c'est aussi sur ce segment que la probabilité de voir les prix baisser en réaction à la montée des taux d'intérêt est la plus élevée, car les considérations relatives au rendement jouent un rôle central pour les investisseurs. Il faudrait que les rendements des immeubles locatifs résidentiels augmentent considérablement pour que l'écart qui les sépare des rendements des obligations d'État, actuellement réduit, revienne à sa moyenne de long terme (voir graphique 2.17). Une telle hausse nécessiterait une baisse marquée des prix ou une augmentation significative des loyers, ou une combinaison des deux<sup>11</sup>. Or les loyers pourraient bien augmenter davantage, d'une part en raison de la réduction du taux de vacance (voir graphique 2.18), d'autre part car la hausse des taux d'intérêt et des prix à la consommation pourrait être répercutée sur les loyers – comme la loi l'autorise – avec un décalage dans le temps. Cependant, le potentiel de hausse des loyers apparaît trop faible pour revenir entièrement au niveau des primes de risque. L'ajustement impliquerait donc vraisemblablement une

11 Une augmentation des rendements nets de 3% à 4%, par exemple, nécessiterait une hausse du revenu locatif net de 33% ou une baisse des prix de 25%, ou une combinaison des deux.

### IMMOBILIER RÉSIDENTIEL: RENDEMENT INITIAL

Placements directs, par rapport aux obligations Graphique 2.17

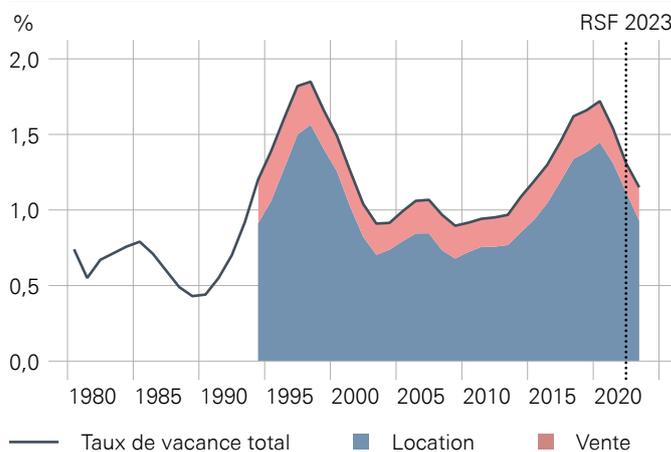


1 Moyenne de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich.

Sources: BNS et Wüest Partner.

### IMMOBILIER RÉSIDENTIEL: TAUX DE VACANCE

Logements vacants par rapport au total des logements Graph. 2.18



Source: OFS; calculs: BNS.

baisse substantielle des prix<sup>12</sup>. Pour les segments du marché dont les rendements ont déjà augmenté, il existe effectivement des éléments qui montrent que les baisses des prix jouent un rôle fondamental<sup>13</sup>.

Troisièmement, l'expérience montre qu'en période de recul conjoncturel, les investisseurs professionnels dont la responsabilité est limitée, comme les sociétés immobilières, font plus vite défaut que les propriétaires immobiliers privés, qui eux garantissent leur emprunt sur toute leur fortune (voir BNS, *Rapport sur la stabilité financière 2023*, page 18, et l'édition de 2022, pages 38 et 39). Ce phénomène pourrait entraîner une augmentation subite des ventes forcées et amplifier le potentiel de correction des prix des objets résidentiels de rendement.

### **Des conditions globalement stables dans l'immobilier commercial**

Les données disponibles pour l'immobilier commercial sont plus limitées que pour l'immobilier résidentiel<sup>14</sup>. Les indicateurs à disposition font état de conditions globalement stables sur tous les segments de l'immobilier commercial. Les indices des prix, qui ont évolué dans une fourchette étroite depuis 2019, n'ont pas connu de changement de tendance après la hausse des taux d'intérêt en 2022 et 2023<sup>15</sup>. Cependant, le nombre de transactions financées par prêts hypothécaires a été plus faible en 2023 et au premier trimestre 2024 qu'en 2022. Cette situation reflète la moindre liquidité du marché, peut-être en raison d'une inadéquation entre les attentes des acquéreurs et celles des vendeurs quant à l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur les prix.

Le marché des locations commerciales ne montre pas non plus de signes d'une détérioration des conditions. Les indices relatifs aux loyers présentent une image hétérogène. La part des locaux à louer s'est réduite depuis 2022, surtout pour les bureaux, ce qui peut s'expliquer par la faiblesse de l'activité de construction<sup>16</sup>. Toutefois, la diminution du nombre de locaux à louer suggère aussi que

l'offre n'est pas excédentaire ou que la demande est relativement stable, voire les deux<sup>17</sup>. D'autres indicateurs de la demande de locaux à louer envoient des signaux similaires. En glissement annuel, la croissance de l'emploi a été légèrement positive au premier trimestre 2024 dans les secteurs fort demandeurs en surfaces de bureaux, ainsi que dans le commerce de détail où les ventes ont atteint des niveaux comparables à ceux enregistrés fin 2022. Sur le segment des bureaux commerciaux, la part des locaux à louer est actuellement plus basse qu'au début de la pandémie, ce qui indique que le développement du télétravail a été limité jusqu'à présent. De nombreux autres pays connaissent des taux de vacance en hausse depuis la pandémie, sur fond de développement du télétravail (voir section 2.1, graphique 2.7).

Dans l'immobilier commercial, à l'inverse de l'immobilier résidentiel, les données ne font pas état d'écarts substantiels au regard des valeurs justifiées par les fondamentaux. Les prix ont moins progressé au cours des quinze dernières années, et les rendements sont supérieurs à ceux du segment résidentiel. Néanmoins, comme l'écart entre les rendements initiaux et les taux d'intérêt sans risque reste réduit par rapport à son niveau des dix dernières années, une certaine pression à la baisse pourrait continuer à se faire sentir sur les prix. De manière plus générale, l'immobilier commercial semble plus sensible aux cycles économiques que l'immobilier résidentiel.

### **Poursuite potentielle de la transmission de la hausse des taux d'intérêt**

En Suisse, la hausse des taux d'intérêt a eu des effets plus tenus sur les marchés de l'immobilier résidentiel et commercial que dans d'autres économies avancées. Au niveau de l'immobilier commercial, le segment des bureaux, notamment, a évolué de manière plus robuste (à propos de l'évolution de la situation à l'étranger, voir section 2.1). La hausse relativement faible des taux d'intérêt en Suisse a probablement joué un rôle central à cet égard. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt des nouveaux prêts hypothécaires a été moins marquée que la hausse des taux d'intérêt sans risque.

Néanmoins, comme dans d'autres pays, la transmission de la hausse des taux au marché immobilier suisse pourrait bien ne pas être terminée. Premièrement, l'expérience montre que le marché immobilier tend à s'ajuster à la variation des taux d'intérêt avec un certain décalage dans le temps. En effet, l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur le service de la dette ne se fait sentir que progressivement, car les taux des prêts hypothécaires sont fixés pour une durée allant jusqu'à dix ans. Ceux des prêts en cours ne s'ajustent donc que lentement. Par ailleurs, les taux d'intérêt ont de nouveau reculé, surtout depuis fin

12 Au niveau actuel des taux hypothécaires, une augmentation de 100 points de base du taux hypothécaire de référence peut permettre jusqu'à 12% de hausse des loyers, selon que les baisses antérieures du taux de référence ont déjà été répercutées ou non sur les locataires. Il est à noter que l'augmentation du revenu locatif net des propriétaires liée au taux de référence sera un peu plus importante que la hausse des loyers (revenu locatif brut des propriétaires). Pour certaines locations, les propriétaires pourraient être en mesure d'imposer des hausses de loyers plus fortes, notamment en raison de faibles taux de vacance à l'échelle régionale ou de travaux de rénovation. Dans d'autres cas, par contre, les hausses de loyers possibles pourraient être moins importantes que ne l'autorise la réglementation, par exemple dans les zones périphériques où les taux de vacance sont élevés.

13 C'est le cas des données sur le segment résidentiel *prime* fournies par Wüest Partner et des données sur les nouveaux immeubles locatifs résidentiels fournies par Fahrländer Partner.

14 Par exemple, il existe moins d'indices des prix disponibles pour l'immobilier commercial que pour l'immobilier résidentiel, et ceux qui existent sont plus volatils et fondés sur un plus petit nombre d'observations. La BNS et la FINMA vont introduire un nouvel ensemble de données granulaires sur les prêts qui vise à combler les lacunes existantes et à remplacer les enquêtes actuelles (voir section 4.2.1); il pourrait également améliorer les données disponibles pour l'immobilier commercial.

15 Sources: Fahrländer Partner et Wüest Partner.

16 Voir par exemple Wüest Partner, *Immo-Monitoring 2024/1* update d'hiver, page 24, et Fahrländer Partner, *FPREview*, premier trimestre 2024, page 47.

17 Si certaines données montrent que le taux de perte de revenus locatifs sur les bureaux à louer est en hausse (voir Wüest Partner, *Immo-Monitoring 2024/2*, page 44), les estimations des taux de vacance pour le segment des bureaux en Suisse sont actuellement inférieures à ce qu'elles étaient au début de la pandémie (voir Groupe Raiffeisen, *Immobilier Suisse*, quatrième trimestre 2023, page 15).

2023, ce qui pourrait en partie freiner cet impact. Deuxièmement, dans l'immobilier résidentiel, les prix sont significativement plus élevés que ne le justifient les facteurs fondamentaux, et les écarts de rendement demeurent réduits sur les segments générateurs de revenus. Cette situation exerce une pression à la baisse sur les prix. Troisièmement, les prix de l'immobilier commercial pourraient ne pas entièrement refléter les taux d'intérêt actuels en raison du faible nombre de transactions.

Les baisses des prix susceptibles de survenir pourraient être progressives. Sur fond de taux d'inflation positifs, elles pourraient affecter les prix réels sans pour autant nécessiter des ajustements nominaux significatifs. Toutefois, du point de vue de la gestion des risques, il est prudent d'envisager de fortes et soudaines corrections des prix nominaux à moyen terme, surtout en cas de hausses de taux d'intérêt de grande ampleur. De telles corrections entraîneraient une détérioration de la qualité des portefeuilles hypothécaires des banques, comme décrit dans le scénario de choc de taux d'intérêt (voir section 4.3).

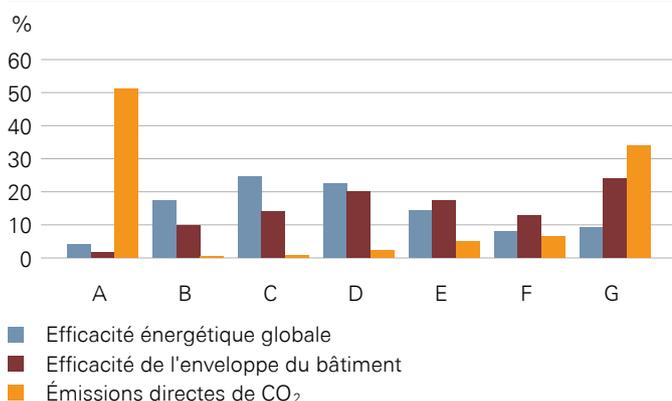
### Signaux mitigés quant aux risques sur le marché hypothécaire

En glissement annuel, le volume des prêts hypothécaires a vu sa croissance ralentir dans l'ensemble du secteur bancaire suisse entre le premier trimestre 2023 (3,3%) et le premier trimestre 2024 (2,3%)<sup>18</sup>. Cette évolution est principalement due à la part des ménages, qui représente 73% du volume total des prêts hypothécaires en Suisse et

18 Les calculs de l'augmentation du volume des prêts hypothécaires tiennent compte des corrections apportées au niveau des banques. Ils peuvent donc différer des informations publiées sur le portail de données de la BNS, data.snb.ch. Le volume des prêts hypothécaires accordés par les assureurs (hors réassureurs) a diminué de 4,9% en 2023. Celui des prêts hypothécaires octroyés par les caisses de pensions avait augmenté de 5,5% en 2022 (derniers chiffres disponibles). La part de marché globale des établissements non bancaires (c'est-à-dire des assureurs et des caisses de pensions) dans l'encours des prêts hypothécaires accordés aux résidents est demeurée faible. Elle se situait aux alentours de 3% pour les assureurs et de 2% pour les caisses de pensions en 2022.

### EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS EN SUISSE, PAR CLASSE (DE A À G)

Part des bâtiments présentant la caractéristique correspondante en 2024 Graph. 2.19



Sources: BNS et CECB.

dont le taux de croissance est passé de 2,5% au premier trimestre 2023 à 1,6% au premier trimestre 2024. Pour les entreprises de l'économie réelle<sup>19</sup>, qui représentent 24% du total de l'encours des prêts hypothécaires, la croissance a également décéléré entre le premier trimestre 2023 (4,2%) et le premier trimestre 2024 (3,3%). Pour le secteur financier et les entreprises immobilières, la croissance du volume des prêts hypothécaires est restée plus élevée que pour l'ensemble du marché hypothécaire.

Dans ce contexte de ralentissement de la croissance des prêts hypothécaires et du PIB, le ratio prêts hypothécaires/PIB est globalement resté stable entre le premier trimestre 2023 et le premier trimestre 2024. C'est aussi le cas de la différence entre ce ratio et sa tendance de long terme, qui est un indicateur de vulnérabilité. L'écart actuel est négatif, car ce ratio, bien que supérieur aux niveaux pré-pandémiques et d'un niveau historiquement élevé, a augmenté plus lentement que sa tendance de long terme.

En matière de qualité du crédit, les ratios prêt/revenus continuent de signaler des risques élevés de capacité financière, particulièrement en ce qui concerne les prêts hypothécaires accordés aux emprunteurs commerciaux (à propos du ratio prêt/revenus, voir section 4.2.1). Si les données fiscales indiquent que la résilience financière des ménages est plus élevée et moins dégradée que ne le laisse penser le ratio prêt/revenus (voir BNS, *Rapport sur la stabilité financière 2022*, pages 39 à 40), aucune donnée comparable n'existe pour les emprunteurs commerciaux.

### 2.3 STABILITÉ FINANCIÈRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Banque nationale analyse les risques que présente le changement climatique pour la stabilité financière. Le changement climatique pourrait avoir une incidence sur l'activité principale des banques, les amenant par exemple à enregistrer des corrections de valeur sur certains prêts ou à subir des pertes sur les opérations de négoce du fait d'ajustements de cours sur les marchés boursiers<sup>20</sup>.

Du point de vue de la stabilité financière, la BNS se concentre sur la question de savoir si le système bancaire et les infrastructures des marchés financiers d'importance systémique sont bien préparés pour faire face à d'éventuelles crises liées au changement climatique. On distingue essentiellement deux types de risques liés au changement climatique: les risques de transition et les risques physiques.

Par risques de transition, on entend les risques découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>. L'adoption de législations ou de réglementations nouvelles ainsi que les innovations technologiques

19 Secteur privé non financier.

20 Une vue d'ensemble des risques climatiques pour la stabilité financière est présentée dans *The green swan*, publié par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) en janvier 2020.

peuvent être source de perturbations pour l'économie. Ainsi, une augmentation forte et soudaine des taxes sur les émissions de CO<sub>2</sub> ou encore une interdiction des processus de production fortement émetteurs de CO<sub>2</sub> pourraient menacer l'existence même d'entreprises ou de branches industrielles.

Par risques physiques, on entend les risques découlant d'une augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles causées par le changement climatique, c'est-à-dire des événements ponctuels (tempêtes, inondations, sécheresses, etc.), mais aussi des changements environnementaux sur le long terme (élévation du niveau des mers, modification des régimes pluviométriques, etc.). Ainsi, les tempêtes peuvent endommager des sites de production et des infrastructures, conduisant à une baisse de l'activité économique.

En Suisse, les banques sont susceptibles d'être exposées aux deux types de risques liés au changement climatique. C'est pour cette raison que la BNS examine l'importance de ces sources de risques sous l'angle de la stabilité financière. Dans une première étape, la priorité a été donnée aux risques de transition.

#### **Les risques climatiques peuvent affecter les portefeuilles de prêts hypothécaires des banques axés sur le marché intérieur**

Le changement climatique peut venir s'ajouter aux facteurs de risques habituels auxquels sont exposées les créances hypothécaires en comptes suisses, tels que les répercussions de l'évolution des taux d'intérêt sur les prix de l'immobilier. Les créances hypothécaires sont les principaux actifs des banques axées sur le marché intérieur. Pour l'analyse des risques climatiques, la BNS est en dialogue avec la FINMA, le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), ainsi que des spécialistes externes. Une partie importante de ce travail consiste à identifier les lacunes des données et à les combler rapidement.

Les risques de transition sur le marché hypothécaire pourraient devenir une réalité si, par exemple, de nouvelles lois ou réglementations exigeaient des propriétaires qu'ils rénovent leurs biens afin de répondre à certaines normes minimales d'efficacité énergétique. De telles mesures ont été mises en œuvre au Royaume-Uni et font l'objet de discussions au sein de l'Union européenne. En Suisse, les mesures proposées dans le cadre de la législation relative aux émissions de CO<sub>2</sub> visent à remplacer les sources d'énergie fossile utilisées dans les systèmes de chauffage de manière à limiter les émissions directes de CO<sub>2</sub>. Les mesures destinées à optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments sont actuellement à la discrétion de chaque canton.

Selon les estimations, environ 55% des bâtiments en Suisse ne présentent pas une efficacité énergétique suffisante – ils n'atteignent pas la classe C, qui est le minimum prévu par le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB; voir graphique 2.19). De plus, 50% des bâtiments seraient chauffés au moyen d'énergies fossiles (voir «émissions directes de CO<sub>2</sub>» dans le graphique 2.19). Les données empiriques disponibles montrent que l'efficacité énergétique des bâtiments en Suisse dépend fortement de la qualité de leur enveloppe et que les édifices équipés de systèmes de chauffage utilisant des sources d'énergie non fossile ne présentent pas forcément une grande performance énergétique.

Pour estimer l'impact potentiel des risques de transition sur l'exposition hypothécaire des banques, deux scénarios opposés sont pris en considération: (i) d'une part, un scénario prévoyant la conversion de tous les systèmes de chauffage aux énergies non fossiles (interdiction d'émissions directes de CO<sub>2</sub>); (ii) d'autre part, un scénario dans lequel l'efficacité énergétique des bâtiments doit être optimisée en vue d'atteindre au moins la classe C<sup>21</sup>. Les changements prévus dans ces deux scénarios se produiraient du jour au lendemain, tout comme le scénario négatif *sudden wake-up call* établi par le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour l'écologisation du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS)<sup>22</sup>. L'impact de ces scénarios est mesuré par les coûts que devrait supporter le propriétaire pour rénover l'enveloppe d'un bâtiment ou remplacer un système de chauffage, par rapport aux prix du marché immobilier. La qualité du portefeuille de prêts hypothécaires de la banque pourrait en pâtir du fait de l'impact sur la valeur des bâtiments garantissant les prêts hypothécaires et sur les risques de capacité financière en raison de la réduction des revenus dont disposent les emprunteurs pour le service de la dette.

Une première estimation indique que l'impact moyen des deux scénarios sur les portefeuilles de prêts hypothécaires des banques serait modeste comparé à celui des scénarios de crise macroéconomiques utilisés par la BNS pour évaluer la résilience des banques (voir sous-section 4.3.1). Cependant, les résultats montrent également que les coûts, et par conséquent le potentiel de risque de crédit, résultant de l'élévation du niveau minimum de l'efficacité énergétique des bâtiments (scénario (ii)) sont plusieurs fois supérieurs à ceux découlant du scénario de conversion des systèmes de chauffage aux énergies non fossiles (scénario (i)). De plus, ces coûts seraient plus importants dans l'hypothèse où la banque n'aurait pas pris correctement en considération la faible efficacité énergétique d'un bien lors de l'estimation de sa valeur et de la quotité de financement correspondante.

21 La réalisation de tels scénarios découlerait d'une décision politique en Suisse. La BNS ne fait aucune déclaration sur la nécessité ni sur le caractère souhaitable de telles réglementations.

22 Voir NGFS, *Conceptual note on short-term climate scenarios*, octobre 2023.

Les données actuellement disponibles permettent uniquement d'effectuer une estimation agrégée des risques de transition sur le marché hypothécaire en Suisse. Il est nécessaire de disposer de données au niveau des prêts ou des banques prises individuellement afin de pouvoir évaluer l'impact des risques de transition sur les portefeuilles de prêts hypothécaires de chaque banque. Par ailleurs, l'analyse actuelle des scénarios est basée sur des extrapolations de données du CECB, faute de données publiques actuellement disponibles relatives à l'efficacité énergétique de chaque bâtiment. En outre, les données concernant les systèmes de chauffage publiées par le Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) sont en grande partie obsolètes<sup>23</sup>. Les extrapolations basées sur les données du CECB sont donc plus fiables, y compris pour le scénario (i), que celles du RegBL, même si ces dernières couvrent largement le parc de logements suisses.

Dans le cadre de la réforme des statistiques sur les crédits, la BNS envisage de collecter des données granulaires auprès des banques sur les bâtiments garantissant les prêts hypothécaires (voir sous-section 4.2.1). Idéalement, des données fiables sur l'efficacité énergétique des bâtiments devraient en faire partie, car celle-ci joue un rôle déterminant dans l'évaluation des risques de transition pour les prêts hypothécaires garantis par ces bâtiments. Une enquête de la FINMA menée en 2023 a montré que les banques ne disposent d'informations sur l'efficacité énergétique que pour un petit nombre de prêts. Elles n'utilisent la classification CECB existante que dans de rares cas. L'état des données disponibles devrait s'améliorer au fur et à mesure que les banques intégreront la collecte de données sur l'efficacité énergétique des bâtiments dans leurs pratiques de gestion des risques. En 2022, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a clairement indiqué que les banques devraient prendre en compte une variation possible de la valeur des biens due aux risques financiers liés au climat lors du calcul de la quotité de financement des prêts hypothécaires<sup>24</sup>.

Dans l'ensemble, les données accessibles au public doivent être améliorées pour qu'il soit possible d'effectuer une évaluation plus solide de l'importance des risques de transition pour les prêts hypothécaires, du point de vue de la stabilité financière et de la gestion des risques. Dans un premier temps, il faudrait s'assurer que les données du RegBL sur les systèmes de chauffage sont mises à jour. L'OFEV et l'OFS y travaillent activement. Dans un deuxième temps, les efforts porteraient sur l'élargissement du RegBL afin d'inclure des données sur l'efficacité énergétique de chaque bâtiment.

### **Lancement par la FINMA et la BNS d'un projet conjoint de suivi visant à optimiser l'évaluation des risques de transition chez UBS**

En 2022, la BNS a mené, de concert avec la FINMA et l'Université de Zurich, un projet pilote visant à mesurer les risques de transition liés au changement climatique pour le Credit Suisse et UBS. Il est ressorti de cette analyse que, sur la base des données agrégées des deux banques, environ un quart des portefeuilles examinés étaient exposés à des secteurs concernés par la politique climatique. Ces secteurs ont été regroupés en quatre catégories: combustibles d'origine fossile, transports, approvisionnement et domaines énergivores. En comparaison avec le marché dans son ensemble (capitalisation boursière d'un indice d'actions mondial d'un grand fournisseur de données financières), les expositions des banques à ces secteurs sont semblables, voire inférieures. Pour optimiser l'évaluation des risques de transition chez UBS, la FINMA et la BNS ont lancé un projet conjoint de suivi.

Ce projet est basé sur les scénarios de transition développés par le NGFS et englobe les prêts aux entreprises, les actions et les obligations d'entreprises, y compris les produits dérivés qui s'y rapportent. Les impacts des scénarios (chocs) sur ces instruments financiers seront établis à partir des modèles de calcul d'un fournisseur de données reconnu dans le domaine, qui a fait l'objet d'une évaluation et a été retenu pour soutenir le projet. UBS soumettra ses portefeuilles à ces scénarios et calculera les pertes qui pourraient en résulter. L'analyse sera menée au niveau de chaque société du portefeuille de la banque. Certains des outils utilisés durant le projet précédent continueront d'être utilisés afin de servir de référence.

Le projet de suivi permettra d'effectuer une évaluation plus solide de l'importance des risques de transition supportés par UBS. Premièrement, les résultats et les méthodes pourront être comparés à ceux du projet pilote, ce qui contribuera à améliorer leur interprétation. Deuxièmement, le degré plus élevé de granularité de l'analyse permettra une meilleure prise en compte des caractéristiques propres à chaque société telles que le mix énergétique utilisé pour la production, les plans de transition ou le niveau d'endettement financier.

<sup>23</sup> Seuls deux cantons ont publié des données actualisées. Au niveau national, environ la moitié des données publiées sont dépassées (voir Registre des bâtiments et logements, [www.housing-stat.ch/monitoringnrj/?version=1712185851&lang=fr#](http://www.housing-stat.ch/monitoringnrj/?version=1712185851&lang=fr#)).

<sup>24</sup> Voir CBCB, *Frequently asked questions on climate-related financial risks*, 8 décembre 2022, page 5.

# 3

## Structure du secteur bancaire suisse

La Suisse dispose d'un vaste secteur bancaire, qui est le principal prestataire de services financiers à l'économie. Les banques exercent essentiellement des activités de dépôt et de crédit, qui sont des fonctions dites «d'importance systémique»<sup>1</sup>. À la fin de 2023, les actifs du secteur bancaire s'élevaient à quelque 3 400 milliards de francs au total, soit environ 430% du PIB du pays. À titre de comparaison, les secteurs bancaires du Royaume-Uni et des États-Unis représentent respectivement environ 340% et 100% du PIB. Cette part élevée du secteur bancaire dans l'économie suisse s'explique essentiellement par la taille de la plus grande banque du pays, UBS, un établissement bancaire d'importance systémique mondiale (EBIS<sup>m</sup>). D'autres aspects, notamment le fait que les prêts hypothécaires ne sont généralement pas entièrement amortis en Suisse<sup>2</sup>, jouent aussi un rôle. Le secteur bancaire génère à peu près 5% de la valeur ajoutée du pays et emploie environ 110 000 personnes<sup>3</sup>.

### Structure hétérogène du secteur bancaire suisse

Sur les 208 établissements que comptait le secteur bancaire suisse à la fin de 2023, UBS et les banques axées sur le marché intérieur sont ceux sur lesquels la BNS se concentre pour son évaluation de la stabilité financière. La catégorie des banques axées sur le marché intérieur<sup>4</sup> comprend 87 établissements, dont PostFinance, le Groupe Raiffeisen et la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) ainsi qu'un certain nombre de banques régionales et cantonales de plus petite taille. Dans le présent rapport, la BNS regroupe les 120 autres établissements actifs dans le secteur bancaire suisse dans la catégorie des «autres banques». Cette catégorie englobe des établissements résidents qui sont essentiellement actifs dans la gestion de fortune ainsi que des succursales et filiales de banques étrangères qui fournissent principalement des services financiers aux entreprises et des services de gestion de fortune.

UBS, PostFinance, le Groupe Raiffeisen et la ZKB sont considérés comme étant d'importance systémique. Les établissements bancaires d'importance systémique (EBIS) sont ceux dont la faillite pourrait causer de graves dommages à l'économie et au système financier suisses en raison de leur taille, de leur interconnexion avec l'économie et le système financier, ainsi que de leurs services, qui ne sont pas substituables à court terme<sup>5</sup>. Désigner les banques qui revêtent une importance systémique pour le pays est une compétence légale de la BNS. De tels établissements sont alors soumis à des exigences réglementaires plus strictes en vertu de la loi sur les banques (LB)<sup>6</sup>. De son côté, UBS est en outre considérée comme un établissement d'importance systémique mondiale par le Conseil de stabilité financière (CSF).

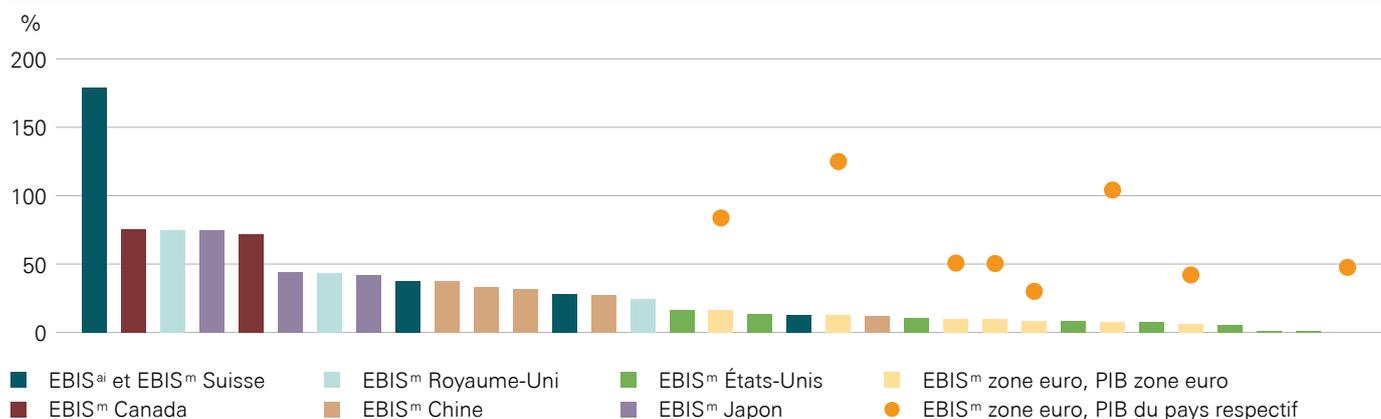
1 Les fonctions d'importance systémique comprennent par ailleurs les opérations de paiement en Suisse.  
 2 Les implications, en termes de risque, du niveau élevé des prêts hypothécaires en Suisse font l'objet d'une analyse dans la section 2.2.  
 3 Ce nombre d'emplois a retrouvé un niveau proche à celui de 2005; selon les données de la BNS, les effectifs du secteur avaient ensuite légèrement baissé. Des données ne sont disponibles qu'à partir de 2005.

4 Banques dont les actifs sont constitués pour plus de 50% de créances en comptes suisses ou jouant un rôle important dans les activités de dépôt en Suisse.  
 5 Voir art. 7 et 8 LB.  
 6 Il s'agit d'exigences de fonds propres et de liquidités plus élevées, ainsi que d'exigences spécifiques concernant la capacité d'assainissement et de liquidation en cas de crise (voir art. 9 LB).

### TAILLE DES BANQUES PAR RAPPORT AU PIB DE LA ZONE MONÉTAIRE<sup>1</sup>

EBIS<sup>m</sup> et EBIS<sup>ai</sup> résidents, ratio exposition globale/PIB

Graphique 3.1



1 PIB: 2023, sauf pour le Japon (2022); exposition globale des banques: T4 2023.

Sources: données publiées des banques et FMI; calculs: BNS.

Après son acquisition du Credit Suisse en 2023, UBS est la seule banque active à l'échelle mondiale ayant son siège en Suisse. En novembre 2023, UBS est passée à un niveau plus élevé dans la classification EBIS<sup>m</sup> du CSF, ce qui implique des exigences supplémentaires de fonds propres.

### UBS, seul EBIS<sup>m</sup> en Suisse

Les EBIS contribuent fortement à la taille élevée du secteur bancaire suisse. L'exposition entrant dans le calcul du ratio de levier d'UBS<sup>7</sup>, considérée comme un indicateur de sa taille, représentait quelque 179% du PIB suisse au quatrième trimestre 2023 (voir graphique 3.1). À titre de comparaison, les principales banques canadiennes, britanniques et japonaises représentaient toutes environ 75% du PIB de leur pays respectif. En comparaison internationale, la part des établissements résidents d'importance systémique axés sur le marché intérieur (EBIS<sup>ai</sup>) dans l'économie suisse est elle aussi considérable. Ainsi, le groupe Raiffeisen et la ZKB présentent une exposition globale équivalant respectivement à 38% et 28% du PIB de la Suisse, ce qui dépasse les chiffres correspondants des principales banques des États-Unis et de la zone euro.

Les activités internationales d'UBS ont pour effet de gonfler la taille de la banque et de la différencier des EBIS<sup>ai</sup>. Ces activités, conduites soit depuis la Suisse, soit depuis des comptoirs à l'étranger, expliquent l'ampleur des actifs étrangers de la banque. Fin 2022, 60% du total des

7 L'exposition entrant dans le calcul du ratio de levier correspond à la somme des positions au bilan et hors bilan telles que définies dans le dispositif de Bâle III sur le ratio de levier. Pour les banques de la zone euro, les chiffres sont exprimés en proportion du PIB de la zone euro, car ces établissements relèvent de l'union bancaire européenne et du Mécanisme de résolution unique (MRU). En cas de crise, ces banques ont accès à des programmes centralisés de financement et de recapitalisation établis à l'échelle de la zone euro (voir [www.srb.europa.eu/en/content/srb-banking-union](http://www.srb.europa.eu/en/content/srb-banking-union)). Le ratio taille de la banque/PIB du pays respectif (voir les points orange du graphique 3.1) peut aussi servir de référence si l'on se réfère aux cadres nationaux des systèmes de garantie des dépôts dans la zone euro.

créances d'UBS avaient une contrepartie à l'étranger<sup>8</sup>. Par rapport aux autres EBIS<sup>m</sup>, UBS se classe juste derrière deux banques britanniques, qui arrivent en tête des EBIS<sup>m</sup> pour la proportion des expositions transfrontières (voir graphique 3.2). UBS se démarque clairement des autres banques suisses. Pour les banques axées sur le marché intérieur, le rapport entre les actifs étrangers et le total des actifs n'atteignait qu'environ 5%. Pour la catégorie des autres banques, les actifs étrangers représentaient un peu plus de la moitié de leurs actifs, ce qui reflète surtout le caractère international de la clientèle de ces établissements spécialisés.

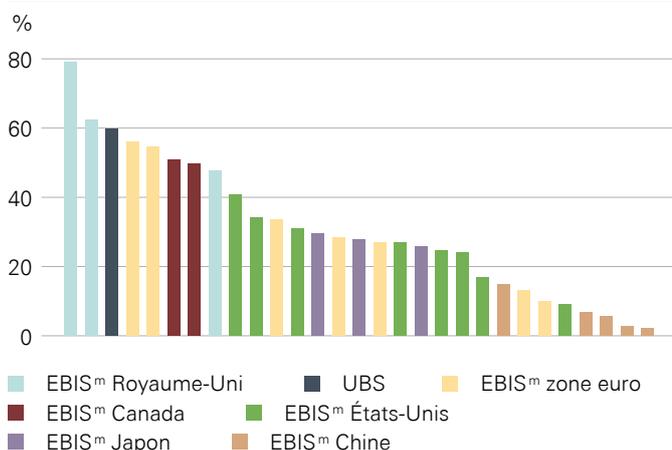
La structure des bilans en termes de ventilation par monnaie varie aussi considérablement d'une banque à l'autre. Le franc suisse domine clairement au passif du bilan consolidé des banques axées sur le marché intérieur (voir graphique 3.3). Les monnaies étrangères jouent un rôle beaucoup plus important pour UBS, dont moins de 30% des engagements totaux étaient libellés en francs fin 2023. Chez UBS, la première monnaie est le dollar des États-Unis, qui représente près de 50% du passif, contre seulement 13% environ pour l'euro. Dans l'ensemble, le bilan d'UBS reflète les services mondiaux que la banque offre à sa clientèle. Toujours en termes de parts des

8 Sur la base des dernières expositions transfrontières communiquées par les banques au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) dans le cadre des calculs du score des EBIS<sup>m</sup> effectués en novembre 2023 à partir des données de fin 2022. L'hypothèse sous-jacente est la suivante: l'impact international des difficultés rencontrées par une banque varie proportionnellement à la part de ses actifs et passifs transfrontières. Plus une banque a une dimension internationale, plus il est difficile de coordonner son assainissement ou sa liquidation, et plus les répercussions d'une éventuelle faillite sont étendues (voir [www.bis.org/bcbs/gsib](http://www.bis.org/bcbs/gsib)). Pour les banques de la zone euro dont le siège se situe dans un État membre du MRU, les activités transfrontières exercées dans le cadre du MRU sont exclues de l'exposition à l'étranger afin de tenir compte des progrès réalisés dans le développement de l'union bancaire européenne. En ce qui concerne les deux banques britanniques dont l'exposition étrangère dépasse celle d'UBS, il faut noter que la plus grande d'entre elles est active dans le cadre du régime *multiple point of entry* (MPE), tandis que l'autre exerce ses activités, à l'instar d'UBS, sous le régime *single point of entry* (SPE). Opter pour un régime SPE évite une séparation des filiales non résidentes, ce qui est le choix des banques qui planifient, pour l'autorité compétente du pays où elles sont domiciliées, une *bail-in* et une recapitalisation d'une seule société mère en cas de faillite.

### EXPOSITION ÉTRANGÈRE DES EBIS<sup>M</sup>

En % de l'exposition globale, fin 2022

Graphique 3.2

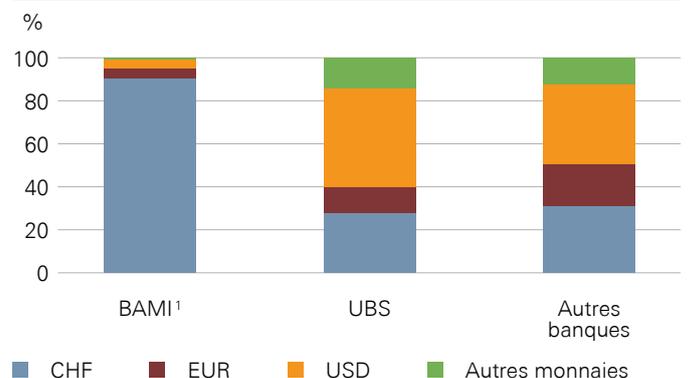


Sources: Autorité bancaire européenne et BRI; calculs: BNS.

### PARTS DES MONNAIES DANS LE PASSIF DES BANQUES RÉSIDENTES

2023

Graphique 3.3



1 Banques axées sur le marché intérieur.

Sources: BNS et rapport annuel d'UBS.

différentes monnaies, la catégorie des autres banques présente également une plus grande diversification que les banques axées sur le marché intérieur.

Les États-Unis sont le principal pays débiteur pour toutes les banques établies en Suisse: fin 2023, les créances avec une contrepartie aux États-Unis constituaient environ 40% du total des créances sur l'étranger. Le Royaume-Uni arrive en deuxième position, avec 9%. L'exposition à l'Allemagne, à la France et au Luxembourg est beaucoup plus modeste.

Sur le marché intérieur, les EBIS concentrent plus de la moitié des activités de dépôt et de crédit traditionnelles. L'entité fusionnée résultant de l'acquisition du Credit Suisse par UBS est devenue le principal acteur du marché suisse, le Groupe Raiffeisen occupant la deuxième place. La ZKB et PostFinance suivent en termes de part de marché, bien que leurs modèles d'affaires soient différents. PostFinance a une présence nationale importante, mais ses activités de crédit sont soumises à des restrictions, ce qui explique sa faible part sur le marché suisse du crédit. Les autres banques axées sur le marché intérieur représentent ensemble environ la moitié du marché intérieur du crédit et un tiers des activités de dépôt. Les établissements de la catégorie des autres banques, qui incluent les filiales d'établissements non résidents, regroupent moins de 10% des activités de dépôt et de crédit en Suisse.

Tandis qu'UBS affiche la part de marché la plus élevée dans les activités de dépôt et de crédit dans le pays pris dans son ensemble, la part de ses concurrents varie selon les régions et les segments du marché du crédit. Ainsi, la ZKB domine le marché du canton de Zurich, canton qui se démarque par son poids économique. La part des autres banques cantonales sur le marché hypothécaire dépasse aussi généralement celle d'UBS dans leurs cantons respectifs. En revanche, sur le segment des prêts en comptes suisses accordés à de moyennes et grandes entreprises, la part de marché d'UBS est plus élevée pour tous les types

de prêts. Enfin, la catégorie des autres banques représente un peu plus de 10% des prêts accordés aux grandes entreprises<sup>9</sup>.

Les différences relatives aux modèles d'affaires et à l'exposition géographique influent aussi sur la structure des revenus des banques. UBS est une banque universelle dotée d'une structure de revenus diversifiée. Elle intervient notamment dans la gestion de fortune pour le compte de non-résidents, mais est aussi largement active dans la banque d'investissement et dans les activités de détail en Suisse. Par conséquent, ses revenus ont généralement pour composante principale le produit net des opérations de commissions et des prestations de services, principalement généré par la gestion de fortune. La structure des revenus d'UBS est toutefois différente en 2023 puisqu'elle reflète l'écart d'acquisition négatif (*negative goodwill*) résultant du gain comptable exceptionnel réalisé à l'occasion de l'acquisition du Credit Suisse (voir graphique 3.4). Le résultat net des opérations d'intérêts constitue quant à lui la principale source de revenus des banques axées sur le marché intérieur. Ces dernières se focalisent sur les activités de dépôt et de crédit, et en particulier sur les prêts hypothécaires. Dans la catégorie des autres banques, le produit net des opérations de commissions et des prestations de services représente plus de 50% du revenu total, étant donné que ces banques se concentrent sur les activités de gestion de fortune.

### Rôle essentiel des établissements financiers non bancaires – interdépendances avec les banques et transmission des chocs

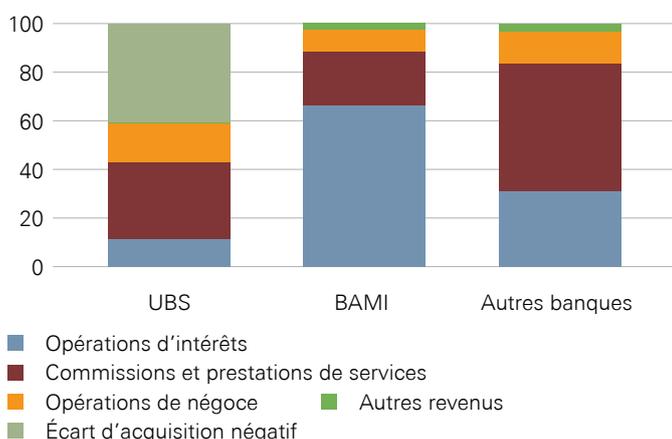
À côté des banques, les établissements financiers non bancaires jouent un rôle important dans le secteur financier suisse. Ils regroupent une large palette de prestataires de services financiers (caisses de pensions, sociétés d'assurances, fonds de placement, etc.). Pris collectivement,

<sup>9</sup> Les grandes entreprises sont celles qui emploient plus de 250 personnes.

## STRUCTURE DES REVENUS

En % de l'ensemble des revenus, 2023

Graphique 3.4

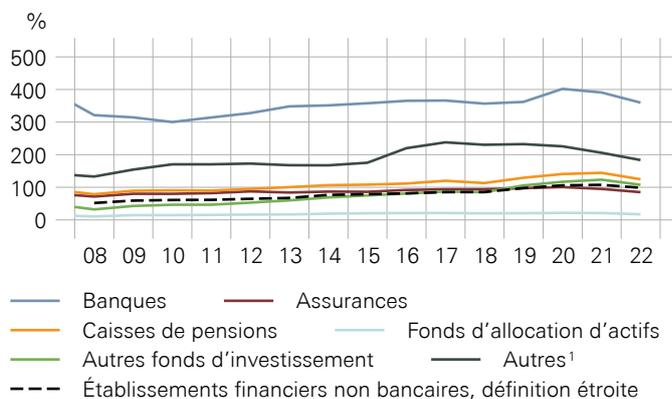


Source: BNS.

## STOCKS D'ACTIFS FINANCIERS EN % DU PIB

En fin d'année

Graphique 3.5



<sup>1</sup> Fonds du marché monétaire, fiducies de placement immobilier, fonds immobiliers, centrales de lettres de gage, etc.

Source: BNS.

leurs actifs financiers représentaient environ 500% du PIB suisse fin 2022, soit une part supérieure à celle des banques (voir graphique 3.5). Pris individuellement, le poids de certains de ces établissements est également considérable: la plus grande société d'assurances en Suisse affiche un bilan de plus de 300 milliards de francs, dépassant ainsi la taille de n'importe quel EBIS<sup>ai</sup>.

Un nombre relativement restreint d'établissements financiers non bancaires fournit des services de type bancaire tels que l'intermédiation de crédit fondée sur l'effet de levier et la transformation des échéances, qui sont susceptibles de présenter des risques pour la stabilité financière. Les établissements financiers non bancaires répondant à cette définition étroite du CSF englobent essentiellement les fonds de placement, mais aussi les fournisseurs de crédit à la consommation, les sociétés de crédit-bail aux entreprises et les maisons de titres<sup>10</sup>. Au total, leurs actifs financiers ont doublé depuis la crise financière de 2008, atteignant récemment 100% du PIB de la Suisse (voir graphique 3.5). Ce type d'établissements financiers non bancaires est généralement de plus petite taille que les banques. En termes d'actifs financiers, le fonds de placement moyen représente par exemple quelque 680 millions de francs, soit moins de 0,1% du PIB suisse. De la même façon, les actifs des maisons de titres avoisinent en moyenne 341 millions de francs ou 0,04% du PIB de la Suisse. À titre de comparaison, la banque moyenne en Suisse est environ 25 fois plus grande que le fonds de placement moyen, avec un bilan totalisant quelque 17 milliards de francs. Le contraste entre les principaux établissements des trois catégories est encore plus frappant: le bilan d'UBS, la plus grande banque de Suisse, est plus de 44 et 156 fois supérieur, respectivement, à celui du principal fonds de placement suisse (32 milliards de francs) et de la première maison de titres (9 milliards).

Certaines des caractéristiques différenciant les établissements financiers non bancaires des banques limitent également les risques que les premiers présentent pour la stabilité financière. Premièrement, leur modèle d'affaires implique un effet de levier moins important (fonds de placement), voire n'inclut aucun effet de levier substantiel (caisses de pensions). De plus, les établissements financiers non bancaires ne créent pas de monnaie dans le cadre du processus de crédit. Ils doivent au contraire acquérir les fonds qu'ils placent. Deuxièmement, comme leurs activités présentent généralement des périodes de remboursement plus longues, ces établissements ont tendance à être moins exposés aux risques de liquidité. L'ampleur de ces risques dépend du modèle d'affaires. Ainsi, les assureurs-vie sont plus exposés aux risques de liquidité que les assureurs non-vie, car les détenteurs d'une police d'assurance-vie ont la possibilité de retirer leur avoir dans des délais relativement brefs (risque de

rachat). Les établissements financiers non bancaires actifs sur les marchés des prêts gagés ou des produits financiers structurés peuvent aussi être exposés aux risques de liquidité en l'absence d'effet de levier important ou de transformation des échéances. En ce qui concerne les maisons de titres, de tels risques de liquidité peuvent se traduire par des exigences plus élevées en matière de marges de la part des contreparties en période de volatilité des marchés.

En conséquence, les établissements financiers non bancaires sont assujettis à d'autres dispositifs institutionnels. Ils ne sont par exemple pas couverts par les systèmes de garantie des dépôts et sont soumis à des normes réglementaires différentes<sup>11</sup>. En Suisse, la FINMA est l'autorité de surveillance des assureurs, des fonds de placement et des maisons de titres. Les caisses de pensions sont quant à elles surveillées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle<sup>12</sup>.

Même si, pris individuellement, les établissements financiers non bancaires présentent moins de risques pour la stabilité financière, leurs interconnexions avec le secteur bancaire peuvent déclencher des mécanismes de transmission de chocs et des effets de propagation. Les banques et les établissements financiers non bancaires sont directement liés, à l'intérieur des frontières de la Suisse mais aussi au-delà, compte tenu du fonctionnement bilatéral des canaux de financement. Souvent en effet, les banques octroient des prêts aux établissements financiers non bancaires ou investissent dans ces entités, lesquelles fournissent des capitaux aux banques, utilisent leurs systèmes de paiement ou y déposent la part non investie des actifs de leur clientèle. Les banques et les établissements financiers non bancaires sont ainsi connectés via des garanties et des expositions à des catégories d'actifs similaires. La BNS contribue aux travaux d'analyse menés à l'échelle internationale sur les interconnexions entre les banques et les établissements financiers non bancaires. L'objectif poursuivi est d'améliorer la transparence sur les expositions mutuelles et de comprendre leurs incidences sur la stabilité financière, notamment en termes de risque commercial, de risque de concentration et de risque de financement.

10 Dans le *Global Monitoring Report* du CSF, les établissements financiers non bancaires doivent remplir cinq fonctions économiques spécifiques pour entrer dans cette subdivision (*narrow measure*) (voir [www.fsb.org/work-of-the-fsb/financial-innovation-and-structural-change/non-bank-financial-intermediation/](http://www.fsb.org/work-of-the-fsb/financial-innovation-and-structural-change/non-bank-financial-intermediation/)).

11 La réglementation sur les liquidités varie en fonction du type d'établissements financiers non bancaires. Il existe par exemple deux catégories de maisons de titres, chacune étant soumise à une réglementation différente. Ainsi, les maisons de titres qui gèrent des comptes doivent satisfaire à l'ordonnance sur les liquidités (OLiQ) qui s'applique aux banques, contrairement à celles qui n'en gèrent pas. Ces dernières doivent néanmoins répondre à des exigences de liquidités et sont par exemple tenues de placer leurs fonds de manière à ce que leur niveau de liquidités soit à tout moment suffisant (art. 71 de l'ordonnance sur les établissements financiers, OEFin).

12 Voir la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et la loi sur les placements collectifs (LPCC). La loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin) fixe quant à elle les exigences applicables aux activités des établissements financiers (gestionnaires de fortune, *trustees*, gestionnaires de fortune collective, directions de fonds, maisons de titres). Les bases de la fonction de surveillance de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle sont établies dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

# 4

## Stabilité du secteur bancaire suisse

La BNS évalue la stabilité du secteur bancaire suisse en se fondant sur plusieurs éléments, qui sont traités dans les sections suivantes. La section 4.1 analyse la résilience des banques face à différents types de difficultés, sur la base de leur profitabilité, d'une part, ainsi que du volume et de la qualité de leurs fonds propres réglementaires, d'autre part. La section 4.2 aborde les principaux facteurs de risques auxquels les banques sont exposées, et qui sont susceptibles d'entraîner des pertes en cas de développements négatifs. La section 4.3 est consacrée à l'analyse des scénarios de la BNS, lesquels visent à évaluer la résilience des banques face aux pertes qu'elles subiraient dans diverses situations défavorables. Cette analyse offre une évaluation économique prospective de l'adéquation des fonds propres des banques sur la base de leur exposition aux risques (évoquée dans la section 4.2) et de leur capacité à absorber des pertes (abordée dans la section 4.1). L'analyse des scénarios complète ainsi les données relatives aux fonds propres réglementaires. La section 4.4 porte sur les indicateurs fondés sur le marché. Ceux-ci reflètent l'évaluation, par les acteurs du marché, de la solvabilité des banques, de leur résilience et de leur profitabilité future, et constituent un complément utile aux indicateurs réglementaires et à l'analyse des scénarios. Enfin, la section 4.5 traite de la planification de la stabilisation et de la liquidation des établissements bancaires d'importance systémique en cas de crise grave.

### 4.1 RÉSILIENCE

L'évaluation de la résilience du secteur bancaire comprend deux éléments: la profitabilité et la dotation en fonds propres. Des bénéfices durables permettent d'absorber les pertes en cas de crise et représentent la première ligne de défense des banques. Ils aident également à reconstituer les fonds propres, lesquels constituent la seconde ligne de défense.

#### 4.1.1 PROFITABILITÉ

Les banques axées sur le marché intérieur, UBS et les établissements de la catégorie «autres banques» n'ont pas la même structure de revenus. Pour les banques axées sur le marché intérieur, le résultat net des opérations d'intérêts issu des dépôts et des prêts constitue la principale source de revenus. De leur côté, UBS et les autres banques tirent une grande partie de leurs revenus non pas des opérations d'intérêts, mais des activités de gestion de fortune et de banque d'investissement, et notamment du produit net des commissions et des prestations de services (voir graphique 4.1 et chapitre 3). Dans le cas d'UBS, la part des revenus découlant des activités hors opérations d'intérêts est en outre élevée par rapport aux concurrentes étrangères de la banque<sup>1</sup>.

#### Nouvelle amélioration de la profitabilité du secteur bancaire en 2023

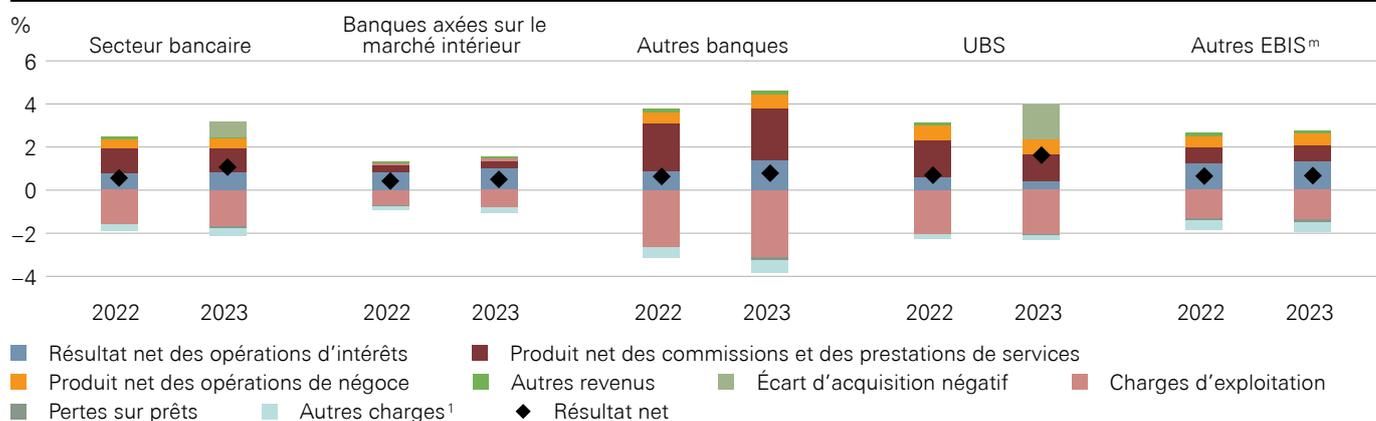
En 2023, la profitabilité mesurée par le rendement des actifs a continué de s'améliorer dans toutes les catégories de banques, atteignant 1,07% pour l'ensemble du secteur

<sup>1</sup> L'échantillon utilisé pour la comparaison internationale de la profitabilité se limite aux établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBIS<sup>m</sup>) qui ont un modèle d'affaires semblable à celui d'UBS. Cet échantillon comprend les établissements suivants: JP Morgan Chase, Bank of America, Citigroup, Morgan Stanley, Goldman Sachs, Barclays, HSBC, Deutsche Bank, Société Générale et BNP Paribas.

### RENTABILITÉ DES ACTIFS

Résultat net publié en % des actifs

Graphique 4.1



<sup>1</sup> Y compris les ajustements de valeur, les provisions, les amortissements et les dépréciations d'actifs non financiers.

Sources: Bloomberg, BNS, FINMA et publications des banques.

(contre 0,56% en 2022, voir graphique 4.1)<sup>2,3</sup>. Les banques axées sur le marché intérieur ont continué à bénéficier de la hausse des taux d'intérêt. En ce qui concerne UBS, le rendement des actifs a progressé à la faveur d'un gain comptable exceptionnel lié à l'acquisition du Credit Suisse<sup>4</sup>. Dans le cas des autres banques, l'amélioration du rendement des actifs est principalement attribuable au produit des opérations d'intérêts. Parallèlement, les pertes sur prêts de ces banques se sont sensiblement accrues, à cause essentiellement du dépôt de bilan de l'autrichien Signa Group. Cette faillite n'a cependant guère eu de conséquences pour le secteur bancaire suisse dans son ensemble.

### La rentabilité des banques axées sur le marché intérieur à un niveau inédit depuis plus de dix ans

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, la rentabilité des banques axées sur le marché intérieur a continué de progresser en 2023, pour s'établir à 0,50% (contre 0,42% en 2022, voir graphique 4.2). L'amélioration du rendement des actifs a été principalement soutenue par l'augmentation du résultat net des opérations d'intérêts, qui a largement compensé celle des charges d'exploitation. Après deux ans de progression, cet indicateur est désormais proche de sa moyenne historique de long terme.

2 Les mesures de la rentabilité qui mettent en relation les bénéfices d'une banque avec l'ampleur de son exposition aux risques, ce qui est par exemple le cas du rendement des actifs (*return on assets*, ROA), sont particulièrement importantes du point de vue de la stabilité financière. Dans leur évaluation de la rentabilité potentielle de leurs placements, les acteurs du marché tendent à accorder la priorité au rendement des fonds propres. Celui-ci est moins adapté à l'évaluation de la résilience sous-jacente d'une banque, notamment parce qu'il peut s'améliorer malgré une diminution des fonds propres, ce qui compromet le rôle des fonds propres en tant que deuxième ligne de défense. Le ROA est défini comme le résultat net rapporté au total des actifs.

3 Le constat est similaire si l'on tient compte des différentes méthodes de calcul de la taille du bilan utilisées dans le cadre des normes comptables.

4 Il s'agit en l'occurrence d'un écart d'acquisition négatif (*negative goodwill*). Ce type de gain comptable est enregistré lors de l'achat d'une entreprise pour un prix inférieur à sa valeur nette, c'est-à-dire à la différence entre la valeur de ses actifs et de ses passifs.

## PROFITABILITÉ DES BANQUES

Banques axées sur le marché intérieur

Graphique 4.2



Source: BNS.

En 2023, deux des trois établissements bancaires d'importance systémique axés sur le marché intérieur (EBIS<sup>ai</sup>) ont enregistré une croissance de leur rentabilité. En glissement annuel, le ROA du Groupe Raiffeisen est passé de 0,42% à 0,47%, et celui de la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) de 0,53% à 0,62%. Dans les deux cas, cette évolution s'explique par la hausse du résultat net des opérations d'intérêts. PostFinance, de son côté, affiche un rendement des actifs quasiment inchangé et relativement bas (0,16% en 2023 contre 0,17% en 2022). La contribution positive de ses flux de revenus, qui ont profité du retour à des taux d'intérêt positifs, a été effacée par les dépenses d'exploitation.

### La rentabilité des banques axées sur le marché intérieur soutenue par la forte hausse des marges nettes d'intérêt

Dans l'ensemble, les banques axées sur le marché intérieur ont vu leurs marges nettes d'intérêt sur les positions en cours s'accroître sensiblement en 2023, pour s'inscrire à 1,1% (soit une hausse de 20 pb, voir graphique 4.2)<sup>5</sup>. Cette amélioration s'explique par la hausse du produit des opérations d'intérêts enregistré sur le refinancement d'actifs à des taux d'intérêt plus élevés. Parallèlement, les charges d'intérêt ont moins augmenté, comme l'on peut s'y attendre dans une situation où les banques sont à même de rétablir leurs marges sur les éléments du passif (voir section 5.4). Au cours des deux dernières années, les marges nettes d'intérêt ont connu une progression sensible (de 23 pb environ), rattrapant ainsi près de 30% du repli qu'elles avaient accusé entre 2009 et 2021.

À l'actif, les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts hypothécaires et sur les avoirs à vue détenus auprès de la BNS ont encore augmenté en 2023. Entre fin 2022 et fin 2023, le taux d'intérêt moyen est passé de 1,33% à 1,72% sur les prêts hypothécaires en cours, et de 1,05% à 1,88% sur l'ensemble des positions porteuses d'intérêt.

Au passif, le taux d'intérêt moyen sur les dépôts a également continué de croître. En valeurs pondérées par le volume, la rémunération de l'ensemble des dépôts est passée de 0,22% fin 2022 à 0,63% fin 2023. Cette amélioration tient à deux facteurs. D'une part, les taux d'intérêt sur la plupart des catégories de dépôts se sont inscrits en hausse. Il en ressort que le plancher des taux zéro qui avait freiné la transmission des taux du marché vers les dépôts durant la phase de taux d'intérêt très bas, voire négatifs, ne joue plus aucun rôle pour les dépôts de la clientèle de détail. Cette évolution a des répercussions directes sur l'exposition des banques axées sur le marché intérieur au risque de taux d'intérêt (voir section 5.4). D'autre part, la clientèle a délaissé les dépôts à vue faiblement rémunérés au profit des dépôts à terme affichant des taux d'intérêt supérieurs.

5 La marge nette d'intérêt est définie par approximation comme le quotient entre le produit net des opérations d'intérêts et la valeur des actifs porteurs d'intérêts. Les actifs porteurs d'intérêts sont approximés par la somme des créances hypothécaires, des créances sur la clientèle, des immobilisations financières et des avoirs à vue détenus par les banques auprès de la BNS.

## Résultat financier 2023 d'UBS dominé par les effets de l'acquisition du Credit Suisse

À la suite du rachat du Credit Suisse, UBS est entrée dans une phase de transition qui s'étendra sur plusieurs années. En particulier, l'acquisition et l'intégration du Credit Suisse ont influé sur le résultat financier de l'exercice 2023. L'acquisition s'est traduite par des effets comptables exceptionnels qui ont permis à UBS d'enregistrer un bénéfice net particulièrement élevé. Effets comptables exclus, la rentabilité de la banque a cependant diminué du fait des coûts d'intégration du Credit Suisse.

En 2023, le bénéfice net a atteint quelque 25 milliards de francs, contre environ 7 milliards en 2022<sup>6</sup>. Ce bénéfice correspond à l'écart d'acquisition négatif d'environ

6 UBS publie son résultat financier en dollars des États-Unis. La conversion en francs suisses se fonde sur les cours de change trimestriels moyens.

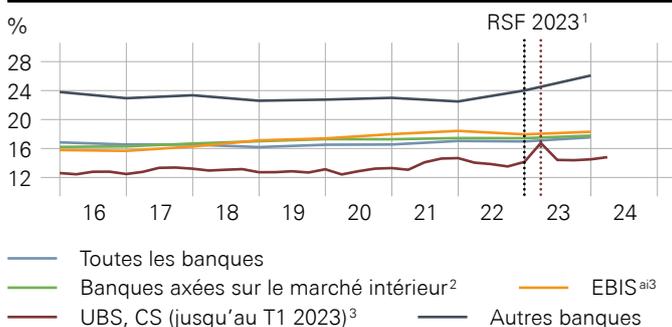
25 milliards de francs enregistré à l'occasion du rachat du Credit Suisse. Un écart d'acquisition négatif (*negative goodwill*) est un gain comptable enregistré lors de l'achat d'une entreprise pour un prix inférieur à sa valeur nette, c'est-à-dire à la différence entre la valeur de ses actifs et de ses passifs<sup>7</sup>.

Effets comptables mis à part, l'intégration du Credit Suisse a entraîné une baisse des bénéfices d'UBS en 2023. La banque a enregistré des pertes importantes dans sa division *non-core and legacy*, où l'essentiel des positions de

7 En ce qui concerne le rachat du Credit Suisse par UBS, la somme du prix d'achat et de l'écart d'acquisition négatif s'est révélée inférieure à la valeur comptable des fonds propres du Credit Suisse au quatrième trimestre 2022, essentiellement parce que UBS a dû comptabiliser des ajustements de valeur («ajustements de l'allocation du prix d'acquisition») qui ont fortement réduit la valeur nette des actifs rachetés. Ces ajustements de valeur ont été partiellement compensés par une diminution des passifs du Credit Suisse liée à la dépréciation intégrale de ses instruments AT1.

### RATIOS DE FONDS PROPRES CET1

En fin d'année (fin de trimestre pour UBS et CS) Graphique 4.3

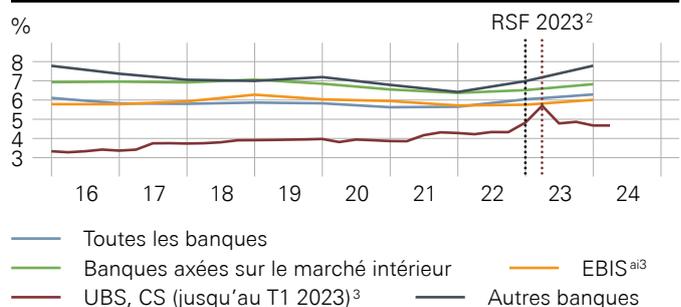


- 1 Le RSF 2023 utilisait les données à fin 2022 pour toutes les banques et celles du T1 2023 pour UBS et CS.
- 2 À partir de 2020, hors établissements assujettis au régime des petites banques.
- 3 EBIS<sup>ai3</sup>: perspective de mise en œuvre progressive; UBS et CS: perspective de mise en œuvre complète.

Sources: BNS, FINMA.

### RATIOS DE LEVIER CET1<sup>1</sup>

En fin d'année (fin de trimestre pour UBS et CS) Graphique 4.4

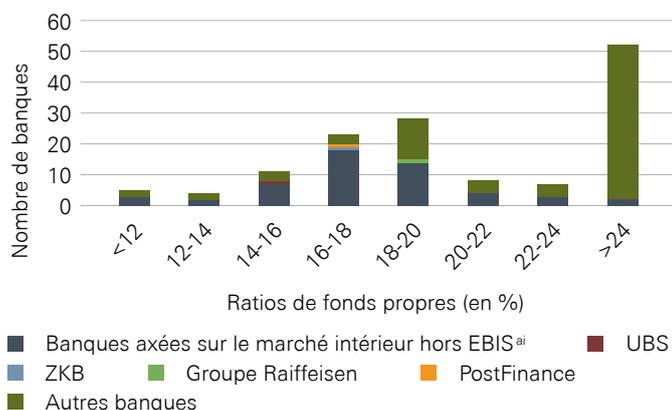


- 1 Le total des actifs sert de dénominateur avant la mise en place du dénominateur du ratio de levier.
- 2 Le RSF 2023 utilisait les données à fin 2022 pour toutes les banques, et celles du T1 2023 pour UBS et CS.
- 3 EBIS<sup>ai3</sup>: perspective de mise en œuvre progressive; UBS et CS: perspective de mise en œuvre complète.

Sources: BNS, FINMA.

### VENTILATION DES RATIOS DE FONDS PROPRES DANS LE SECTEUR BANCAIRE

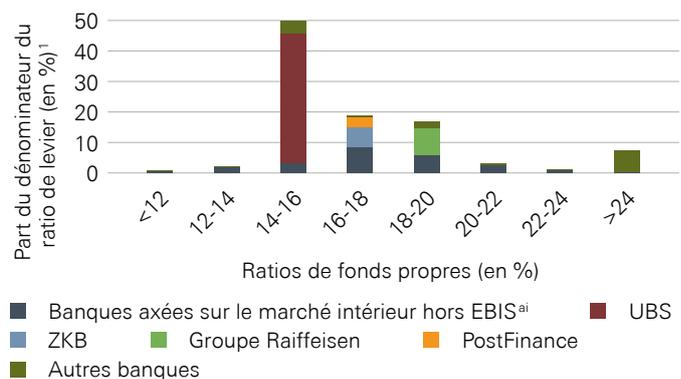
Ratios de fonds propres CET1 pondérés à fin 2023 Graphique 4.5



Sources: BNS, FINMA.

### VENTILATION DES RATIOS DE FONDS PROPRES SELON LA TAILLE DES BANQUES

Ratios de fonds propres CET1 pondérés à fin 2023 Graphique 4.6



- 1 Part du dénominateur du ratio de levier de Bâle III de l'ensemble des banques.

Sources: BNS et FINMA.

l'ancienne activité de banque d'investissement du Credit Suisse sont en cours de liquidation. L'intégration du Credit Suisse a également affecté la rentabilité des divisions réunies de gestion de fortune et de banque d'investissement. À l'inverse, la division rassemblant les activités suisses des deux établissements a vu sa rentabilité s'améliorer.

Au premier trimestre 2024, UBS a annoncé un bénéfice net d'environ 1,6 milliard de francs. La rentabilité s'est améliorée dans toutes les divisions. Une fois achevée l'intégration du Credit Suisse, UBS s'attend à ce que sa rentabilité, mesurée par le rendement des fonds propres de base durs (*common equity tier 1*, CET1), renoue avec les niveaux observés avant l'opération de rachat.

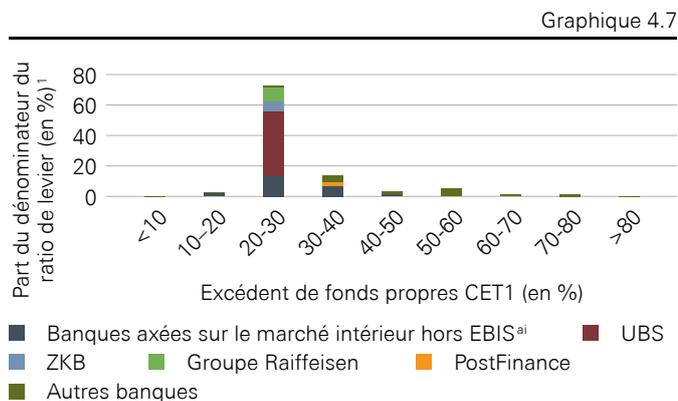
#### 4.1.2 DOTATION EN FONDS PROPRES

Deuxième ligne de défense après la rentabilité, les fonds propres reflètent la capacité des banques à absorber des pertes. L'accent est mis sur les fonds propres CET1, qui constituent la composante la plus fiable de la capacité d'absorption des pertes dans une perspective de poursuite de l'activité (*going concern*). Les fonds propres de base supplémentaires (*additional tier 1*, AT1) comptent aussi comme des fonds propres *going concern*. Cependant, la capacité de ces instruments à absorber des pertes à temps, et donc à contribuer à la stabilisation d'une banque, a été remise en question durant la crise du Credit Suisse (voir sous-section 4.1.3). Les fonds propres CET1 représentent l'essentiel des fonds propres des banques axées sur le marché intérieur (95%) et des établissements de la catégorie «autres banques» (91%). S'agissant d'UBS, la part des instruments AT1 dans les fonds propres *going concern* est plus élevée (16%)<sup>8</sup>.

8 La part des instruments AT1 dans les fonds propres *going concern* d'UBS est pour l'instant assez faible en raison de l'annulation des instruments AT1 du Credit Suisse ordonnée par la FINMA en mars 2023. Il est probable qu'elle augmente à nouveau, la réglementation *too big to fail* (TbTF) actuelle permettant aux établissements bancaires d'importance systémique d'utiliser leurs instruments AT1 pour répondre, à hauteur de 30% au maximum, aux exigences de fonds propres *going concern* qui leur sont imposées.

#### FONDS PROPRES CET1 EXCÉDENTAIRES

Excédent par rapport aux exigences maximales de fonds propres pondérées et non pondérées à fin 2023



1 Part du dénominateur du ratio de levier de Bâle III de l'ensemble des banques.

Source: BNS et FINMA.

#### Légère hausse de la capitalisation des banques suisses; ratios de fonds propres hétérogènes

En 2023, les banques suisses ont vu leur situation s'améliorer légèrement en termes de fonds propres (voir graphiques 4.3 et 4.4)<sup>9</sup>, ce qui a permis une augmentation des volants de fonds propres au sein du système bancaire. Le ratio de fonds propres CET1 pondérés en fonction des risques de l'ensemble du système bancaire est passé de 17% fin 2022 à 17,5% fin 2023<sup>10</sup>. Le niveau est toutefois très variable d'une banque à l'autre, quelques-unes affichant un ratio inférieur à 12%, tandis que plus de 50 présentent des ratios supérieurs à 24% (voir graphiques 4.5 et 4.6). Les ratios de fonds propres sont particulièrement élevés au sein des petites banques: si le ratio de la banque médiane s'établit à 19,8%, il s'élève à 18,7% lorsque les 50% comprenant les plus petits établissements sont exclus du calcul.

#### Volants de fonds propres essentiels à l'absorption des pertes et à la capacité de prêt

Les exigences de fonds propres renvoient à la fois aux fonds propres minimaux exigés et aux volants réglementaires<sup>11</sup>. Les seconds comprennent le volant anticyclique de fonds propres, le volant de fonds propres défini selon la catégorie de surveillance (voir l'ordonnance sur les fonds propres) et les exigences en termes de volant de fonds propres spécifiques à chaque établissement bancaire d'importance systémique.

Le volant anticyclique de fonds propres en vigueur s'applique sur une base sectorielle, plus précisément aux prêts hypothécaires portant sur des objets d'habitation situés en Suisse. Il tient compte des vulnérabilités observées sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse (voir section 2.2). Ce volant prévoit une exigence supplémentaire de fonds propres CET1 égale à 2,5% des positions pondérées en fonction des risques garanties par des gages immobiliers sur des objets d'habitation situés en Suisse, ce qui correspond à environ 0,8% du volume total des prêts correspondants. Le volant anticyclique de fonds propres pourrait, à la discrétion des banques, être utilisé pour absorber des pertes et soutenir l'activité de crédit en cas de concrétisation des risques sur les marchés hypothécaire et immobilier. À l'inverse, les deux autres volants réglementaires – le volant de fonds propres défini selon la catégorie de surveillance et les exigences en termes de volant de fonds propres spécifiques à chaque EBIS – sont des mesures permanentes. Ils peuvent également servir à l'absorption de pertes, mais doivent

9 L'analyse agrégée de la capitalisation des banques résidentes dans cette section tient compte des fonds propres CET1 *going concern* pour les établissements bancaires d'importance systémique. En outre, depuis janvier 2020, les établissements bénéficiant du régime des petites banques ne sont pas soumis à certaines exigences réglementaires, telles que les exigences de fonds propres pondérées en fonction des risques (voir [www.finma.ch/fr/surveillance/banques-et-maisons-de-titres/kat-4-und-5-kleinbankenregime/](http://www.finma.ch/fr/surveillance/banques-et-maisons-de-titres/kat-4-und-5-kleinbankenregime/)). Dans cette section, ces banques sont prises en compte dans les chiffres agrégés relatifs aux ratios de levier, mais n'entrent pas dans les ratios pondérés en fonction des risques.

10 Le ratio de l'ensemble des fonds propres pris en compte est passé de 20,2% fin 2022 à 20,7% fin 2023.

11 Voir art. 41 de l'ordonnance sur les fonds propres. En outre, certaines banques se voient appliquer des suppléments de fonds propres liés à des risques particuliers.

être reconstitués dans les délais fixés par la FINMA en cas de déficit temporaire.

Outre les volants réglementaires, la quasi-totalité des banques affectent au moins 20% de leurs fonds propres CET1 à des volants supplémentaires facultatifs (voir graphique 4.7). Fin 2023, les volants détenus par les banques sur une base volontaire s'inscrivaient en hausse de 4% en glissement annuel. Au total, les volants réglementaires et facultatifs de fonds propres représentent quelque 3% des actifs totaux du secteur bancaire, et environ 7% du volume total des prêts bancaires.

### Hausse de la capacité d'absorption des pertes des banques axées sur le marché intérieur grâce aux bénéfices non distribués

La capacité d'absorption des pertes des banques axées sur le marché intérieur a augmenté en 2023, ces établissements s'étant abstenus de distribuer une part substantielle de leurs bénéfices. Leurs ratios de fonds propres CET1 de même que leurs ratios de levier CET1 ont légèrement progressé en 2023 par rapport à 2022<sup>12</sup>. Leur ratio de fonds propres CET1 pondérés en fonction des risques a connu une hausse régulière au cours de la dernière décennie, tandis que leur ratio de levier CET1 est resté à peu près stable (graphiques 4.3 et 4.4). Cette tendance positive a contribué à accroître la résilience

12 Ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques: entre 2023 et 2024, le ratio des fonds propres pris en compte est passé de 18,4% à 18,8%, et le ratio CET1, de 17,4% à 17,8%. Le ratio de levier CET1 est passé de 6,5% à 6,8% (et le ratio de levier tier 1, de 6,7% à 7%).

de ces établissements, réduisant ainsi les risques au sein de l'ensemble du système bancaire.

Les chiffres montrent qu'en moyenne, les banques axées sur le marché intérieur détiennent actuellement d'importants volants de fonds propres. C'est également vrai des établissements pris individuellement. Ainsi, la plupart des ratios de levier de ces banques dépassent les 6%, soit plus du double du minimum requis. Néanmoins, les niveaux varient fortement d'une banque à l'autre. Pour certaines d'entre elles, les ratios de fonds propres ne se situent que légèrement au-dessus du minimum réglementaire ou des volants réglementaires requis, ce qui limite alors la capacité d'absorption des pertes (voir sous-section 4.3.2).

### Niveau hétérogène des fonds propres des EBIS<sup>ai</sup>

Le niveau et l'évolution des fonds propres des trois établissements bancaires d'importance systémique axés sur le marché intérieur (EBIS<sup>ai</sup>) sont très différents. Cependant, les trois EBIS<sup>ai</sup> satisfaisaient entièrement, fin 2023, aux exigences de fonds propres *going concern* pondérés en fonction des risques et aux exigences de ratio de levier (voir tableau 1)<sup>13</sup>.

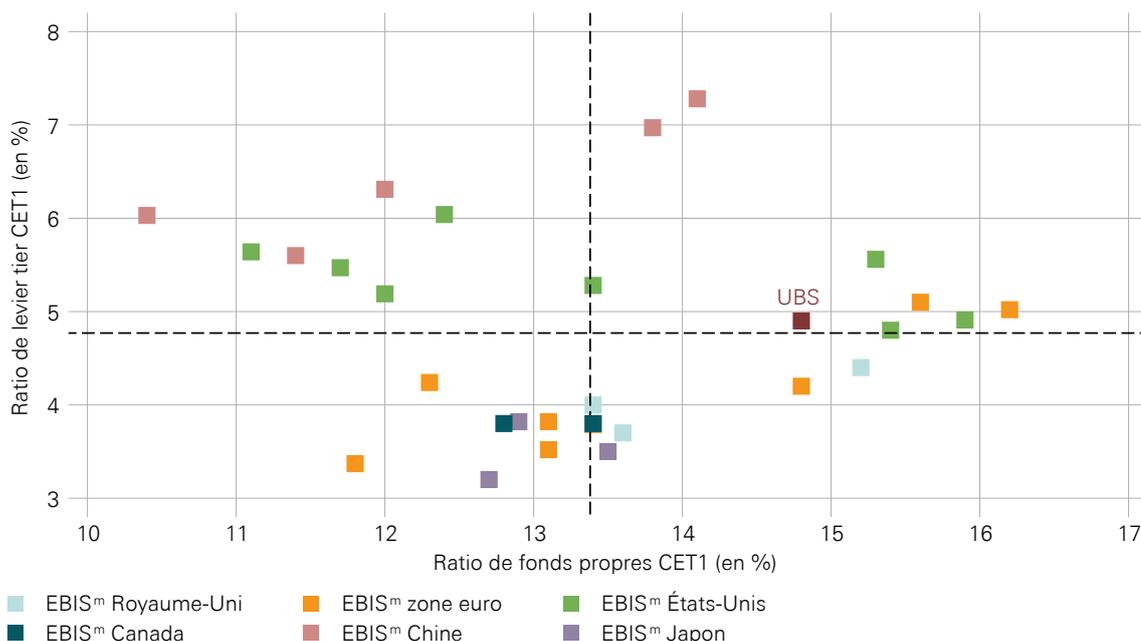
Dans le cas de la ZKB et du groupe Raiffeisen, les ratios de fonds propres et donc les volants de fonds propres ont continué de s'améliorer en 2023. Les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques de même que les

13 Les EBIS<sup>ai</sup> sont soumis aux exigences *going concern* et *gone concern* supplémentaires définies dans la réglementation suisse TBTF.

## COMPARAISON INTERNATIONALE DES FONDS PROPRES CET1<sup>1</sup>

EBIS<sup>m</sup>, T1 2024

Graphique 4.8



1 Les lignes traitillées indiquent les moyennes (non pondérées).

Sources: Bloomberg et publications des banques.

**EBIS<sup>ai</sup>: RATIOS DE FONDS PROPRES ET EXIGENCES GOING CONCERN**

Mise en œuvre complète et mise en œuvre progressive

Tableau 1

	PostFinance			Raiffeisen Group			ZKB		
	2022	2023	Exi- gences 2023 <sup>3</sup>	2022	2023	Exi- gences 2023 <sup>3</sup>	2022	2023	Exi- gences 2023 <sup>3</sup>

**Ratios selon TBTF  
(mise en œuvre complète)<sup>1</sup>**

Ratio de fonds propres <i>going concern</i> TBTF	17,3%	15,8%	13,1%	18,8%	19,5%	14,6%	17,1%	18,7%	13,8%
Ratio de fonds propres CET1 TBTF	16,4%	14,3%	8,9%	18,8%	19,5%	10,4%	16,8%	17,4%	9,5%
Ratio de levier <i>going concern</i> TBTF	4,5%	4,6%	4,5%	6,2%	6,3%	4,6%	5,8%	6,6%	4,5%
Ratio de levier CET1 TBTF	4,3%	4,1%	3,0%	6,2%	6,3%	3,1%	5,7%	6,1%	3,0%

**Ratios selon TBTF  
(mise en œuvre progressive)<sup>2</sup>**

Ratio de fonds propres <i>going concern</i> TBTF	19,1%	18,5%	13,1%	18,8%	19,5%	14,6%	18,2%	18,7%	13,8%
Ratio de fonds propres CET1 TBTF	18,3%	17,0%	8,9%	18,8%	19,5%	10,4%	16,8%	17,4%	9,5%
Ratio de levier <i>going concern</i> TBTF	5,0%	5,3%	4,5%	6,2%	6,3%	4,6%	6,2%	6,6%	4,5%
Ratio de levier CET1 TBTF	4,8%	4,9%	3,0%	6,2%	6,3%	3,1%	5,7%	6,1%	3,0%

**Niveaux de fonds propres  
(en milliards de francs)**

Fonds propres tier 1 TBTF (mise en œuvre complète)	5,2	4,7	–	17,5	18,9	–	13,0	14,8	–
Fonds propres CET1 TBTF (mise en œuvre complète)	4,9	4,2	–	17,5	18,9	–	12,8	13,7	–
Fonds propres tier 1 TBTF (mise en œuvre progressive)	5,7	5,4	–	17,5	18,9	–	13,9	14,8	–
Fonds propres CET1 TBTF (mise en œuvre progressive)	5,5	5,0	–	17,5	18,9	–	12,8	13,7	–

**Niveaux d'exposition  
(en milliards de francs)**

Actifs pondérés selon TBTF	29,9	29,5	–	92,9	97,1	–	76,1	79,0	–
Dénominateur du ratio de levier TBTF	114,6	102,4	–	282,8	299,8	–	223,1	223,9	–

1 Ratios calculés sur la base des exigences finales, c'est-à-dire sans prise en compte des dispositions transitoires.

2 Ratios et niveaux calculés sur la base des exigences transitoires à fin 2022 (pour les chiffres de 2022) et à fin 2023 (pour les chiffres de 2023). Si les exigences *going concern* sont définitives, les exigences *gone concern* ne le sont pas encore. Par rapport à la perspective de mise en œuvre complète, les exigences *gone concern* dans la perspective de mise en œuvre progressive peuvent influencer les ratios *going concern*.

3 Y compris le volant anticyclique sectoriel de fonds propres suisse. Hors exigences spécifiques de fonds propres au titre du pilier 2 pour les risques spécifiques.

Sources: publications réglementaires des EBIS<sup>ai</sup>.

ratios de levier de ces deux banques dépassent nettement les minima réglementaires. En conséquence, ces établissements détiennent d'importants volants de fonds propres réglementaires et facultatifs. Par exemple, exprimés en termes d'actifs pondérés en fonction des risques, les volants de fonds propres qu'ils détiennent de manière volontaire s'élèvent à 5%.

De son côté, PostFinance a vu son ratio de levier CET1 s'améliorer légèrement, mais son ratio de fonds propres CET1 pondérés en fonction des risques a diminué<sup>14</sup>. Si le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques dépassait les exigences réglementaires, le ratio de levier s'établissait fin 2023 à 4,6%, soit juste au niveau requis (voir tableau 1)<sup>15</sup>.

### UBS déjà au niveau des exigences TBTF accrues qu'elle anticipe pour la banque fusionnée

La situation d'UBS en matière de fonds propres (sur la base des fonds propres CET1) s'est améliorée depuis le premier trimestre 2023, tant en termes pondérés en fonction des risques qu'en ce qui concerne le ratio de levier (voir tableau 2)<sup>16</sup>. À la fin du premier trimestre 2024, UBS respectait déjà les exigences actuellement applicables en matière de fonds propres ainsi que les exigences futures qu'elle anticipe pour la banque fusionnée au titre de la

14 Dans une perspective de mise en œuvre progressive, le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques TBTF de PostFinance a baissé du fait que les actifs pondérés en fonction des risques ont moins diminué que les fonds propres CET1 (voir tableau 1). De son côté, le recul des fonds propres CET1 tient au fait que l'excédent de fonds propres CET1 a été reclassé pour répondre aux exigences *gone concern*. Fin 2023, les exigences *gone concern* publiées par PostFinance comprennent pour la première fois les exigences supplémentaires liées à la planification d'urgence.

15 Dans une perspective de mise en œuvre complète, PostFinance devra disposer de plus de fonds propres CET1 pour respecter des exigences accrues *gone concern*. Il s'ensuit des ratios CET1 inférieurs aux valeurs de mise en œuvre partielle indiquées dans le tableau 1 (voir section 4.5).

16 Forte d'un ratio de fonds propres CET1 pondérés en fonction des risques de 14,8%, la banque continue de dépasser son propre objectif (14%).

réglementation TBTF. Les exigences de fonds propres de la réglementation suisse TBTF sont progressives et dépendent de la part de marché et de la taille de l'EBIS considéré. Les exigences de fonds propres applicables à UBS sont donc appelées à s'accroître compte tenu de l'augmentation de la taille et de la part de marché de la banque fusionnée. La FINMA a accordé à UBS une période de transition, qui commencera en 2026 et s'achèvera en 2030 au plus tard, pour se conformer aux exigences accrues. Sur la base de sa taille et de sa part de marché fin 2023, UBS anticipe que les futures exigences s'élèveront à 12,3% pour le ratio de fonds propres CET1 pondérés en fonction des risques (contre 10,5% actuellement), soit une exigence future de 4,1% pour le ratio de levier CET1 (contre 3,5% actuellement)<sup>17</sup>.

UBS présente un ratio de fonds propres CET1 pondérés en fonction des risques supérieur à la moyenne des EBIS<sup>m</sup> (voir graphique 4.8), tandis que son ratio de levier CET1 est conforme à la moyenne internationale.

### Traitement réglementaire actuel des participations de la maison mère d'UBS insuffisamment robuste

La maison mère d'UBS est l'entité opérationnelle autonome UBS SA<sup>18</sup>. Filiale à 100% d'UBS Group SA, elle détient elle-même des participations dans des filiales en Suisse et à l'étranger, lesquelles fonctionnent aussi en tant que banques, y compris les deux entités résidentes UBS

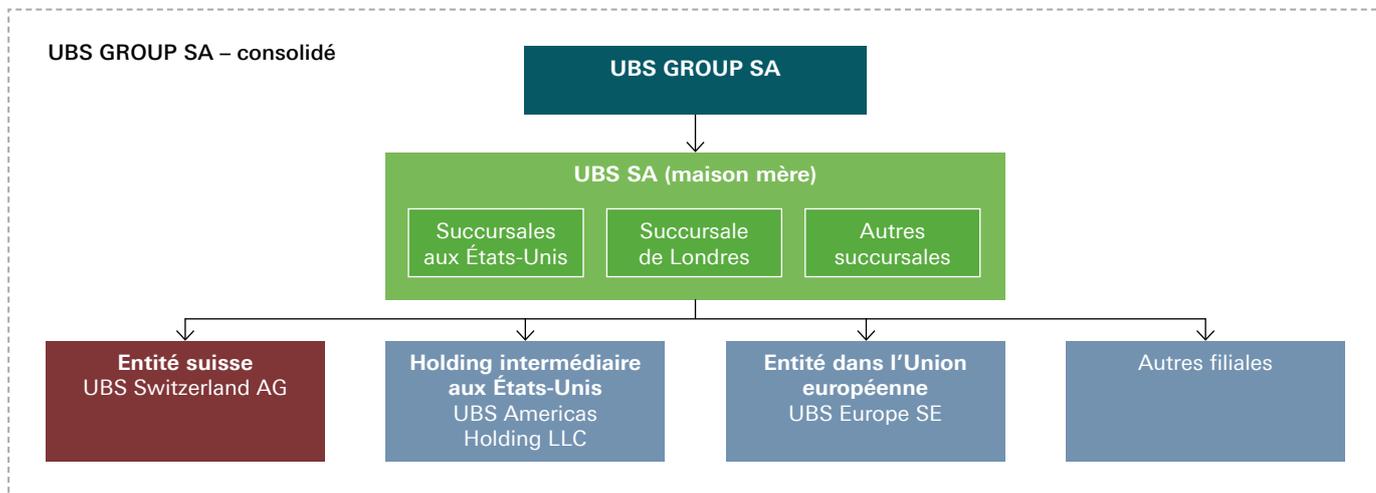
17 Voir la présentation aux investisseurs d'UBS relative aux résultats du quatrième trimestre 2023, 6 février 2024. La banque se fonde sur sa part de marché et sur le dénominateur de son ratio de levier à fin 2023, ainsi que sur un volant anticyclique de fonds propres stable et sur l'exigence supplémentaire de la FINMA d'un montant de 800 millions de dollars des États-Unis au titre du pilier 2, liée à la faillite de Greensill Capital. L'exigence supplémentaire n'est toutefois pas intégrée dans les exigences exposées ici. Le ratio de levier CET1 a été calculé sur la base des estimations d'UBS concernant l'exigence de fonds propres CET1 pondérés en fonction des risques.

18 UBS SA est issue de la fusion des deux anciennes maisons mères UBS (UBS SA) et Credit Suisse (Credit Suisse SA) le 31 mai 2024.

## FUTURE STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIÉE D'UBS (POST-FUSION, TELLE QUE PLANIFIÉE)

UBS SA fonctionne en tant que société de holding et en tant que banque

Graphique 4.9



Source: BNS

	T1 2023	T1 2024	Exigence au 01.01.2024 <sup>1</sup>	Exigence TBTF estimée au 01.01.2030 <sup>2</sup>
<b>Ratios CET1 TBTF</b>				
Ratio de fonds propres CET1 TBTF	13,9%	14,8%	10,5%	12,3%
Ratio de levier CET1 TBTF	4,4%	4,9%	3,5%	4,1%
<b>Ratios <i>going concern</i> TBTF<sup>3</sup></b>				
Ratio de fonds propres <i>going concern</i> TBTF	17,9%	17,8%	14,8%	16,6%
Ratio de levier <i>going concern</i> TBTF	5,7%	5,8%	5,0%	5,6%
<b>Ratios de Bâle III<sup>4</sup></b>				
Ratio de fonds propres CET1 selon Bâle III	13,9%	14,8%	0,1	–
Ratio de fonds propres tier 1 selon Bâle III	17,9%	17,8%	10,0%	–
Ratio de levier tier 1 selon Bâle III	5,7%	5,8%	3,8%	–
<b>Niveaux de fonds propres (en milliards CHF)</b>				
Fonds propres CET1 TBTF	40,8	70,5	–	–
Fonds propres <i>going concern</i> TBTF	52,8	84,3	–	–
<b>Niveaux d'exposition (en milliards CHF)</b>				
Actifs pondérés selon TBTF	294	475	–	–
Dénominateur du ratio de levier TBTF	929	1 443	–	–

1 Y compris le volant anticyclique de fonds propres suisse. Hors exigences spécifiques de fonds propres au titre du pilier 2 pour les risques spécifiques.

2 Estimations d'UBS pour les exigences pondérées en fonction des risques (voir UBS, «Fourth quarter 2023 Fixed income investor presentation», 6 février 2024) et calculs de la BNS. Les estimations reposent sur l'hypothèse de suppléments TBTF fondés sur le dénominateur du ratio de levier et sur la part de marché à fin 2023, et comprennent l'exigence en termes de volant anticyclique sectoriel de fonds propres. Les suppléments de fonds propres au titre du pilier 2 relevant de la FINMA ne sont pas pris en compte.

3 Les fonds propres *going concern* comprennent les fonds propres de base durs (CET1) et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé ayant la qualité de fonds propres supplémentaires (AT1). Ratios calculés avec la clause d'antériorité applicable à partir de janvier 2020: les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas possédant la qualité de fonds propres AT1 et assortis d'une première date d'option de rachat postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont considérés comme des fonds propres *going concern*. Au premier trimestre 2024, les ratios *going concern* seraient de 17,5% (sur une base pondérée en fonction des risques) et de 5,8% (ratio de levier) si la clause d'antériorité n'était pas prise en compte.

4 Les exigences en termes de ratio de fonds propres CET1 selon Bâle III comprennent le minimum de 4,5%, le volant de fonds propres de conservation de 2,5% et le supplément applicable aux EBIS<sup>m</sup> de 1,5%. Les exigences en termes de ratio de fonds propres tier 1 selon Bâle III comprennent en outre un minimum de 1,5% qui doit être couvert par des fonds propres présentant au moins la qualité de fonds propres AT1. Les exigences en termes de ratio de levier comprennent le minimum de 3% et le supplément applicable aux EBIS<sup>m</sup> de 0,75%.

Sources: présentations et rapports trimestriels des banques; calculs: BNS.

Switzerland AG et Credit Suisse (Suisse) SA dont la fusion juridique est prévue au troisième trimestre 2024 (voir graphique 4.9). Outre sa fonction de société de holding, la maison mère exerce des activités opérationnelles et assure la gestion des liquidités pour l'ensemble du groupe. La maison mère est la plus grande entité juridique d'UBS Group SA. En outre, elle est l'entité opérationnelle centrale, et une contrepartie légale importante sur les marchés financiers.

Pour s'assurer la confiance de ses déposants et contreparties, la maison mère doit répondre sur une base individuelle à des exigences de fonds propres adéquates. La maison mère et ses filiales sont des entités juridiques réglementées, et se voient donc appliquer des exigences de fonds propres distinctes, sur une base consolidée ou autonome. La base autonome est celle qui importe le plus en ce qui concerne la maison mère: en cas de défaut, les déposants et les contreparties n'ont de droit direct que sur les actifs comptabilisés par la maison mère elle-même. Leurs droits sur les actifs des filiales sont en revanche subordonnés aux autres créances de celles-ci.

Les chiffres relatifs aux maisons mères du Credit Suisse et d'UBS<sup>19</sup> à la fin du premier trimestre 2024 montrent qu'UBS est en bonne voie de répondre aux exigences futures en termes de fonds propres CET1 qu'elle anticipe au niveau de la maison mère dans le cadre du dispositif TBTF actuel. Ces exigences passeront de 10% à 11,8%<sup>20</sup> du fait de la taille et de la part de marché accrues de la banque fusionnée<sup>21</sup>. Toutefois, même avec ces exigences de fonds propres accrues et dans une perspective d'application intégrale incluant les pondérations-risque définitives, le cadre TBTF actuel ne requiert qu'une couverture partielle en fonds propres des participations de la maison mère dans ses filiales<sup>22</sup>. Comme une participation est la créance de rang le plus bas sur les actifs d'une filiale détenue à 100%, la maison mère supporte l'intégralité des risques de ces actifs. La maison mère ne couvrant que partiellement ses participations par ses fonds propres, elle a besoin de moins de fonds propres pour couvrir le risque que si les actifs de

sa filiale figuraient à son propre bilan. Les ratios de fonds propres sont ainsi vulnérables à des dépréciations de ces participations (voir section 5.3).

Les lacunes du régime de fonds propres actuel sont apparues durant la crise du Credit Suisse. La valeur des participations de la maison mère dans ses filiales au Royaume-Uni et aux États-Unis s'est effondrée en raison d'une baisse des bénéfices estimés de ces filiales, ce qui a entraîné une forte dégradation des fonds propres.

Aujourd'hui, les fonds propres de la maison mère fusionnée sont plus solides que ceux de la maison mère du Credit Suisse avant la crise. Cependant, il convient de remédier aux lacunes du régime actuel. Aussi le Conseil fédéral a-t-il proposé de renforcer la réglementation des fonds propres de la maison mère (voir sous-section 4.1.3 et section 5.3).

#### 4.1.3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CRISE DU CREDIT SUISSE – RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE FONDS PROPRES

La BNS partage l'avis du Conseil fédéral selon lequel la réglementation en matière de fonds propres doit être encore renforcée à la lumière de la crise du Credit Suisse.

Selon l'art. 9 de la loi sur les banques, les EBIS sont soumis à des exigences spécifiques en matière de fonds propres (réglementation TBTF). Ils doivent notamment détenir des fonds propres leur conférant une capacité d'absorption des pertes supérieure à celles des autres banques.

Si les exigences quantitatives de fonds propres sont effectivement plus élevées pour les EBIS, la crise du Credit Suisse a mis en lumière des lacunes dans l'architecture de la réglementation des fonds propres<sup>23</sup>. Ces lacunes remettent en question l'efficacité des exigences en matière de fonds propres pour ce qui est d'assurer une capacité adéquate d'absorption des pertes<sup>24</sup>.

– En vertu de la réglementation actuelle, un EBIS peut utiliser des instruments AT1 plutôt que des fonds propres CET1 pour satisfaire jusqu'à 30% environ des exigences de fonds propres *going concern*. Cependant, dans le cas du Credit Suisse, les instruments AT1 n'ont pas permis d'absorber les pertes à temps. En particulier, la banque a poursuivi les paiements de coupons sur ces instruments en dépit de pertes persistantes<sup>25</sup>.

– La crédibilité des fonds propres CET1 en tant qu'indicateur de robustesse financière repose sur une

19 Les chiffres de la maison mère fusionnée ne sont pas encore disponibles.

20 Voir la présentation aux investisseurs d'UBS relative aux résultats du quatrième trimestre 2023, 6 février 2024. Les exigences excluent le volant anticyclique de fonds propres pour la maison mère ainsi que les suppléments de fonds propres qui peuvent être imposés à une banque au titre du pilier 2.

21 Au premier trimestre 2024, le ratio de fonds propres CET1 pondérés en fonction des risques de la maison mère d'UBS s'établissait à 14,6%, et celui de la maison mère du Credit Suisse, à 17,5%, sur une base autonome. Ces ratios se fondent sur les pondérations-risque actuelles dans une perspective de mise en œuvre progressive pour les participations des maisons mères dans les filiales résidentes et non résidentes. Ces pondérations-risque augmenteront progressivement pour atteindre, d'ici au début 2028, 250% s'agissant des participations en Suisse et 400% pour les participations à l'étranger. Dans une perspective d'application intégrale incluant les pondérations-risque définitives, le ratio de fonds propres CET1 de la maison mère d'UBS atteint 13,2% et celui de la maison mère du Credit Suisse, 15,8%. Hors effets du «filtre réglementaire» qui permet au Credit Suisse d'évaluer sa situation en termes de fonds propres réglementaires comme si Credit Suisse SA avait, de son côté, conservé la méthode d'évaluation globale (au lieu de l'évaluation individuelle des participations), le ratio CET1 de la maison mère du Credit Suisse dans une perspective d'application intégrale ne serait que de 14,1%.

22 La participation d'une banque dans une de ses filiales renvoie aux fonds propres que la maison mère a accordés à cette filiale. Si la maison mère n'est pas contrainte de couvrir entièrement cette participation à l'aide de fonds propres réglementaires, elle peut financer en partie par la dette les fonds propres de la filiale. Cette pratique est connue sous le nom de «double levier» (*double leverage*).

23 La réglementation suisse TBTF actuelle est conforme aux normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Le respect de ces normes internationales minimales est nécessaire, mais ne suffit pas à garantir une résilience adéquate des banques.

24 Voir également le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, avril 2024, et l'édition 2023 du *Rapport sur la stabilité financière* de la BNS.

25 Si le Credit Suisse a continué de payer l'intégralité des coupons sur ses instruments AT1, il a nettement réduit ses versements de dividendes – sans jamais les arrêter totalement néanmoins.

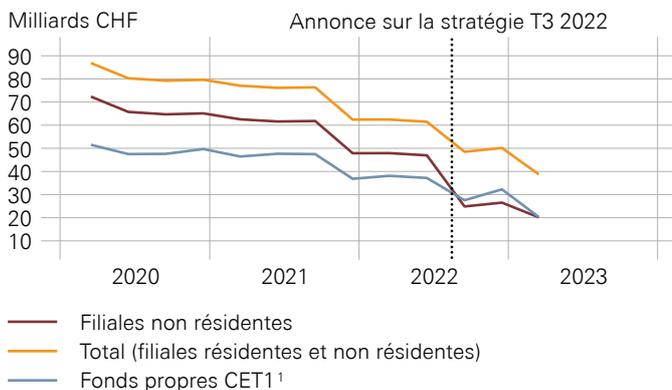
évaluation prudente des actifs. Or, durant la crise du Credit Suisse, les actifs informatiques et les actifs d'impôts différés, par exemple, se sont fortement dépréciés lorsque des adaptations stratégiques et des mesures de restructuration radicales sont devenues nécessaires, ce qui a affecté le niveau des fonds propres de la banque à un moment où elle était extrêmement vulnérable. Les doutes concernant l'évaluation prudente des actifs ont également conduit UBS à procéder à des ajustements de valeur substantiels au deuxième trimestre 2023, après l'acquisition du Credit Suisse (voir les commentaires sur l'évaluation prudente dans la sous-section 4.2.6).

- Selon la réglementation actuelle, les participations d'une maison mère ne sont que partiellement couvertes par des fonds propres. Par conséquent, les ratios de fonds propres de la maison mère conduisent à surestimer la résilience réelle de cette dernière lorsqu'ils sont seuls pris en compte, et sont vulnérables à des dépréciations des participations dans ses filiales. Dans le cas du Credit Suisse, les risques se sont concrétisés parce que la valeur des participations de la banque dans ses filiales à l'étranger a chuté d'environ 60% en un an<sup>26</sup> (voir graphique 4.10) à cause d'une révision à la baisse des prévisions de bénéfices relatives aux filiales au Royaume-Uni et aux États-Unis. Cette révision était essentiellement imputable à des tensions propres à l'établissement, dans un environnement par ailleurs relativement favorable au niveau économique et sur les marchés financiers. Durant une récession ou dans un contexte de forte correction sur les marchés financiers ou immobiliers, les tensions systémiques auraient provoqué une baisse plus prononcée de la valeur des participations. Ces dépréciations des participations à l'étranger ont entraîné une forte chute du ratio de fonds propres de la maison mère du Credit Suisse. Les

26 Entre le troisième trimestre 2021 et le troisième trimestre 2022.

### DÉPRÉCIATION DES PARTICIPATIONS DE LA MAISON MÈRE DU CREDIT SUISSE PENDANT LA CRISE

Du T1 2020 au T1 2023 Graphique 4.10



1 Hors effets de la dépréciation des instruments AT1 au T1 2023.

Source: BNS.

révisions de la réglementation des fonds propres qui ont été introduites en 2019<sup>27</sup> et dont la mise en œuvre est en cours constituent un progrès important, car elles atténuent la vulnérabilité de la maison mère à des dépréciations de participations. Néanmoins, même lorsque ces règles seront intégralement mises en œuvre, les participations ne seront que partiellement couvertes en fonds propres (voir section 5.3).

Compte tenu des lacunes observées, il convient de prendre des mesures pour garantir que les fonds propres des banques reflètent effectivement leur capacité d'absorption des pertes. En conséquence, la BNS soutient une application cohérente des mesures proposées par le Conseil fédéral en termes d'exigences de fonds propres:

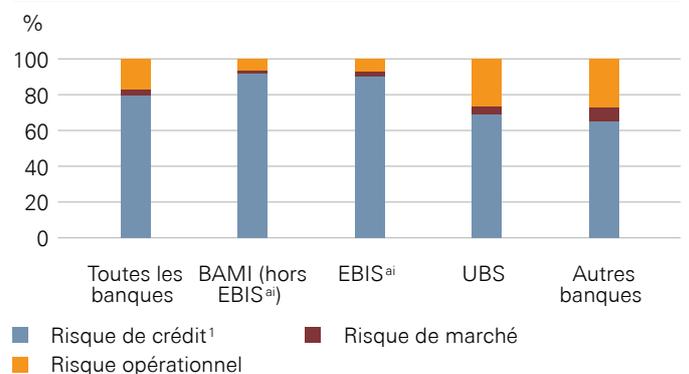
- *Renforcer les instruments AT1*: la capacité d'absorption des pertes *going concern* des instruments AT1 doit être renforcée, par exemple en établissant des critères plus clairs de suspension du paiement des coupons en cas de pertes durables et en prévoyant l'annulation ou la conversion des instruments AT1 en fonds propres CET1 lorsque la banque est encore en mesure de stabiliser sa situation avant d'atteindre le point de non-viabilité. De telles mesures renforceraient le rôle de fonds propres *going concern* que les instruments AT1 sont destinés à jouer<sup>28</sup>.
- *Accroître la prudence de calcul des fonds propres CET1*: le calcul des fonds propres CET1 doit être adapté pour les actifs qui sont susceptibles de perdre l'essentiel de leur valeur au cours d'une restructuration. En Suisse, il est en outre nécessaire d'accroître les exigences

27 Un nouveau régime réglementaire a été introduit mi-2019 concernant le traitement des participations d'une maison mère dans ses filiales. Il prévoit que les pondérations-risque augmenteront progressivement pour atteindre, d'ici à début 2028, 250% s'agissant des participations en Suisse et 400% pour les participations à l'étranger. La perspective d'application intégrale tient compte de ces pondérations finales.

28 Voir le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, avril 2024.

### VENTILATION DES ACTIFS PONDÉRÉS

Au T4 2023 Graphique 4.11



1 Le risque de crédit comprend les risques non liés aux contreparties.

BAMI: banques axées sur le marché intérieur

Source: BNS.

réglementaires relatives à l'évaluation prudente des positions complexes ou peu liquides afin que celles-ci reflètent correctement les incertitudes en la matière – en particulier en période de crise (voir les commentaires sur l'évaluation prudente dans la sous-section 4.2.6)<sup>29</sup>.

- **Renforcer le régime de fonds propres applicable aux maisons mères:** il convient de redéfinir les exigences de fonds propres applicables aux maisons mères afin de tenir compte du risque économique réel des participations dans les filiales et d'assurer que les fonds propres alloués aux filiales ne peuvent pas simultanément servir à couvrir les risques propres à la maison mère. Le Conseil fédéral propose donc de renforcer la couverture en fonds propres des participations dans des filiales non résidentes<sup>30</sup>. Dans le cadre de la pondération des actifs en fonction des risques, une couverture accrue des participations impliquerait soit d'augmenter les pondérations-risque, soit de déduire les participations des fonds propres de la maison mère pris en compte. En ce qui concerne le ratio de levier, la déduction est nécessaire pour que cet instrument parvienne à nouveau à limiter le levier au niveau de la maison mère et à agir comme un filet de sécurité efficace pour le respect de l'exigence de fonds propres pondérée en fonction des risques (voir section 5.3)<sup>31</sup>.

Même si les améliorations précédemment citées sont apportées à la réglementation des fonds propres, les ratios réglementaires demeurent essentiellement une mesure figée. En particulier, ils n'intègrent aucune composante prospective telle que la profitabilité anticipée des banques. En outre, les actifs d'une banque pondérés en fonction des risques ne reflètent pas nécessairement le profil de risque complet de l'établissement.

La crise du Credit Suisse a montré que des éléments prospectifs peuvent changer radicalement l'évaluation de la résilience d'une banque, en particulier en période de tensions. Les perspectives de profitabilité de la banque étaient faibles, et les conséquences de son plan de restructuration sur les coûts et les revenus, tant à court qu'à moyen terme, étaient très incertaines. Dans ce contexte, les agences de notation et les acteurs du marché ont largement ignoré le fait que le ratio de fonds propres de la banque au niveau du groupe dépassait nettement les exigences réglementaires<sup>32</sup>.

L'analyse de scénarios de crise et des indicateurs de marché peuvent compléter la réglementation actuelle en matière de fonds propres, car ils fournissent une évaluation plus complète et prospective de la résilience des banques. Ces données peuvent être utilisées pour déterminer les exigences supplémentaires de fonds propres applicables à un établissement au titre du pilier 2, ou pour évaluer la nécessité de mesures de stabilisation en période de crise (voir sous-section 4.5.2). À cet égard, la BNS soutient un renforcement, à l'aide d'éléments prospectifs, de la base légale du supplément de fonds propres qui peut être imposé à une banque au titre du pilier 2.

29 Voir le Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques, avril 2024.

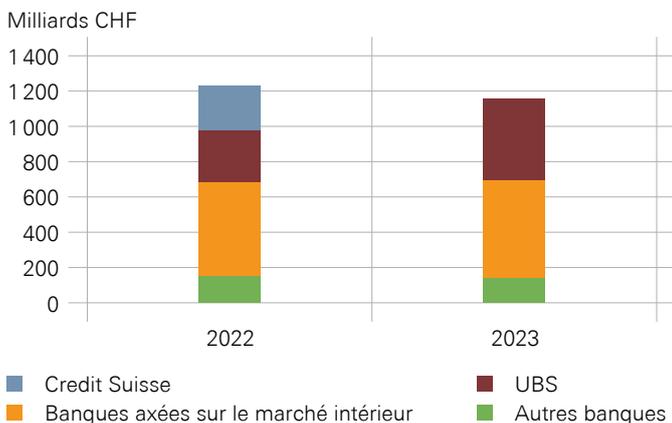
30 Ibidem.

31 De fait, l'augmentation des pondérations-risque pour les participations n'aurait pas d'effet sur l'exigence en termes de ratio de levier, laquelle applique la même pondération à tous les actifs. Dans le régime actuel, le ratio de levier surestime donc encore plus la résilience réelle de la maison mère que le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques. Il ne peut donc pas véritablement soutenir l'exigence de fonds propres pondérés en fonction des risques.

32 Ainsi, en novembre 2022 – après l'annonce de son plan de restructuration en octobre –, le Credit Suisse était noté au niveau du groupe BBB– par S&P, A3 par Moody's et BBB par Fitch. Fitch avait par ailleurs indiqué que la note du groupe serait sous pression si le ratio CET1 reculait sous les 13% durant la phase de restructuration (voir Fitch, «Rating Action Commentary», 4 août 2022). D'autres indicateurs tels que les primes de CDS et les ratios cours/valeur comptable reflétaient aussi l'appréciation critique de la banque par les acteurs du marché.

## ÉVOLUTION DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

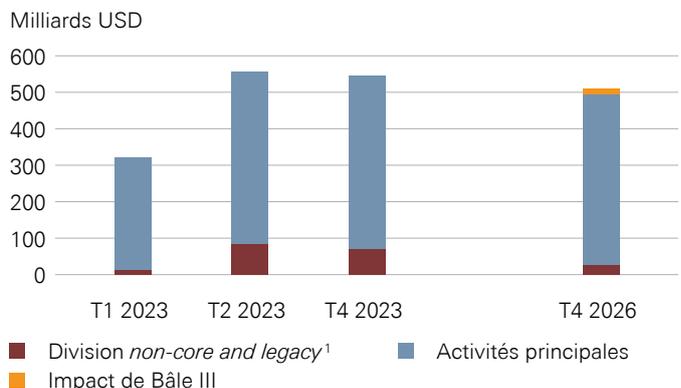
Graphique 4.12



Source: calculs de la BNS.

## UBS: ESTIMATIONS CONCERNANT LA RÉDUCTION DES RISQUES ET L'IMPACT DE BÂLE III

Actifs pondérés en fonction des risques Graphique 4.13



1 Comprend l'impact de Bâle III sur la division non-core and legacy.

Source: publication d'UBS au titre du T4 2023.

## 4.2 RISQUES

Le secteur bancaire est exposé, notamment, au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel, au risque commercial<sup>33</sup> et au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de banque. Les trois premiers types de risque sont couverts par le pilier 1 du cadre réglementaire de Bâle; des exigences spécifiques s'appliquent donc en termes d'actifs pondérés en fonction des risques. Le graphique 4.11, dans lequel le niveau des actifs pondérés en fonction des risques sert d'instrument de mesure, montre que l'exposition des banques à chaque type de risque varie selon le modèle d'affaires de l'établissement. Toutes les banques, et plus particulièrement les banques axées sur le marché intérieur, sont exposées au risque de crédit. Pour UBS et les établissements de la catégorie «autres banques», le risque de marché et le risque opérationnel sont plus importants que pour les banques axées sur le marché intérieur.

Le risque commercial et le risque de taux d'intérêt peuvent être couverts par des exigences supplémentaires de fonds propres au titre du pilier 2 du cadre réglementaire de Bâle, mais ils ne font pas l'objet d'exigences spécifiques en termes d'actifs pondérés en fonction des risques. L'importance et la nature de ces risques dépendent du modèle d'affaires et de la stratégie de couverture des banques.

33 Le risque commercial est un risque de baisse des revenus liée en particulier à une diminution du volume d'affaires ou de l'activité de la clientèle, associée à une rigidité des coûts.

### Baisse des actifs pondérés du secteur bancaire liée à la diminution des risques pour le Credit Suisse et aux effets de change

En 2023, le total des actifs pondérés en fonction des risques du secteur bancaire suisse a baissé de 6% (voir graphique 4.12). Cette baisse s'explique par une réduction de l'exposition du Credit Suisse et des autres banques, ainsi que par des effets de change ayant entraîné une diminution de la valeur des positions libellées en dollars des États-Unis. S'agissant des banques axées sur le marché intérieur, les actifs pondérés ont augmenté de 5%.

Les actifs pondérés d'UBS devraient rester largement supérieurs au niveau observé avant le rachat du Credit Suisse, y compris après l'élimination des risques dont doit faire l'objet la division *non-core and legacy*. Selon les données publiées par la banque au titre du quatrième trimestre 2023, UBS estime que ses actifs pondérés seront, d'ici fin 2026, supérieurs d'environ 58% au niveau du premier trimestre 2023 (voir graphique 4.13).

### Effets limités de Bâle III sur les actifs pondérés d'UBS et de l'ensemble du secteur bancaire suisse

En Suisse, la mise en œuvre des normes finales de Bâle III est fixée au début de 2025. Cette réforme vise à améliorer la comparabilité internationale des calculs des actifs pondérés en fonction des risques, et à limiter l'utilisation des modèles internes pour ces calculs. Elle augmentera en outre la sensibilité aux risques de l'approche standard.

L'effet sur les actifs pondérés variera selon les catégories de banques. L'évaluation qu'en a fait le Conseil fédéral était fondée sur une analyse statique (sans optimisation du bilan) des données à fin 2020. En ce qui concerne l'échantillon des banques actives à l'échelle mondiale qui,

## PORTEFEUILLE DE PRÊTS DU SECTEUR BANCAIRE SUISSE

Prêts au secteur non bancaire<sup>1</sup> à fin 2023

Tableau 3

	Banques axées sur le marché intérieur	UBS	Autres banques	Toutes les banques
<b>Total des prêts<sup>1</sup> (en % du total des actifs)</b>	<b>68%</b>	<b>37%</b>	<b>33%</b>	<b>50%</b>
<b>Prêts hypothécaires (en % du total des prêts)<sup>1</sup></b>	<b>89%</b>	<b>57%</b>	<b>20%</b>	<b>71%</b>
Dont prêts en comptes suisses <sup>2</sup>	89%	50%	9%	68%
<b>Autres prêts couverts (en % du total des prêts)<sup>1</sup></b>	<b>3%</b>	<b>33%</b>	<b>68%</b>	<b>20%</b>
Dont prêts en comptes suisses <sup>2</sup>	3%	5%	10%	4%
<b>Prêts non couverts (en % du total des prêts)<sup>1, 3</sup></b>	<b>7%</b>	<b>10%</b>	<b>12%</b>	<b>9%</b>
Dont prêts en comptes suisses <sup>2</sup>	7%	4%	5%	6%

1 Le total des prêts renvoie aux prêts et avances consentis à la clientèle figurant au bilan (hors expositions aux banques et expositions hors bilan).

2 «En comptes suisses» renvoie à l'emplacement du bien immobilier pour les prêts hypothécaires, et au domicile de la cliente ou du client pour les autres prêts.

3 Le risque de crédit des prêts non couverts peut être atténué par des rehaussements de crédit, par exemple par des garanties.

Source: BNS.

à l'époque, comprenait UBS, le Credit Suisse et les «autres banques», l'augmentation estimée des actifs pondérés s'établissait à 27%, contre une baisse de 8% pour l'échantillon des banques axées sur le marché intérieur.

Pour UBS, l'effet des réformes sera beaucoup moins sensible que ne le laissait penser l'analyse statique. À l'occasion de la publication de ses résultats du quatrième trimestre, UBS a estimé que l'effet des réformes, au premier jour de leur entrée en vigueur en 2025, sur les actifs pondérés de ses activités principales atteindrait environ 15 milliards de dollars des États-Unis (soit 3% des actifs pondérés) avant optimisation du bilan. Cette estimation n'intègre pas les retombées potentielles ultérieures de la division *non-core and legacy*<sup>34</sup>, ni celles

34 UBS estime à environ 10 milliards de dollars des États-Unis l'impact, au premier jour, de la division *non-core and legacy*. Selon la banque, l'essentiel de cet impact devrait disparaître d'ici à fin 2026 à mesure de la liquidation des positions en portefeuille.

du plancher lié aux modèles internes (*output floor*), qui entrera pleinement en vigueur d'ici à 2028<sup>35</sup>.

#### 4.2.1 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est un risque de pertes lié à la non-exécution par un client ou une contrepartie des paiements convenus contractuellement. L'exposition des banques à ce risque peut être liée à des positions figurant au bilan comme à des positions hors bilan.

#### Risque de crédit des banques axées sur le marché intérieur lié à l'évolution du marché immobilier

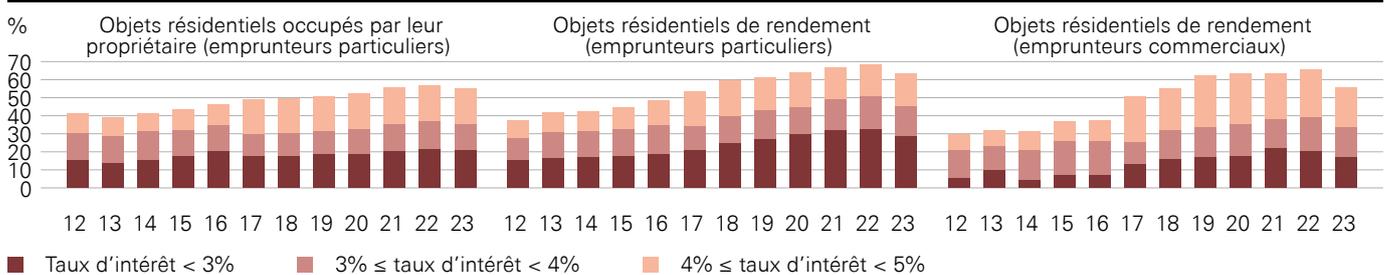
En ce qui concerne les banques axées sur le marché intérieur, le risque de crédit découle essentiellement des

35 Instauré dans le cadre de Bâle III, ce plancher limite les avantages de l'utilisation des modèles internes pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques. Une fois ce plancher mis en œuvre intégralement, d'ici à 2028, le total des actifs pondérés des banques calculés sur la base de leurs modèles internes ne pourra pas être inférieur à 72,5% des actifs pondérés calculés à l'aide de l'approche standard.

### RATIO PRÊT/REVENUS POUR LES NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES<sup>1</sup>

Part des prêts pour lesquels les frais induits dépasseraient les loyers (objets de rendement) ou un tiers des revenus (logements occupés par leur propriétaire) avec des taux d'intérêt allant jusqu'à 5%<sup>2</sup>

Graphique 4.14



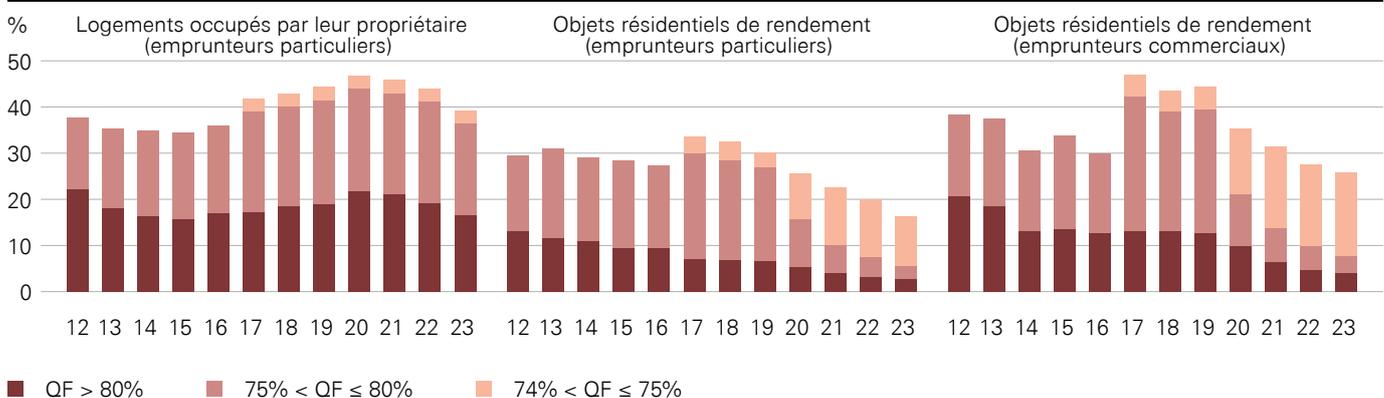
1 Depuis 2017, données tirées de l'enquête sur les nouveaux prêts hypothécaires. Pour l'année en cours, données jusqu'au trimestre de publication actuel.  
2 Les zones rouge foncé indiquent la part des prêts pour lesquels les frais induits dépasseraient les loyers ou un tiers des revenus si le taux d'intérêt était de 3% au plus. Les zones rouge clair indiquent la part additionnelle pour un taux compris entre 3% et 4%, et les zones rosées celle pour un taux compris entre 4% et 5%. Les frais induits comprennent les intérêts (5%, 4% ou 3%), les frais de maintenance (1%) et les frais d'amortissement (1%). Dans les segments des objets résidentiels de rendement, les plages correspondantes sont les suivantes: ratios prêt/revenus de plus de 20 (rouge foncé), compris entre 16,7 et 20 (rouge clair) et compris entre 14,3 et 16,7 (rosé).

Source: BNS.

### QUOTITÉ DE FINANCEMENT POUR LES NOUVEAUX PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Part des nouveaux prêts avec une quotité de financement (QF) supérieure à 74%, à 75% et à 80%<sup>1</sup>

Graphique 4.15



1 La part des nouveaux prêts avec une quotité de financement comprise entre 74% et 75% ne peut être mesurée que depuis 2017 (introduction de l'enquête BNS sur les nouveaux prêts hypothécaires).

Source: BNS.

prêts hypothécaires finançant des biens immobiliers situés en Suisse (voir tableau 3), qui représentent environ 90% du volume des prêts qu'elles octroient. En ventilation sectorielle, les prêts aux ménages composent les deux tiers de l'ensemble des prêts accordés par ces banques, et les prêts aux sociétés privées non financières, environ un quart. Cette seconde catégorie comprend les sociétés immobilières, c'est-à-dire les entreprises dont le but est de constituer et de gérer des portefeuilles de biens immobiliers et d'en assurer l'exploitation; elles absorbent environ 15% des prêts octroyés par les banques axées sur le marché intérieur. Aussi bien les sociétés immobilières que les garanties couvrant leurs prêts sont vulnérables à une forte correction des prix sur le marché immobilier suisse. Pour un petit nombre de banques axées sur le marché intérieur, dont PostFinance, le risque de crédit découlant d'autres actifs, tels que les actifs financiers, est également important.

### **Le portefeuille de prêts aux entreprises, principale source de risque de crédit pour UBS, en forte hausse avec l'acquisition du Credit Suisse**

Dans le cas d'UBS également, le risque de crédit est avant tout lié aux prêts couverts accordés au secteur privé non bancaire. Cependant, la part des prêts couverts par des garanties non hypothécaires, tels que les crédits lombards, et celle des prêts accordés à des non-résidents sont sensiblement plus élevées pour UBS que pour les banques axées sur le marché intérieur (voir tableau 3). En outre, les positions hors bilan, le risque de contrepartie lié aux produits dérivés et aux cessions temporaires de titres, ainsi que les prêts à des banques occupent une place plus importante.

Le portefeuille de prêts à des résidents d'UBS se compose essentiellement de prêts hypothécaires dans l'immobilier résidentiel accordés à la clientèle de détail, et de prêts à des sociétés non financières. En outre, les activités de gestion de fortune et de banque d'investissement d'UBS exposent la banque aux développements macroéconomiques et financiers mondiaux, et donc à un risque de crédit important à l'étranger.

En termes d'actifs pondérés en fonction des risques, les expositions au risque de crédit les plus importantes s'agissant des entreprises sont celles qui résultent des activités de banque d'investissement dans le monde et des services bancaires aux entreprises résidentes. Les prêts à la clientèle de détail, qui prennent la forme de prêts hypothécaires dans l'immobilier résidentiel et de crédits lombards, jouent un moindre rôle en termes d'actifs pondérés en fonction des risques car leurs pondérations-risque sont, en moyenne, plus faibles<sup>36</sup>.

Les actifs pondérés en fonction du risque de crédit d'UBS ont augmenté d'environ 75% au deuxième trimestre 2023 à la suite de l'acquisition du Credit Suisse. L'exposition

<sup>36</sup> Fin 2023, 53% des actifs d'UBS pondérés en fonction du risque de crédit (y compris le risque de contrepartie) étaient liés à des prêts à des entreprises, tandis que 31% découlaient de prêts à la clientèle de détail.

aux entreprises explique l'essentiel de cette augmentation. La pondération moyenne des risques de l'exposition d'UBS au secteur privé non bancaire est passée de 28% au quatrième trimestre 2022 à 30% au quatrième trimestre 2023, du fait du volume relativement élevé de créances sur les entreprises que détenait le Credit Suisse et dont la pondération moyenne est généralement supérieure à celle des prêts à la clientèle de détail.

### **Des ratios prêt/revenus indiquant des risques de capacité financière sur le segment des objets résidentiels de rendement**

Dans l'ensemble du secteur bancaire, les ratios prêt/revenus<sup>37</sup> des nouveaux prêts hypothécaires signalent des risques élevés de capacité financière. C'est notamment le cas des objets résidentiels de rendement détenus par des particuliers ou par des emprunteurs commerciaux. Sur ces segments, les ratios prêt/revenus demeurent élevés, malgré une baisse en 2023. Ainsi, en 2023, la part de nouveaux prêts hypothécaires pour lesquels, dans le cas d'un taux hypothécaire de 3%, le service de la dette et les frais d'entretien dépasseraient les loyers, était de 29% pour les ménages et de 17% pour les emprunteurs commerciaux (zone rouge foncé dans le graphique 4.14). À titre de comparaison, les taux d'intérêt sur les nouveaux prêts hypothécaires étaient de 2,24% fin 2023. En outre, la contrainte de taux a nettement diminué depuis 2022, ce qui signifie que les emprunteurs sont plus vulnérables à une augmentation des taux d'intérêt. En 2023, plus de 40% des nouveaux prêts avaient une contrainte de taux moyenne inférieure à six mois.

Si les ratios prêt/revenus des nouveaux prêts hypothécaires ont généralement augmenté ces dernières années, la quotité de financement<sup>38</sup> a baissé (voir graphique 4.15). Les prêts hypothécaires dont les quotités de financement sont plus faibles sont en général considérés comme moins risqués, car ils sont moins exposés à une correction des prix sur le marché immobilier. L'une des raisons de la baisse des quotités de financement est la révision de l'autoréglementation des banques par l'Association suisse des banquiers, qui prévoit un apport minimal de 25% (contre 10% auparavant) de la valeur du prêt pour les objets de rendement. Néanmoins, cette exigence sera levée lors de l'entrée en vigueur de Bâle III en 2025. La tendance pourrait alors s'inverser, même si les nouvelles règles imposent des pondérations-risque supérieures pour les prêts hypothécaires à quotité de financement élevée dans les objets résidentiels de rendement. À la lumière

<sup>37</sup> Le ratio prêt/revenus est le rapport entre la limite de crédit (prêt) accordée par la banque et les revenus. Pour le segment des objets résidentiels occupés par leur propriétaire, les revenus pris en compte font l'objet d'une définition standardisée, à savoir les revenus du travail ou la pension de retraite de l'emprunteur. Cette définition n'intègre pas d'autres éléments, que leur effet sur la capacité financière soit positif (par exemple bonus, revenus des capitaux ou patrimoine) ou négatif (crédit-bail, charges d'intérêts relatives à d'autres prêts bancaires). Pour le segment des objets résidentiels de rendement, les revenus correspondent aux loyers nets perçus sur les objets considérés.

<sup>38</sup> La quotité de financement mentionnée ici est le rapport entre la limite de crédit et la valeur de marché du bien immobilier mis en gage. Pour la plupart des banques, cette valeur et celle qui ressort de leur évaluation interne sont presque identiques.

de la persistance des risques sur ce segment, la FINMA a déclaré attendre des banques qu'elles maintiennent à l'avenir l'exigence d'un apport minimal de 25%<sup>39</sup>.

Si les ratios prêts/revenus et la quotité de financement constituent des indicateurs de risque essentiels, ils ne fournissent qu'une image incomplète des risques globaux sur le marché hypothécaire en Suisse. Ainsi, l'analyse de données fiscales, qui permet une évaluation plus approfondie du risque de capacité financière, laisse penser que les ratios prêt/revenus surestiment à la fois le niveau et la dynamique de ce risque en ce qui concerne les ménages (voir BNS, *Rapport sur la stabilité financière 2022*, pages 39 et 40). Malheureusement, ces données ne couvrent que les ménages de deux cantons, et il n'existe pas de données comparables disponibles concernant les emprunteurs commerciaux.

En 2022, la BNS et la FINMA ont lancé un projet visant à collecter un nouvel ensemble de données plus complet, portant sur les prêts individuels, dans l'objectif d'améliorer les capacités d'évaluation des risques. Des travaux sont en cours, en étroite collaboration avec le secteur bancaire, pour mettre au point le modèle de données en s'appuyant sur l'expérience d'autres pays dans la collecte de données granulaires sur les prêts.

#### **Effet limité de la hausse des taux d'intérêt sur la qualité du crédit**

Au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, l'augmentation des taux d'intérêt depuis 2022 n'a eu qu'un effet limité sur la qualité du crédit. Globalement, les charges liées aux pertes sur prêts<sup>40</sup> ont enregistré une légère hausse pour atteindre 0,1% des prêts en cours en 2023, ce qui reste bas en comparaison avec la moyenne de long terme<sup>41</sup>. En conséquence, la qualité du crédit est restée élevée, comme en attestent le bas niveau des ajustements de valeur et la faible proportion de créances compromises en 2023 (représentant respectivement 0,6% et 0,8% du portefeuille total de prêts). La hausse a été plus sensible s'agissant des prêts à l'étranger, et plus prononcée pour les établissements de la catégorie «autres banques», ce qui s'explique par le dépôt de bilan de l'autrichien Signa Group. Cette faillite n'a toutefois guère eu de conséquences pour le secteur bancaire suisse dans son ensemble.

En ce qui concerne les banques axées sur le marché intérieur, les charges liées aux pertes sur prêts ont légèrement augmenté en 2023 mais sont restées basses dans une perspective historique. Les indicateurs de la qualité du crédit que sont le niveau des ajustements de valeur et la part des créances compromises sont demeurés

essentiellement stables et faibles (à respectivement 0,5% et 0,6% du portefeuille total des prêts).

S'agissant d'UBS, les charges liées aux pertes sur prêts ont connu une hausse modérée en 2023 mais sont restées nettement inférieures à celles de 2020, lorsque la banque anticipait une croissance considérable des pertes sur prêts liée à la pandémie<sup>42</sup>. La qualité du crédit du portefeuille de prêts d'UBS dans son ensemble demeure solide. Fin 2023, les créances compromises ne représentaient que 0,8% de ce portefeuille.

#### **Les difficultés des marchés de l'immobilier commercial en Allemagne et aux États-Unis sans effet pour l'instant sur la qualité du crédit du secteur bancaire suisse**

À ce jour, les difficultés des marchés de l'immobilier commercial aux États-Unis et en Allemagne n'ont pas eu d'effet sur les banques suisses. Le secteur bancaire suisse dans son ensemble ne présente qu'une exposition limitée à ces marchés. En particulier, l'exposition directe des banques axées sur le marché intérieur par l'intermédiaire de prêts hypothécaires est contenue, selon les données disponibles. Il en va de même pour les établissements de la catégorie «autres banques». Si UBS est exposée à l'immobilier résidentiel aux États-Unis et en Allemagne du fait de certains prêts hypothécaires, son exposition directe à l'immobilier commercial hors de la Suisse est également restreinte<sup>43</sup>. Prises individuellement, certaines banques et en particulier UBS pourraient néanmoins subir les effets indirects de ces développements du fait de leur plus forte exposition aux créances sur des entités résidant aux États-Unis. Plus généralement, une réévaluation pourrait s'imposer selon l'évolution de la situation.

#### **4.2.2 RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque de pertes découlant de fluctuations défavorables des variables du marché. Dans une perspective restreinte, le risque de marché concerne avant tout le portefeuille de négoce réglementaire, où toutes les positions doivent être évaluées à leur valeur de marché sur une base journalière. Le cadre réglementaire reflète essentiellement cette source de risque de marché<sup>44</sup>. Dans une perspective élargie, tous les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur, tels que les placements en actions détenus dans le portefeuille de banque, sont affectés par les fluctuations des prix du marché et sont source de risque de marché. Les incertitudes qui entourent l'évaluation d'instruments complexes ou peu liquides s'accroissent en période de volatilité et de difficultés sur les marchés. Elles représentent un autre type

39 Voir le communiqué de presse du 27 mars 2024 de la FINMA.

40 Telles que communiquées dans le compte de résultat.

41 Après l'augmentation beaucoup plus forte des taux d'intérêt à la fin des années 1980 et au début des années 1990, les charges liées aux pertes sur prêts étaient nettement plus élevées. Selon le *Rapport de gestion* de 1997 de la Commission fédérale des banques (devenue la FINMA), les pertes sur prêts cumulées entre 1991 et 1996 atteignaient 8,5% des prêts en cours (voir page 183 du rapport, consultable sur le site internet de la FINMA, [www.finma.ch/FinmaArchiv/ebk/d/publik/bericht](http://www.finma.ch/FinmaArchiv/ebk/d/publik/bericht)).

42 Le total des charges liées aux pertes sur prêts d'UBS et du Credit Suisse est passé de 0,2 milliard de francs en 2020 à environ 0,4 milliard en 2023 (hors charges liées à la prise en compte initiale des positions du Credit Suisse). Ces deux montants sont sensiblement inférieurs aux charges de 1,7 milliard de francs comptabilisées au total par les deux banques en 2020.

43 Quelque 80% de l'exposition d'UBS à l'immobilier commercial portent sur des objets situés en Suisse, et environ 10% (soit 3,5 milliards de dollars) sur des objets situés aux États-Unis.

44 Les actifs pondérés en fonction du risque de marché intègrent tous les risques de marché du portefeuille de négoce, ainsi que les risques de change et les risques liés aux matières premières dans le portefeuille de banque.

de risque de marché, les banques devant refléter ces incertitudes propres aux instruments évalués à la juste valeur dans leurs fonds propres réglementaires (voir les commentaires sur l'évaluation prudente dans la sous-section 4.2.6). Les pertes latentes liées à l'évaluation à la valeur de marché de positions détenues jusqu'à échéance, qui pourraient affecter fortement les banques, sont évoquées dans la sous-section 4.2.3.

### **Nouvelle approche du risque de marché dans le portefeuille de négoce dans le cadre de Bâle III**

Le CBCB a reconfiguré le dispositif réglementaire relatif au risque de marché pour le portefeuille de négoce, et le nouveau dispositif sera mis en œuvre dans le cadre des mesures finales de Bâle III. L'approche révisée prend mieux en compte le risque de marché observé durant les périodes de tensions, lorsque les stratégies de couverture utilisées dans le portefeuille de négoce n'assurent pas nécessairement une protection complète contre des chocs et une volatilité de très grande ampleur sur les marchés<sup>45</sup>. Selon l'évaluation des conséquences réglementaires de la modification de l'ordonnance sur les fonds propres, les actifs pondérés en fonction du risque de marché dans le secteur bancaire suisse augmenteront de 95% sous l'effet des réformes de Bâle III. Même avec cette hausse substantielle, les actifs pondérés en fonction du risque de marché devraient représenter moins de 10% des actifs pondérés totaux du secteur bancaire suisse.

### **Risque de marché globalement faible pour les banques axées sur le marché intérieur**

Globalement, les banques axées sur le marché intérieur sont faiblement exposées au risque de marché. Dans la plupart des cas, leur portefeuille de négoce est restreint. Le risque de marché représente en moyenne environ 2% de leurs actifs pondérés, avec très peu de variations selon les banques (voir graphique 4.11)<sup>46</sup>.

Parmi les trois EBIS<sup>ai</sup>, la ZKB détient le plus grand portefeuille de négoce; elle est donc plus exposée au risque de marché que PostFinance et que le groupe Raiffeisen. Pour la ZKB, ces positions de négoce représentent environ 5% des actifs pondérés de la banque, ce qui reste faible par rapport à la contribution du risque de crédit.

45 Des chocs très importants sur les marchés pourraient affecter la couverture mutuelle des produits dérivés et des positions de négoce. Des facteurs de risque qui présentaient auparavant une forte corrélation pourraient soudainement se comporter différemment dans un scénario de crise (risque de base). De plus, le profil de risque des produits dérivés non linéaires pourrait changer sensiblement dans un tel scénario.

46 Dans une perspective élargie, les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille de banque sont aussi porteurs de risque de marché. Cet aspect est par exemple important pour les banques détenant de vastes portefeuilles d'actifs financiers (voir les commentaires concernant les pertes latentes liées à l'évaluation à la valeur de marché sur les positions détenues jusqu'à l'échéance, dans la sous-section 4.2.3).

### **Risque de marché plus important pour UBS et la catégorie des autres banques**

UBS détient un vaste portefeuille de négoce, dont elle atténue le risque de marché au moyen de stratégies de couverture. Si les actifs de négoce et les dérivés représentent 18% du dénominateur du ratio de levier d'UBS, le risque de marché ne compte que pour 4% du total des actifs pondérés en vertu de l'approche actuelle. De fait, les positions du portefeuille de négoce sont souvent couvertes, ce qui réduit leur contribution aux actifs pondérés en fonction des risques<sup>47</sup>. S'agissant des établissements de la catégorie «autres banques», le risque de marché représente en moyenne 8% du total des actifs pondérés, mais cette proportion varie beaucoup d'un établissement à l'autre.

Malgré sa contribution relativement restreinte aux actifs pondérés, le risque de marché demeure une catégorie de risque importante pour UBS. D'abord, les actifs pondérés actuels ne reflètent pas les réformes de Bâle III. Ensuite, les actifs pondérés en fonction du risque de marché ne couvrent que ce risque compris de manière restreinte. Les risques de marché compris dans une acception élargie sont susceptibles de découler des positions évaluées à leur juste valeur dans le portefeuille de négoce et des incertitudes entourant les positions complexes ou peu liquides évaluées à leur juste valeur. Ils revêtent de l'importance pour UBS<sup>48</sup>. Le cadre de Bâle prend en compte les risques d'évaluation en formulant des instructions sur l'évaluation prudente à la juste valeur.

### **4.2.3 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt découle d'une asymétrie entre les contraintes de taux d'intérêt des postes de l'actif et du passif d'une banque. Généralement, les banques utilisent des passifs à court terme (c'est-à-dire des dépôts dont la contrainte de taux est susceptible d'être courte mais non définie contractuellement) pour refinancer des actifs à long terme (c'est-à-dire des prêts dont la contrainte de taux est relativement longue mais définie contractuellement). Du fait de cette transformation d'échéances, qui constitue une fonction économique clé du secteur bancaire, les taux d'intérêt sur les actifs sont bloqués plus longtemps que ceux sur les passifs. Cela expose les banques à des chocs de taux d'intérêt à la hausse, les charges d'intérêt augmentant plus vite que le produit des opérations d'intérêts. Outre les chocs de taux d'intérêt, d'autres chocs affectant la réputation ou la solvabilité d'une banque peuvent aussi entraîner une hausse de ses charges d'intérêt, comme l'a montré la crise du Credit Suisse.

47 La *value at risk* (VaR), une mesure statistique du potentiel de pertes à court terme dans le portefeuille de négoce et l'un des éléments servant à calculer les actifs pondérés en fonction du risque de marché, est relativement basse en raison de la couverture des différentes positions du portefeuille de négoce. Fin 2023, la VaR réglementaire (horizon temporel de 10 jours et niveau de confiance de 99%) était de 24 millions de dollars des États-Unis pour le Credit Suisse et de 46 millions de dollars pour UBS Group hors Credit Suisse (voir le rapport d'UBS sur le pilier 3).

48 Fin 2023, UBS détenait ainsi des placements en actions et des parts de fonds d'investissement atteignant 7,2 milliards de dollars des États-Unis dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur hors négoce ou dans celle des placements dans des sociétés associées. Le risque découlant de ces positions est couvert en tant que risque de crédit dans le cadre des normes de Bâle.

L'approche fondée sur la valeur actuelle nette (VAN) décrite dans la présente section se concentre sur une évaluation au prix du marché des actifs et des passifs des banques, tout en tenant compte des couvertures de taux d'intérêt. En d'autres termes, elle évalue l'effet isolé de variations standardisées des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs associés aux actifs et passifs bancaires, fournissant ainsi une mesure de la valeur économique des fonds propres. En tant que telle, cette approche complète l'approche fondée sur les résultats utilisée dans l'analyse des scénarios de la BNS. L'approche fondée sur les résultats simule l'effet d'un choc de taux d'intérêt (dans le contexte d'un scénario macroéconomique complet) sur les bénéfices des banques, du fait de l'évolution du produit des opérations d'intérêts (par exemple en raison d'une hausse des taux d'intérêt hypothécaires) et des coûts (par exemple du fait d'une hausse des taux d'intérêt sur les dépôts) pour un horizon temporel donné (voir section 5.4).

### Effets négatifs d'une hausse marquée des taux d'intérêt sur la plupart des banques résidentes

Globalement, l'exposition du secteur bancaire au risque de taux d'intérêt a légèrement diminué entre 2022 et 2023, même si elle demeure importante (voir les losanges gris et noirs dans les nuages de points du graphique 4.16)<sup>49</sup>. En moyenne, les banques axées sur le marché intérieur sont plus exposées à ce risque que les établissements de la catégorie «autres banques». L'exposition d'UBS se situe entre les deux.

La mesure du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de banque dépend en grande partie des hypothèses

49 L'hétérogénéité de l'exposition des banques au risque de taux d'intérêt reflète les différences dans la composition de leurs actifs et passifs, ainsi que la diversité des stratégies de couverture. Alors que, dans l'environnement de taux d'intérêt faibles ou négatifs, l'approche fondée sur la VAN tendait à surestimer l'exposition au choc de taux d'intérêt, ce n'est plus le cas dans l'environnement de taux d'intérêt positifs (voir, par exemple, le *Rapport sur la stabilité financière 2022*, page 40).

d'évolution des taux pour les dépôts sans contrainte de taux contractuelle, tels que les dépôts à vue et les dépôts d'épargne. La sensibilité de ces positions aux taux d'intérêt varie en fonction du comportement de la clientèle: les banques ajusteront plus souvent les taux d'intérêt sur ces positions – écourtant ainsi la contrainte de taux – si les clients sont plus susceptibles de transférer leurs dépôts dans d'autres établissements, ou de leur préférer des produits plus attractifs. Dans le cas extrême où le changement de taux interviendrait d'un jour à l'autre pour les dépôts à vue et les dépôts d'épargne, la VAN moyenne des actifs et des passifs enregistrerait une baisse correspondant à environ 23% des fonds propres tier 1 en réaction à une hausse parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base (voir le losange noir représentant la moyenne dans le nuage de points inférieur du graphique 4.16). En pratique, l'effet sur la VAN est moins marqué car les banques peuvent, dans une certaine mesure, reporter l'ajustement de la rémunération des dépôts en réaction à une modification des taux d'intérêt, en fonction du comportement de la concurrence et de leur clientèle. Selon les hypothèses comportementales formulées par les banques elles-mêmes – et qui varient d'un établissement à l'autre –, la même hausse parallèle de 200 points de base des taux d'intérêt se traduirait par une baisse moyenne de la VAN correspondant à 6% des fonds propres tier 1 (losange noir dans le nuage de points supérieur du graphique 4.16). Dans le cas d'une contrainte de taux de 1,5 an pour les dépôts d'épargne et de 10 mois pour les dépôts à vue pour l'ensemble des banques, la baisse de la VAN correspondrait à 11% des fonds propres tier 1 (losange noir dans le nuage de points central du graphique 4.16)<sup>50, 51</sup>.

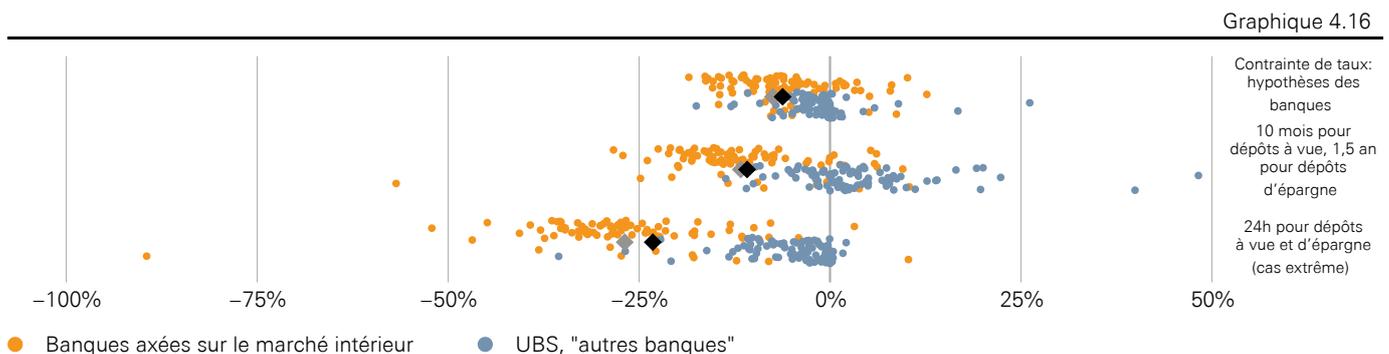
50 Les hypothèses fixes de réévaluation des taux s'appliquent aux positions sans échéance contractuelle définie; elles sont constantes dans le temps et identiques pour toutes les banques.

51 La circulaire 2019/02 de la FINMA «Risque de taux – banques» fournit des précisions sur l'identification des établissements hors normes et d'éventuelles mesures prudentielles en cas de gestion insuffisante des risques de taux.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DU SECTEUR BANCAIRE

Impact d'une hausse parallèle des taux d'intérêt de 200 pb dans différentes hypothèses relatives à la contrainte de taux d'intérêt<sup>1</sup> des dépôts (impact de la VAN en % des fonds propres tier 1, état au T4 2023)

Losange = moyenne du secteur bancaire (en gris clair, T4 2022)



1 La contrainte de taux d'intérêt est l'intervalle précédant la prochaine fixation du taux d'intérêt sur un actif ou un passif rémunéré.

Sources: BNS et FINMA.

Lorsqu'elles déterminent leur exposition au risque de taux d'intérêt, les banques devraient s'assurer que leur tolérance au risque n'excède pas leur capacité de risque, même si, dans leurs hypothèses d'ajustement des taux, elles se montrent prudentes quant au comportement de la clientèle. Ce point est d'autant plus important que le comportement des déposants restera très incertain à l'avenir. Par rapport à la période d'avant 2009, c'est-à-dire lorsque la rémunération des dépôts à vue et des dépôts d'épargne était pour la dernière fois largement supérieure à zéro, trois principaux changements ont eu lieu: de nouveaux concurrents sont apparus, les services bancaires numériques sont devenus omniprésents, et une nouvelle génération de clients, susceptible d'adopter des comportements différents, est arrivée sur le marché.

#### **Les banques axées sur le marché intérieur toujours très exposées au risque de taux d'intérêt**

En moyenne, en cas de hausse parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base, la VAN des banques axées sur le marché intérieur enregistrerait une baisse comprise, selon les hypothèses d'ajustement des taux, entre 8% et 16% des fonds propres tier 1 (nuages de points orange du haut et du centre du graphique 4.16). Pour certains établissements, la baisse pourrait cependant atteindre 60% (nuage de points orange du centre du graphique 4.16).

L'exposition au risque de taux d'intérêt est importante pour les trois EBIS<sup>ai</sup>. Dans le cas du groupe Raiffeisen et de la ZKB, ce risque découle essentiellement du financement de prêts hypothécaires à long terme à l'aide des dépôts de la clientèle de détail à court terme. S'agissant de PostFinance, le risque de taux d'intérêt est lié au financement de placements financiers à long terme au moyen des dépôts de la clientèle de détail à court terme. Les EBIS<sup>ai</sup> utilisent donc les dépôts de la clientèle de détail pour financer différents types d'actifs (prêts hypothécaires, actifs financiers) qui, cependant, présentent des caractéristiques similaires en termes de contrainte de taux.

#### **Exposition d'UBS au risque de taux d'intérêt en francs et en devises**

Du fait qu'elle est active à l'échelle mondiale, UBS est exposée au risque de taux d'intérêt dans plusieurs monnaies. UBS gère activement et couvre le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de banque à l'aide de dérivés. Dans la mesure où la contrainte de taux effective des dépôts de la clientèle peut s'écarter des modèles, UBS est exposée à un risque de taux d'intérêt supplémentaire dans le portefeuille de banque, de façon comparable aux banques axées sur le marché intérieur. Actuellement, l'effet sur les fonds propres tier 1 d'UBS d'une hausse parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base dans toutes les devises serait inférieur à la moyenne observée pour les banques axées sur le marché intérieur. Cela vaut pour les analyses fondées sur les hypothèses de la banque elle-même ainsi que pour celles reposant sur les hypothèses fixes (voir graphique 4.16). Selon les publications réglementaires

d'UBS, l'exposition de la banque est comparable à celle de ses concurrentes européennes<sup>52</sup>.

#### **Exposition excessive au risque de taux d'intérêt et chocs de liquidités: l'exemple de la crise bancaire de 2023 aux États-Unis**

En 2023, le secteur bancaire américain a connu des turbulences à la suite de trois faillites (Silicon Valley Bank, Signature Bank et First Republic Bank) qui étaient directement liées à des lacunes dans la gestion du risque de taux d'intérêt<sup>53</sup>. Dans un contexte d'augmentation rapide des taux d'intérêt du marché, les trois banques avaient accumulé d'importantes pertes latentes sur leurs actifs à taux fixe détenus jusqu'à l'échéance. En l'absence de chocs de liquidité, ces pertes latentes ne se seraient matérialisées que progressivement (les coûts de financement de ces positions progressant en raison de la hausse des taux d'intérêt). Cependant, les inquiétudes concernant la viabilité des banques ont entraîné des retraits de dépôts massifs et rapides. Ces établissements ont alors dû vendre leurs actifs à taux fixes, essayant de lourdes pertes au passage. Les pertes latentes se sont donc immédiatement matérialisées, entraînant la faillite des trois banques.

En Suisse, une dynamique du même type aurait, le cas échéant, un impact significatif sur les banques. Comme l'illustre le nuage de points inférieur dans le graphique 4.16, une hausse parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base aurait une forte incidence sur la VAN des banques, correspondant en moyenne à 23% environ de la base de fonds propres tier 1.

#### **4.2.4 RISQUE COMMERCIAL**

Le risque commercial est un risque de baisse des revenus liée en particulier à une diminution du volume d'affaires ou de l'activité de la clientèle, associée à une rigidité des coûts. Ce risque peut se concrétiser en cas de situation défavorable sur les marchés, mais aussi de problèmes propres à un établissement tels qu'une atteinte à sa réputation. Les sorties de fonds de la clientèle entraînent alors une baisse des commissions récurrentes et affaiblissent l'activité de dépôts. Le risque de baisse du résultat net des opérations d'intérêts (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de banque) est évoqué séparément au point 4.2.3.

Selon leur modèle d'affaires, les banques peuvent être très vulnérables au risque commercial. Le produit net des commissions et des prestations de services de même que le produit des opérations de négoce constituent des sources de revenus particulièrement exposées au risque commercial. Dans les divisions de gestion de fortune et de gestion

<sup>52</sup> Dans le test réglementaire destiné aux banques «hors normes» (*regulatory outlier test*) du 31 décembre 2023, le fléchissement de la valeur actuelle nette des positions du portefeuille de banque équivalait à 5,2% des fonds propres tier 1 pour UBS selon les spécifications du CBCB, soit un niveau comparable à la valeur médiane de ses concurrentes européennes (5,1%). À travers l'ensemble des échéances, les taux augmentent de 150 pb pour le franc, de 200 pb pour l'euro et le dollar des États-Unis et de 250 pb pour la livre sterling.

<sup>53</sup> Voir Federal Reserve Board, *Financial Stability Report*, mai 2023 ([www.federalreserve.gov/publications/files/financial-stability-report-20230508.pdf](http://www.federalreserve.gov/publications/files/financial-stability-report-20230508.pdf)).

d'actifs, les revenus se composent essentiellement de commissions récurrentes, qui dépendent du volume des actifs de la clientèle, et des commissions tirées des transactions, qui dépendent de l'activité de la clientèle. Dans la banque d'investissement, la demande de services de conseil et d'opérations financières est fonction à la fois de l'activité de la clientèle et de la situation sur les marchés, ce qui affecte les commissions et le produit des opérations de négoce.

Comme le risque commercial ne donne pas lieu à des exigences particulières en termes d'actifs pondérés ni, par conséquent, à des exigences de fonds propres au titre du pilier 1, il est particulièrement important qu'il soit évalué dans le cadre d'une analyse de scénarios de crise et, si nécessaire, couvert par les exigences au titre du pilier 2.

#### **Risque commercial limité à court et moyen terme pour les banques axées sur le marché intérieur**

L'exposition des banques axées sur le marché intérieur au risque commercial est liée avant tout à l'éventualité d'une baisse du produit net des commissions et des prestations de services dans un contexte défavorable sur les marchés. Cette source de revenus représente actuellement quelque 20% des revenus de ces établissements (voir graphique 3.4 dans le chapitre 3). En général, le risque commercial est donc limité pour les banques axées sur le marché intérieur, tout au moins à court et moyen terme. À plus long terme, ces établissements sont exposés aux changements structurels que le marché des prêts hypothécaires aux résidents pourrait connaître du fait de modifications susceptibles de se produire dans l'environnement réglementaire, tels qu'une suppression des incitations fiscales à la détention de dette hypothécaire.

En ce qui concerne les trois EBIS<sup>ai</sup>, la ZKB et PostFinance sont plus dépendants du produit net des commissions et des prestations de services que le groupe Raiffeisen, et sont donc davantage exposés au risque d'une baisse des revenus. Le produit net des commissions et des prestations de services représente environ 30% du revenu total de la ZKB et de PostFinance, contre quelque 15% pour le groupe Raiffeisen. Si pour la ZKB le produit net des commissions et des prestations de services découle essentiellement des activités de gestion de fortune et de gestion d'actifs, pour PostFinance il dépend davantage des commissions sur d'autres services, notamment des opérations de paiement.

#### **UBS et établissements de la catégorie «autres banques»: forte exposition au risque commercial liée à la gestion de fortune et à la banque d'investissement**

La gestion de fortune internationale est la principale division d'UBS. La banque d'investissement et la gestion d'actifs sont deux autres divisions présentant une exposition importante au risque commercial. Le produit net des commissions et des prestations de services et le produit des opérations de négoce représentent environ les trois quarts des revenus d'UBS. Il en va de même

pour les établissements de la catégorie «autres banques» (voir sous-section 4.1.1).

Les banques peuvent atténuer le risque commercial s'il leur est possible de réduire les coûts en cas de baisse des revenus. La crise du Credit Suisse, cependant, s'est caractérisée par une rigidité des coûts. Les charges d'exploitation ajustées ont même légèrement augmenté en 2022 par rapport à l'année précédente, alors que les revenus chutaient fortement. UBS fait encore face à des coûts élevés et persistants dans sa division *non-core and legacy*, où une grande partie des positions de l'ancienne division de banque d'investissement du Credit Suisse sont en cours de liquidation. Le risque commercial revêt donc une importance particulière lorsque les banques gèrent des instruments financiers complexes assortis d'échéances longues.

#### **4.2.5 RISQUE OPÉRATIONNEL**

Le risque opérationnel est un risque de pertes lié à des processus inadaptés, à une fraude, à la défaillance de systèmes internes ou à des événements extérieurs. Il englobe également le risque juridique, le cyberrique, le risque d'externalisation et des événements tels que les pénuries d'électricité. Les exigences de fonds propres pour le risque opérationnel représentent une grande part des actifs pondérés pour UBS et les autres banques (27%; voir graphique 4.11). Cette contribution est élevée par rapport à ce qui est observé pour d'autres EBIS<sup>m54</sup> et pour les banques axées sur le marché intérieur (6,4% du total des actifs pondérés).

Le nombre d'incidents cybernétiques dans le secteur financier augmentant, le risque opérationnel et le cyberrique en particulier constituent une source d'inquiétude croissante en matière de stabilité financière. La responsabilité d'une protection adéquate face aux risques cybernétiques incombe avant tout aux établissements financiers. Toutefois, compte tenu du degré élevé d'interconnexion dans le système financier, la réglementation et la surveillance apportent aussi une contribution indispensable à la résilience opérationnelle et cybernétique (voir section 5.5).

#### **Le niveau élevé des exigences de fonds propres pour le risque opérationnel dans les actifs pondérés d'UBS, reflet de la complexité des activités internationales**

La part élevée des exigences de fonds propres pour le risque opérationnel dans les actifs pondérés d'UBS reflète la complexité des activités internationales de la banque ainsi que l'historique des pertes opérationnelles d'UBS et du Credit Suisse. Cet historique comprend différents litiges coûteux, impliquant pour la plupart la gestion de fortune et la banque d'investissement.

<sup>54</sup> Fin juin 2023, le risque opérationnel représentait, en moyenne, près de 13% des fonds propres minimaux exigés des EBIS<sup>m</sup> (voir CBCB, *Basel III monitoring report*, mars 2024).

Au titre des normes finales de Bâle III qui entreront en vigueur en 2025, UBS ne pourra plus utiliser l'approche fondée sur ses modèles internes en ce qui concerne les exigences de fonds propres pour le risque opérationnel. La nouvelle approche standardisée pour le risque opérationnel continuera cependant de refléter le profil de risque de la banque. Les exigences de fonds propres pour le risque opérationnel seront proportionnelles à un multiplicateur des pertes internes fondé sur l'historique des pertes qui ont été enregistrées par la banque durant les dix années précédentes.

#### 4.2.6 ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CRISE DU CREDIT SUISSE – ÉVALUATION DES RISQUES

Durant la crise du Credit Suisse, les pertes ont été liées principalement à des catégories de risques pour lesquelles aucune exigence spécifique de fonds propres n'existe au titre du pilier 1 du cadre de Bâle. Ainsi, le Credit Suisse était très exposé au risque commercial, lequel n'est pas reflété dans les actifs pondérés. Les ratios de fonds propres réglementaires surestimaient donc la résilience de la banque. Cette crise souligne la nécessité d'une évaluation des risques étendue, qui dépasse les exigences de fonds propres au titre du pilier 1 et comprend la viabilité du modèle d'affaires des banques.

Dans le dispositif de Bâle, l'objectif de la surveillance prudentielle au titre du pilier 2 est de garantir que les banques disposent des liquidités et des fonds propres suffisants pour couvrir l'ensemble des risques liés à leurs activités, notamment en ce qui concerne les risques que le pilier 1 ne reflète pas totalement. Dans son rapport sur la stabilité des banques, le Conseil fédéral propose de renforcer la base juridique des suppléments de fonds propres que la FINMA peut imposer aux EBIS au titre du pilier 2 en fonction des analyses de scénarios de crise et de la surveillance continue de ces établissements. Par ailleurs, le Conseil fédéral propose de durcir les exigences de fonds propres dans le cadre de l'évaluation prudente des positions comptabilisées à leur juste valeur qui sont difficiles à évaluer, pour lesquelles le dispositif de Bâle ne fournit que des orientations fondées sur des principes.

#### Nécessité d'approches prospectives telles que les analyses de scénarios pour l'évaluation globale des risques

Une évaluation globale de l'exposition aux risques doit non seulement quantifier les risques au bilan d'une banque, mais aussi intégrer les risques propres à son modèle d'affaires. Dans le cas de la crise du Credit Suisse, les pertes ont résulté d'une série d'événements propres à l'établissement qui a amorcé un cercle vicieux entre la dégradation de la confiance de la clientèle et des acteurs du marché et la chute des revenus. Les sorties de fonds de la clientèle et la décision de la banque d'arrêter certaines activités se sont traduites par une baisse importante des revenus, sur fond de rigidité des coûts. En 2022, les revenus nets ajustés du Credit Suisse ont chuté de 33%, tandis que ses charges d'exploitation ajustées augmentaient légèrement. La dégradation de la solvabilité et de la

réputation de la banque a entraîné une hausse des coûts de financement et une nouvelle diminution du volume d'affaires. À l'exception du risque opérationnel, les risques liés à ce type de modèle d'affaires ne sont pas reflétés dans les exigences de fonds propres réglementaires.

Les approches prospectives telles que les analyses de scénarios de crise peuvent refléter ces risques, à condition toutefois d'être renforcées. Par exemple, les analyses de scénarios peuvent aisément indiquer un affaiblissement du modèle d'affaires et une diminution subséquente des bénéficiaires dans le scénario de base. Le risque que les modèles d'affaires soient fragilisés, voire s'effondrent, dans un scénario de crise revêt davantage d'importance, mais est plus difficile à évaluer. Dans les deux cas, lorsque la rentabilité est affaiblie en tant que première ligne de défense, les fonds propres (seconde ligne de défense) devraient être renforcés au moyen du supplément de fonds propres au titre du pilier 2.

Les indicateurs de la résilience d'une banque fondés sur le marché peuvent apporter des informations complémentaires. Intégrer les deux types d'indicateurs prospectifs accroît les probabilités que des mesures correctrices puissent être prises à temps. En conséquence, la BNS soutient les mesures proposées par le Conseil fédéral dans son rapport sur la stabilité des banques, qui visent à renforcer les exigences de fonds propres au titre du pilier 2 dans la réglementation suisse TBTF sur la base d'une évaluation prospective, y compris à l'aide d'analyses de scénarios de crise et d'indicateurs fondés sur le marché<sup>55</sup>.

#### Risques d'évaluation potentiellement élevés pour les positions complexes – nécessité d'une approche rigoureuse

Les risques d'évaluation sont particulièrement importants en ce qui concerne les positions complexes ou peu liquides dans la banque d'investissement. Le dispositif réglementaire n'associe pas d'actifs pondérés à ces risques, qui doivent à la place faire l'objet d'une évaluation prudente. Alors que sa division de banque d'investissement était de relativement grande envergure et comprenait des instruments dérivés complexes, les ajustements liés à l'évaluation prudente (*prudent valuation adjustments*, PVA) communiqués par le Credit Suisse fin 2022 s'établissaient à 0,3 milliard de francs seulement. Au moment du rachat, les incertitudes quant à l'évaluation des positions complexes du Credit Suisse étaient cependant considérables, et UBS a demandé à la Confédération la conclusion d'un accord de protection contre les pertes pour un portefeuille d'actifs difficiles à évaluer, dans l'hypothèse où ces pertes dépasseraient 5 milliards de francs. À la clôture de l'acquisition en juin 2023, UBS a dû procéder à des ajustements de valeur d'environ 4,8 milliards de

<sup>55</sup> Voir la mesure 14 dans le rapport du Conseil fédéral: «Introduire des éléments prospectifs dans les suppléments de fonds propres du pilier 2 spécifique à chaque établissement (en particulier sur la base de tests de résistance dont il convient d'examiner la forme qui se prête à la publication des résultats)».

dollars des États-Unis sur des positions comptabilisées à la juste valeur émanant du Credit Suisse. En août 2023, UBS a résilié de son propre chef le contrat de protection contre les pertes.

Bien que les principes généraux du Comité de Bâle sur l'évaluation prudente s'appliquent en Suisse, la réglementation helvétique ne prévoit pas d'approche réglementaire quantitative en la matière, à l'inverse de celle de l'Union européenne par exemple. La BNS soutient la proposition que fait le Conseil fédéral dans son rapport sur la stabilité des banques de durcir les exigences réglementaires concernant l'évaluation prudente en Suisse.

### 4.3 ANALYSE DES SCÉNARIOS DE LA BNS

L'analyse des scénarios permet d'évaluer la résilience des banques en cas de dégradation des conditions macroéconomiques et financières. L'examen des effets de développements négatifs pour les banques sur la base des catégories de risques précédemment détaillées fournit une mesure complète de l'exposition globale des banques. Une telle analyse offre une évaluation économique prospective de l'adéquation des fonds propres des banques sur la base de leur capacité à absorber des pertes et complète ainsi les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires examinés à la sous-section 4.1.2. Actuellement, l'analyse des scénarios de crise de la BNS concerne les banques axées sur le marché intérieur et UBS, ces établissements concentrant l'essentiel des fonctions d'importance systémiques en Suisse. La BNS ne publie pas de résultats quantitatifs pour chaque banque.

La BNS envisage un scénario de base et des scénarios de crise selon différents développements susceptibles d'affecter l'environnement économique et la situation sur les marchés financiers. Le scénario de base reflète l'environnement économique et financier observable et décrit les développements les plus probables à partir des informations disponibles. Les scénarios de crise, quant à eux, visent à permettre une analyse systématique de la vulnérabilité et de la résilience du secteur bancaire suisse. Ils décrivent des situations très défavorables, qui sont peu probables mais possibles, et couvrent un large éventail de facteurs de risques. Le calibrage des chocs s'appuie sur les valeurs historiques.

La BNS évalue périodiquement l'impact des scénarios de crise sur les banques, indépendamment de la probabilité de la réalisation de l'un ou l'autre d'entre eux à court terme. Pour permettre une comparaison des analyses au fil du temps, la BNS conserve généralement d'une année sur l'autre les mêmes principaux éléments dans ses scénarios de crise. Ainsi, les valeurs maximales des taux d'intérêt dans le scénario de choc de taux d'intérêt analysé cette année sont inchangées par rapport aux années précédentes.

Outre les risques abordés dans ces scénarios, des risques opérationnels (risques juridiques et cyberrisques compris) peuvent se matérialiser, le plus souvent indépendamment du scénario envisagé. L'analyse des risques opérationnels implique une surveillance bancaire approfondie réalisée y compris sur site, qui incombe à la FINMA. Dans l'analyse des scénarios de la BNS, les pertes imputables au risque opérationnel se fondent sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires, lesquelles s'appuient sur l'expérience passée. Ces pertes sont identiques dans tous les scénarios de crise.

#### 4.3.1 SCÉNARIO DE BASE ET SCÉNARIOS DE CRISE

La BNS prend en considération un scénario de base et quatre scénarios de crise afin d'appréhender les différentes sources de risque pour le secteur bancaire suisse. En ce qui concerne les prochains trimestres, le scénario de base de la BNS postule que la croissance économique mondiale restera modérée, que le pouvoir d'achat des consommateurs se redressera progressivement et que l'effet modérateur du resserrement des politiques monétaires s'atténuera peu à peu, alors que l'inflation continuera de diminuer. En Suisse, la croissance est modérée et l'inflation se maintient dans la plage de stabilité des prix.

*Récession mondiale:* le monde entre dans une récession mondiale profonde en forme de V. Les tensions financières mondiales s'accroissent fortement, et tant les prix de l'immobilier résidentiel et commercial que les cours boursiers s'effondrent. Les taux d'intérêt baissent à l'échelle mondiale<sup>56</sup>.

*Choc de taux d'intérêt:* dans ce scénario, la persistance d'une inflation élevée entraîne un nouveau bond des taux d'intérêt mondiaux. La croissance économique subit alors un coup d'arrêt, et les prix de l'immobilier résidentiel et commercial, tout comme les cours des actions, chutent fortement.

*Crise dans les économies émergentes:* les économies émergentes traversent une récession profonde, les écarts de rendement des obligations émises par ces économies s'élargissent fortement, et les cours des actions s'effondrent. Les économies avancées connaissent une récession modérée, mais des difficultés financières importantes. Les taux d'intérêt baissent à l'échelle mondiale.

*Récession prolongée dans la zone euro:* dans ce scénario, la zone euro connaît une récession prolongée. Les cours boursiers chutent, et les écarts de rendement entre les obligations des entreprises et le taux d'intérêt sans risque s'élargissent à l'échelle mondiale. Dans de nombreux pays, dont la Suisse, les prix de l'immobilier s'effondrent. La Suisse connaît elle aussi une récession prolongée, et les taux d'intérêt renouent avec leurs très bas niveaux durant une longue période.

<sup>56</sup> La définition de ce scénario est semblable à celle du scénario très défavorable (*severely adverse scenario*) retenu en 2024 par la Réserve fédérale des États-Unis.

Les deux premiers scénarios donnent une idée de ce que pourraient signifier des développements négatifs sur les marchés immobiliers, y compris une forte correction des prix de l'immobilier commercial (le scénario de récession mondiale dans un environnement de taux bas; le scénario de choc de taux d'intérêt dans un environnement de taux élevés).

#### 4.3.2 IMPACT DES SCÉNARIOS DE CRISE

##### **Pertes potentiellement substantielles pour les banques axées sur le marché intérieur, mais résilience appropriée grâce aux volants de fonds propres**

Les scénarios de choc de taux d'intérêt et de récession prolongée dans la zone euro sont ceux qui revêtent le plus d'importance pour les banques axées sur le marché intérieur. Les scénarios de récession mondiale et de crise dans les économies émergentes sont moins pertinents pour ces établissements compte tenu de l'hypothèse retenue d'une récession en V dans les scénarios pour la Suisse, et de l'exposition limitée des banques axées sur le marché intérieur à l'étranger.

Dans le scénario de choc de taux d'intérêt, la plupart des banques axées sur le marché intérieur subiraient des pertes substantielles. Les pertes sur portefeuilles de prêts résulteraient essentiellement de taux d'intérêt hypothécaires plus élevés, qui conduiraient à une matérialisation du risque de capacité financière et à un recul marqué des prix immobiliers, rendant insuffisante la couverture du portefeuille de prêts hypothécaires d'un certain nombre de banques. Les prêts hypothécaires sur le segment de l'immobilier résidentiel comme sur celui de l'immobilier commercial seraient affectés. Étant donné leur large recours à la transformation des échéances, les banques subiraient en outre une baisse du résultat net des opérations d'intérêts. Les taux d'intérêt continuant d'augmenter, les coûts de financement progresseraient plus vite que le produit des opérations d'intérêts (voir section 5.4).

Dans le scénario de récession prolongée dans la zone euro, environ la moitié des banques axées sur le marché intérieur enregistreraient des pertes modérées. Il en découlerait une augmentation considérable des pertes sur les prêts aux entreprises et les prêts hypothécaires, du fait du fléchissement de l'activité économique, de la hausse du chômage et de la chute des prix de l'immobilier. De plus, le résultat net des opérations d'intérêts diminuerait à mesure que les prêts arrivant à échéance seraient renouvelés à des taux plus bas, tandis que la transmission des coûts de financement serait limitée par le plancher du taux zéro s'appliquant à certains postes du passif. Le produit net des opérations de commissions et des prestations de service ainsi que des opérations de négoce des banques diminuerait également en raison des tensions sur les marchés financiers.

Les deux scénarios affecteraient les fonds propres des banques axées sur le marché intérieur, dans des proportions toutefois différentes. Dans le scénario de choc de taux d'intérêt, les pertes seraient plus importantes que dans le

scénario de récession prolongée dans la zone euro et consommeraient une grande partie des volants de fonds propres de ces banques. En l'absence de mesures appropriées de la part des banques, telles qu'une baisse de l'octroi de crédit ou une augmentation des fonds propres, les volants de fonds propres d'un petit nombre d'établissements deviendraient inférieurs aux niveaux prévus par l'ordonnance sur les fonds propres et s'approcheraient des minima réglementaires.

Globalement, les banques axées sur le marché intérieur devraient toutefois pouvoir absorber les pertes sans que leurs ratios de fonds propres ne passent sous les minima réglementaires, et continuer d'assumer leur fonction de financement des ménages et des entreprises. Depuis le dernier *Rapport sur la stabilité financière*, la résilience des banques axées sur le marché intérieur s'est encore renforcée, à la faveur de l'augmentation de leurs volants de fonds propres et de l'amélioration de leur profitabilité.

##### **Potentiel de pertes encore substantiel pour UBS dans les scénarios de crise**

Le potentiel de pertes demeure substantiel pour UBS dans les différents scénarios de crise et atteint son niveau le plus élevé dans le scénario de récession mondiale. Dans ce scénario, les pertes sur activités de crédit résultent d'une part, dans l'activité de banque d'investissement, des portefeuilles de prêts aux entreprises et de l'exposition au risque de contrepartie, et d'autre part, pour les activités en Suisse, des portefeuilles de prêts à la clientèle de détail et aux entreprises résidentes. Le risque commercial joue également un rôle majeur dans ce scénario, car les graves chocs sur les marchés réduisent aussi bien les actifs que l'activité des clients des banques, entraînant un recul du produit des opérations de commissions et des prestations de services. En outre, ces chocs se traduisent par des pertes significatives liées à l'évaluation à la juste valeur des prêts, des titrisations et des positions en actions.

Les scénarios de récession prolongée dans la zone euro, de choc de taux d'intérêt et de crise dans les économies émergentes ont un impact plus faible, mais néanmoins substantiel, sur UBS. Les pertes correspondantes trouvent leur origine dans les mêmes catégories de risques que celles du scénario de récession mondiale, mais les contributions relatives de ces risques varient. Dans le scénario de crise dans les économies émergentes par exemple, les pertes liées à l'évaluation à la valeur de marché et le risque commercial jouent un rôle particulièrement important en raison des très fortes tensions sur les marchés financiers. Les pertes sur prêts sont par contre modérées car la récession dans les économies avancées est moins prononcée.

Quel que soit le scénario de crise analysé, la capacité d'UBS à absorber des pertes est affectée par les coûts d'intégration et les pertes attendues dans la division *non-core and legacy*, qui sont déjà pris en compte dans le scénario de base jusqu'en 2026. Par ailleurs, la liquidation des positions héritées du Credit Suisse pourrait être plus

difficile et onéreuse dans les scénarios de crise incluant de très grands chocs sur les marchés financiers. À mesure qu'UBS mettra en œuvre les mesures annoncées de réduction des risques et des coûts, sa résilience dans les scénarios de crise devrait s'améliorer.

#### 4.4 APPRÉCIATION DE LA SITUATION PAR LE MARCHÉ

Les indicateurs fondés sur le marché reflètent l'évaluation, par les acteurs du marché, de la solvabilité, de la résilience et de la profitabilité future des banques, et constituent un complément utile aux indicateurs réglementaires et à l'analyse des scénarios. Ces indicateurs peuvent être fréquemment consultés et mettre en lumière des signes précoces de dégradation de la situation financière d'une banque, même si ces signes n'apparaissent pas encore dans les indicateurs réglementaires. Bien que du «bruit» puisse parfois brouiller l'évaluation utilisant les indicateurs fondés sur le marché, laquelle peut en outre différer de l'évaluation basée sur les fondamentaux, ces indicateurs devraient faire partie intégrante de la surveillance prudentielle, notamment dans le contexte de l'intervention précoce. Comme l'a montré la crise du Credit Suisse, une forte dégradation des indicateurs fondés sur le marché peut causer une perte de confiance irréversible et compromettre les efforts de stabilisation d'une banque.

Concernant UBS, l'évaluation de la solvabilité repose sur les primes pour couverture de défaillance (*credit default swap*, CDS). Pour les banques axées sur le marché intérieur, en l'absence de primes de CDS, l'évaluation se fonde sur l'écart entre les rendements des obligations de premier rang et les swaps indicels au jour le jour (*overnight index swaps*, OIS) sans risque et de même échéance. En outre, les notations intrinsèques des banques et le ratio capitalisation boursière/total des fonds propres servent d'indicateurs de la résilience et de la profitabilité future des banques.

Dans l'ensemble, les indicateurs fondés sur le marché montrent une amélioration de l'évaluation des banques suisses par le marché au cours des douze derniers mois, et ne signalent pas d'inquiétudes accrues quant à la résilience des banques. Enfin, les incertitudes du marché concernant l'intégration du Credit Suisse dans UBS ont diminué.

#### Pas de signe d'inquiétude concernant les banques axées sur le marché intérieur

Selon les indicateurs fondés sur le marché, la solvabilité des banques axées sur le marché intérieur n'a guère changé durant la décennie écoulée et demeure élevée. Ni la baisse progressive de la profitabilité de ces établissements entre 2009 et 2021 (voir sous-section 4.1.1) ni la crise du Credit Suisse n'ont entraîné de diminution de leur solvabilité.

Les écarts de rendement des obligations de premier rang, notamment, vont dans ce sens. Plus le risque de crédit est perçu comme élevé, plus cet écart est large. Ainsi que le montre le graphique 4.17, les écarts de rendement des obligations de premier rang des banques axées sur le marché intérieur<sup>57</sup> sont comparables aux valeurs moyennes de la dernière décennie. Cette période n'a pas compté d'épisode de crise affectant ces établissements, même si les écarts de rendements de leurs obligations ont augmenté autour du choc économique de la pandémie, et connu une hausse sans conséquence les deux dernières années sous l'effet de la progression des taux d'intérêt.

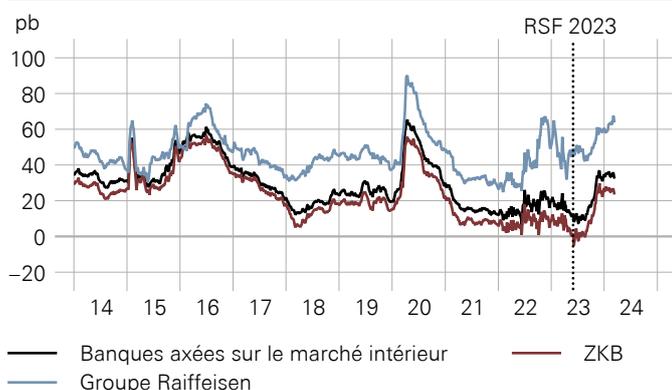
Les notations intrinsèques des EBIS<sup>ai</sup> et des banques cantonales<sup>58</sup> sont restées stables, à des niveaux élevés (voir graphique 4.18), et valident l'évaluation fondée sur les

57 Pour les banques axées sur le marché intérieur prises dans leur ensemble, la couverture des rendements des obligations de premier rang atteint 80% des bilans agrégés.

58 Comme la couverture des notations intrinsèques est faible pour les banques axées sur le marché intérieur, seules les notations des EBIS<sup>ai</sup> et des banques cantonales sont représentées.

#### ÉCARTS DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS DE PREMIER RANG<sup>1</sup>

Échéances 2-8 ans, pondérées par le volume Graphique 4.17

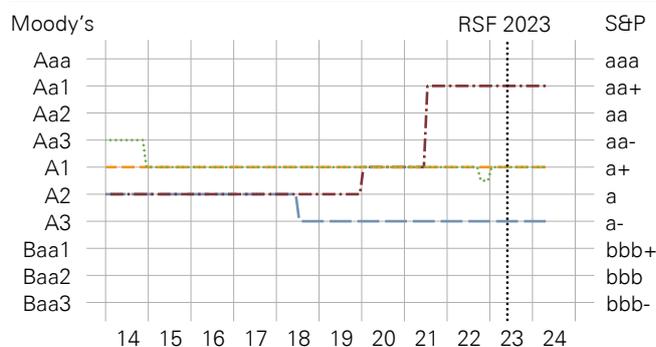


1 Les swaps OIS suisses sont utilisés comme taux sans risque.

Source: BNS.

#### NOTATIONS DES BANQUES

Notations intrinsèques Graphique 4.18



Moody's Aaa, Aa1, Aa2, Aa3, A1, A2, A3, Baa1, Baa2, Baa3  
S&P aaa, aa+, aa, aa-, a+, a, a-, bbb+, bbb, bbb-

— Groupe Raiffeisen — ZKB  
— PostFinance (échelle de droite)  
— Médiane des banques cantonales (éch. droite)

Sources: Bloomberg et sites Internet des banques.

écarts de rendement des obligations de premier rang. Ces notations sont notamment demeurées inchangées depuis la hausse des taux d'intérêt de 2022-2023.

### Normalisation des incertitudes du marché à l'égard d'UBS

La solvabilité d'UBS, telle que mesurée par les primes de CDS, s'est améliorée depuis l'achèvement de l'acquisition du Credit Suisse. Plus le risque de crédit est perçu comme faible, plus les primes de CDS sont basses<sup>59</sup>. Les primes de CDS d'UBS ont diminué d'environ 40 pb durant l'année passée, pour revenir à un niveau comparable à celui des concurrentes étrangères de la banque (voir graphique 4.19). Ce niveau est inférieur d'environ 20 points de base à celui de fin février 2023, soit avant la crise. Sur la même période, les primes de CDS des concurrentes d'UBS sont restées stables pour l'essentiel.

L'acquisition du Credit Suisse a suscité des réactions différentes de la part des agences de notation. Moody's et S&P ont confirmé les notations intrinsèques de la maison mère d'UBS (UBS SA), estimant que les avantages financiers de l'acquisition dépassaient les risques liés à la mise en œuvre de l'intégration du Credit Suisse<sup>60</sup>. La notation intrinsèque d'UBS SA reste donc un cran supérieur à la médiane des EBIS<sup>m</sup> (voir graphique 4.20 pour une comparaison internationale fondée sur les notations intrinsèques de Moody's). De son côté, Fitch a abaissé la notation intrinsèque d'UBS SA d'un cran, invoquant des craintes en termes de risque d'exécution.

Dans le cas d'UBS, le ratio capitalisation boursière/total des fonds propres (ou le ratio cours/valeur comptable), qui est un indicateur de la profitabilité future attendue, s'est redressé et dépasse de nouveau les 100%, comme avant l'acquisition du Credit Suisse (voir graphique 4.21). Un ratio élevé signifie que les acteurs du marché sont prêts à payer davantage, en proportion de la valeur comptable, pour acquérir des actions de l'entreprise, parce qu'ils ont confiance dans son potentiel de profitabilité. Sous l'effet de l'acquisition du Credit Suisse, le total des fonds propres de la banque fusionnée avait augmenté, ce qui avait fait descendre le ratio sous les 100%. UBS a toutefois réalisé une meilleure performance en bourse que ses concurrentes étrangères depuis août 2023, c'est-à-dire après avoir annoncé mettre volontairement fin au mécanisme public de garantie des liquidités (PLB) et à l'accord de protection contre les pertes conclu avec la Confédération, et avoir

remboursé l'intégralité de l'aide ELA+. En conséquence, le ratio capitalisation boursière/total des fonds propres d'UBS dépasse à nouveau les 100% et la médiane des concurrentes de la banque aux États-Unis et en Europe.

## 4.5 STABILISATION ET LIQUIDATION

La FINMA a la responsabilité des mesures visant à stabiliser les entreprises soumises aux lois sur les marchés financiers en cas de crise, de la planification d'urgence et de la planification de la liquidation concernant les établissements qu'elle surveille, ainsi que de l'exécution des procédures de restructuration, de liquidation et d'insolvabilité<sup>61</sup>. Les établissements bancaires d'importance systémique doivent préparer un plan de stabilisation précisant les mesures qu'ils prendraient pour se stabiliser par leurs propres moyens durant une crise. Ce plan doit être approuvé par la FINMA<sup>62</sup>.

Si la stabilisation échoue, la banque entre dans un processus susceptible d'aboutir à sa liquidation. À cet effet, la FINMA établit un plan d'assainissement et de liquidation pour chaque établissement bancaire d'importance systémique<sup>63</sup>. Ce plan indique de quelle manière la banque serait recapitalisée, restructurée ou liquidée le cas échéant. Dans le cas d'UBS, qui est un EBIS<sup>m</sup>, la principale stratégie de la FINMA consiste, dans le cadre d'une restructuration centralisée, à intervenir au niveau de la société la plus élevée du groupe et à convertir en actions les créances qui peuvent l'être, dans le but de restaurer la capitalisation de l'établissement (*single point of entry bail-in*).

En outre, les établissements bancaires d'importance systémique doivent préparer un plan d'urgence indiquant comment ils maintiendraient les fonctions revêtant une importance systémique<sup>64</sup> pour la Suisse si la banque était menacée d'insolvabilité<sup>65</sup>. Pour la FINMA, ces plans constituent une stratégie secondaire, qui serait adoptée si sa propre stratégie d'assainissement ou de liquidation devait échouer, ou si ses mesures en la matière s'avéraient insuffisantes<sup>66</sup>.

### 4.5.1 PLANIFICATION DE LA STABILISATION

Dans leurs plans de stabilisation, les banques doivent préciser les mesures qu'elles prendraient pour se stabiliser par leurs propres moyens (sans soutien extérieur) en cas de crise. L'activation du plan de stabilisation vise à ce qu'une banque puisse poursuivre ses activités sans entrer dans un processus d'assainissement ou de liquidation. Le plan de stabilisation doit indiquer les mesures susceptibles d'être

59 Il est toutefois important de noter que les prix du marché incluent l'anticipation d'une aide de l'État en cas de crise (problématique TBTF). Les primes de CDS reflètent donc l'opinion du marché quant à la probabilité que le crédit sous-jacent soit remboursé, indépendamment de l'entité (banque ou autre agent économique, tel que l'État) qui effectuera le remboursement.

60 Outre les notations intrinsèques, qui évaluent la solidité financière intrinsèque d'une banque, les agences élaborent des notations à long terme qui intègrent explicitement (sous la forme d'un bonus) la possibilité d'un soutien de l'État en cas de crise. Au niveau de la société de holding, les trois principales agences de notation ont supprimé ce bonus il y a quelques années. Au niveau de la société opérationnelle, S&P et Fitch l'ont également supprimé, tandis que Moody's continue d'estimer que la probabilité d'une aide gouvernementale est modérée pour UBS – de même que pour la plupart des autres EBIS<sup>m</sup> domiciliés en Europe ou aux États-Unis – ce qui se traduit par un bonus (+1 cran) sur ses dépôts et sa dette non garantie de premier rang.

61 Voir [www.finma.ch/fr/mise-en-oeuvre/recovery-et-resolution/](http://www.finma.ch/fr/mise-en-oeuvre/recovery-et-resolution/). Voir art. 64, al. 1, de l'ordonnance sur les banques.

62 Voir art. 64, al. 1, de l'ordonnance sur les banques.

63 Voir art. 64, al. 2, de l'ordonnance sur les banques.

64 Les fonctions d'importance systémique comprennent notamment les activités de dépôt et de crédit et les opérations de paiement en Suisse.

65 Voir art. 9 et 10 de la loi sur les banques et art. 60 à 64 de l'ordonnance sur les banques.

66 Voir FINMA, *Rapport sur la résolution 2020*, page 30.

adoptées dans des scénarios de crise, et préparer leur mise en œuvre.

Dans le cas des établissements bancaires d'importance systémique, les mesures peuvent porter sur la production de liquidités, sur une réduction du bilan passant par l'expiration des prêts existants ou par la vente d'actifs ou la cession d'activités, ainsi que sur un refinancement supplémentaire sur le marché monétaire ou les marchés financiers. Les mesures de stabilisation peuvent aussi inclure le recours aux aides sous forme de liquidités apportées par les banques centrales.

Si les banques d'importance non systémique ne sont pas obligées de préparer un plan de stabilisation, l'ordonnance sur les liquidités exige qu'elles établissent un plan d'urgence en cas de pénurie de liquidités<sup>67</sup>.

#### 4.5.2 ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CRISE DU CREDIT SUISSE – PLANIFICATION DE LA STABILISATION

##### Nécessité d'un renforcement des possibilités en matière d'intervention précoce

Si le Credit Suisse a bien pris des mesures pour augmenter ses liquidités dans le cadre d'un plan de financement d'urgence, il n'a pas activé son plan de stabilisation alors que les conditions formelles étaient réunies<sup>68</sup>. En particulier, jusqu'en mars 2023, la banque s'est abstenue de prendre des mesures supplémentaires (cessions d'activités, par exemple) pour renforcer son plan de restructuration, même si la crédibilité de ce dernier était de plus en plus mise en doute par les acteurs du marché.

À la lumière de la crise du Credit Suisse, les plans de stabilisation doivent tenir compte du fait qu'une liquidation des activités peut être très coûteuse. Pour UBS,

la liquidation de positions héritées du Credit Suisse entraîne à présent de lourdes pertes liées aux charges d'exploitation<sup>69</sup>. Par ailleurs, les activités du Credit Suisse n'ayant pas vocation à être liquidées (gestion de fortune, gestion d'actifs et banque d'investissement) étaient peu performantes, et UBS prévoit qu'elles resteront faibles.

Dans son rapport annuel, la FINMA a déclaré qu'elle mettra davantage l'accent sur «l'applicabilité effective» des mesures de stabilisation et «examinera un durcissement de sa pratique en matière d'approbation<sup>70</sup>. De son côté, le Conseil fédéral a, dans son *Rapport sur la stabilité des banques*, estimé qu'il était nécessaire d'agir dans le domaine de l'intervention et de la stabilisation, et plus précisément de renforcer les possibilités d'intervention précoce de la FINMA en inscrivant dans la loi les mesures, les possibilités d'application et le moment de l'intervention, et de renforcer la planification de la stabilisation au moyen de critères et d'exigences réglementaires plus clairs<sup>71</sup>.

#### 4.5.3 PLANIFICATION DE LA LIQUIDATION

##### La capacité d'absorption des pertes *gone concern*, une condition préalable à une liquidation ordonnée

La réussite d'un assainissement ou d'une liquidation ordonnée suppose qu'une banque ait une capacité appropriée d'absorption des pertes *gone concern* en cas de menace d'insolvabilité. Cette capacité désigne généralement des instruments de dette susceptibles d'être convertis en fonds propres (*bail-in bonds*), des fonds propres CET1 supérieurs aux exigences *going concern* et,

67 Voir art. 10 OLiQ.

68 Voir le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, avril 2024, page 173.

69 La perte avant impôt publiée de la division *non-core and legacy* a atteint 5 milliards de dollars des États-Unis en 2023, et s'explique principalement par des charges d'exploitation. La banque compte ramener les pertes annuelles avant impôts de cette division à environ 1 milliard de dollars d'ici à la fin de 2026.

70 Voir FINMA, *Rapport annuel*, 2023, page 15.

71 Voir le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, avril 2024, page 38.

## PRIMES DE CDS: COMPARAISON INTERNATIONALE

Primes de couverture de défaillance *senior* à 5 ans

Graphique 4.19



1 Les primes de CDS du Credit Suisse ont culminé à plus de 1 000 pb durant la crise de mars 2023.

2 Jusqu'à la fin 2017, au niveau de l'entité opérationnelle (UBS SA); à partir de 2018, au niveau de la société de holding (UBS Group SA).

Sources: Bloomberg et LSEG Eikon.

dans certaines conditions, des garanties cantonales ou fédérales et mécanismes similaires<sup>72</sup>.

Les trois EBIS<sup>ai</sup> respectaient fin 2023 les exigences *gone concern*, tant dans une perspective de mise en œuvre progressive que dans une perspective de mise en œuvre complète. Entrées en vigueur en 2019, les exigences *gone concern* applicables aux EBIS<sup>ai</sup> sont mises en œuvre progressivement d'ici à 2026<sup>73</sup>.

Pour les EBIS<sup>m</sup>, le Conseil fédéral a instauré des exigences en termes de capacité d'absorption des pertes *gone concern* au niveau du groupe à compter de 2016 et au niveau de l'entité juridique à compter de 2020<sup>74</sup>. UBS respecte les exigences actuelles à chaque niveau.

**Élaboration par la FINMA de plans de liquidation pour restructurer ou liquider les banques en cas de crise**  
Concernant les établissements bancaires d'importance systémique, la FINMA élabore un plan pour l'assainissement ou la liquidation d'une banque dans son intégralité («plan de liquidation»)<sup>75</sup>. Dans le cas d'UBS, ce plan couvre l'ensemble du groupe, entités non résidentes incluses. C'est pourquoi il est également nommé *global resolution plan*.

La stratégie primaire de la FINMA pour UBS, banque résidente active à l'échelle mondiale, consisterait en un assainissement centralisé de l'ensemble de la banque<sup>76</sup>.

72 Les fonds propres excédentaires tier 1 non utilisés pour couvrir les exigences *going concern* peuvent bénéficier d'un traitement préférentiel pour remplir les exigences *gone concern*. Par conséquent, les exigences *gone concern* de fonds propres pondérés en fonction des risques et les exigences de ratio de levier peuvent diminuer à concurrence d'un tiers, en fonction du montant des fonds propres tier 1 excédentaires. Afin d'éviter un double comptage, ces fonds propres doivent être déduits des ratios de fonds propres tier 1 *going concern*. Des garanties cantonales ou fédérales explicites ou des mécanismes similaires peuvent permettre de remplir jusqu'à 50% des exigences *gone concern*, ou même leur totalité si certaines conditions supplémentaires sont réunies.

73 Voir l'ordonnance sur les fonds propres.

74 Voir le communiqué de presse du Conseil fédéral du 27 novembre 2019.

75 Voir art. 64, al. 2, de l'ordonnance sur les banques.

76 Voir FINMA, *Rapport sur la résolution 2020*, page 20.

Cette stratégie prévoit une intervention au niveau de la société la plus élevée du groupe et la conversion en actions des créances qui peuvent l'être (généralement des *bail-in bonds*), dans le but de restaurer la base de fonds propres. Si la stratégie primaire de la FINMA devait échouer ou si les mesures s'avéraient insuffisantes, le plan d'urgence suisse de la banque contribuerait à préserver les fonctions d'importance systémique en Suisse.

#### 4.5.4 ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CRISE DU CREDIT SUISSE – PLANIFICATION DE LA LIQUIDATION

##### Surmonter les obstacles résiduels à l'exécution des mesures de liquidation

Les instruments envisagés par le dispositif d'assainissement et de liquidation ordonnée TBTF n'ont pas été mis en œuvre pour surmonter la grave crise que le Credit Suisse a affrontée en mars 2023. Les autorités ont conclu que, dans ce cas précis, l'acquisition du Credit Suisse par UBS était plus adéquate pour stabiliser le marché aussi rapidement que possible et en réduisant au maximum les risques pour la Confédération et pour les contribuables<sup>77</sup>. Ainsi que l'a souligné le Conseil fédéral, la confiance des clients dans le Credit Suisse s'était tellement détériorée que l'on ignorait si les mesures d'assainissement ou de liquidation ordonnée auraient permis de restaurer la confiance du marché<sup>78</sup>. En outre, un assainissement ou une liquidation ordonnée d'un EBIS<sup>m</sup> et un *bail-in* auraient probablement provoqué des turbulences considérables dans l'environnement de marché de mars 2023. Cela aurait pu non seulement compromettre la réussite de l'assainissement ou de la liquidation ordonnée du Credit Suisse, mais également accroître le risque de propagation à d'autres banques, menaçant alors la stabilité financière en Suisse et dans le monde.

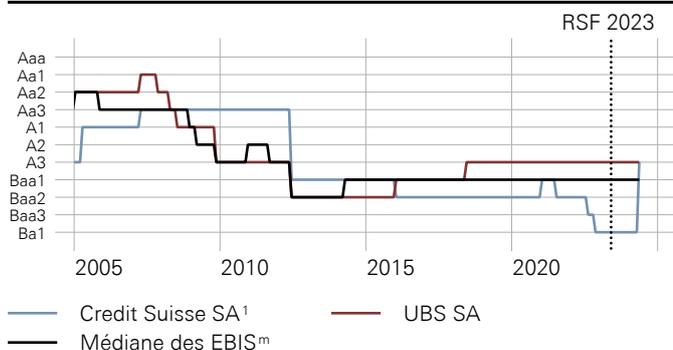
77 Voir le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, 10 avril 2024, page 62.

78 Voir Conseil fédéral, *Message du 29 mars 2023 concernant le supplément 1a au budget 2023*, pages 17 et 18.

#### NOTATIONS DES BANQUES: COMPARAISON INTERNATIONALE

Baseline credit assessment de Moody's

Graphique 4.20



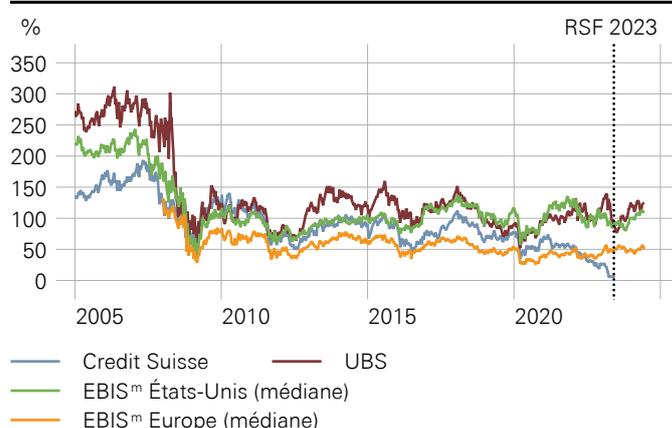
1 Moody's a relevé sa notation de la maison mère du Credit Suisse au niveau de celle de la maison mère d'UBS le 7 mai 2024, avant de la supprimer le 31 mai après la fusion des maisons mères.

Sources: Bloomberg et Moody's.

#### CAPITALISATION BOURSINIÈRE PAR RAPPORT AU TOTAL DES FONDS PROPRES

EBIS<sup>m</sup>

Graphique 4.21



Source: Bloomberg.

Le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques* souligne l'importance de «traiter au mieux les incertitudes, risques et obstacles résiduels auxquels la liquidation pourra se heurter, afin d'accroître en particulier la sécurité juridique du *bail-in*»<sup>79</sup>. Par ailleurs, il convient d'augmenter les options possibles en termes de liquidation et de les adapter en fonction de divers scénarios de crise. Cela inclut une inscription claire dans la loi de la «liquidation ordonnée» comme option de restructuration<sup>80</sup>. Enfin, les EBIS<sup>m</sup> devraient être obligés d'élaborer un plan de liquidation pour leur maison mère, lequel «comblera une lacune importante en garantissant la capacité de liquidation de l'ensemble du groupe»<sup>81</sup>.

#### 4.5.5 FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA LIQUIDATION ORDONNÉE

##### **Le financement, une condition nécessaire à un assainissement ou à une liquidation ordonnée**

Pour mettre en œuvre une stratégie d'assainissement ou de liquidation ordonnée, une banque a besoin de suffisamment de liquidités («financement de l'assainissement et de la liquidation ordonnée», *funding in resolution*) tant au niveau du groupe qu'à celui des différentes entités qui le composent. Les plans de liquidation préparés par la FINMA pour les banques actives à l'échelle mondiale prévoient un tel financement. Il s'agit de mesures visant à faire face à une pénurie de liquidités. Selon les directives du Conseil de stabilité financière (CSF) pour l'élaboration des plans de financement en vue de l'assainissement ou la liquidation ordonnée, l'autorité de tutelle des banques doit notamment déterminer si les hypothèses et les scénarios de pénurie de liquidités sont adéquats en ce qui concerne l'estimation des ressources et des besoins de financement. Elle doit aussi prendre en compte la disponibilité et le volume probables des sources de financement privées, ainsi que les principales mesures à prendre pour mobiliser de telles sources de financement<sup>82</sup>. En outre, le plan de financement devrait identifier d'éventuels mécanismes publics temporaires de garantie des liquidités, y compris des liquidités fournies par les banques centrales. Il devrait aussi préciser les exigences opérationnelles, les critères d'admissibilité et les mesures nécessaires à l'accès aux mécanismes de financement concernés, ainsi que la capacité maximale de ceux-ci.

##### **Application aux EBIS des exigences révisées en matière de liquidités**

Les modifications de l'ordonnance sur les liquidités (OLiq) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Les EBIS doivent s'y conformer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces modifications visent à garantir que les EBIS détiennent suffisamment de liquidités pour couvrir leurs besoins en cas de pénurie de liquidités, voire en cas d'assainissement

79 Voir le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, avril 2024, page 218.

80 Ibidem.

81 Ibidem.

82 Voir CSF, *Funding strategy elements of an implementable resolution plan*, 21 juin 2018, page 2.

ou de liquidation ordonnée<sup>83</sup>. Les exigences révisées combler certaines, mais pas l'intégralité, des lacunes mises en évidence par la crise du Credit Suisse (voir section 5.1).

##### **Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la mise en place du PLB**

Pour garantir les liquidités du Credit Suisse et la réussite de son rachat par UBS, le Conseil fédéral a décidé le 19 mars 2023 d'activer un mécanisme public de garantie des liquidités (PLB) en vertu du droit de nécessité et d'accorder à la BNS une garantie de la Confédération contre le risque de défaillance en vue d'une aide sous forme de liquidités<sup>84</sup>. Il avait déjà annoncé en mars 2022 son intention de mettre en place ce mécanisme réglementaire<sup>85</sup>. Le PLB vise à fournir des liquidités supplémentaires lorsque les actifs liquides des banques et les garanties servant à obtenir une aide extraordinaire sous forme de liquidités auprès de la BNS<sup>86</sup> ont été épuisés. D'après les lignes directrices fixées par le Conseil fédéral, la BNS allouerait des liquidités à une banque d'importance systémique sous la forme d'un prêt garanti par la Confédération. Le prêt accordé dans le cadre de ce mécanisme aurait un statut privilégié en cas de faillite pour éviter des pertes potentielles à la Confédération. Le 6 septembre 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la mise en place d'un mécanisme public de garantie des liquidités pour les EBIS<sup>87</sup>. Ce message vise à transposer en droit ordinaire les dispositions d'urgence mises en œuvre en mars 2023. La BNS a participé à l'élaboration du PLB et soutient son inscription dans la loi sur les banques.

#### 4.5.6 PLANIFICATION D'URGENCE

##### **Des plans d'urgence pour garantir la sauvegarde des fonctions d'importance systémique**

Les établissements bancaires d'importance systémique doivent établir un plan d'urgence prouvant à la FINMA qu'ils pourraient continuer de remplir leurs fonctions d'importance systémique en cas de menace d'insolvabilité.

Fin 2022, le plan d'urgence du Groupe Raiffeisen satisfaisait aux exigences pour la première fois. En mars 2024, la FINMA a également jugé que le plan d'urgence de 2023 de la ZKB était exécutable<sup>88</sup>. Par contre, elle considère toujours le plan d'urgence de PostFinance comme non exécutable, car PostFinance ne remplit toujours pas les exigences du plan en matière de fonds

83 Voir communiqué de presse du 3 juin 2022 du Département fédéral des finances.

84 Voir le communiqué de presse du Conseil fédéral du 19 mars 2023.

85 Voir le communiqué de presse du Conseil fédéral du 11 mars 2022.

86 En sa qualité de prêteur ultime (*lender of last resort*), la BNS peut fournir des liquidités supplémentaires en échange de garanties suffisantes. Voir *Directives générales de la Banque nationale suisse sur ses instruments de politique monétaire*, 25 mars 2004 (état le 5 mai 2023).

87 Voir communiqué de presse du 6 septembre 2023 du Département fédéral des finances.

88 Voir le communiqué de presse du 26 mars 2024 de la FINMA.

supplémentaires destinés à absorber les pertes. Toutefois, l'établissement a soumis un plan définitif en la matière<sup>89</sup>.

En ce qui concerne UBS, le processus est encore en cours. À la suite de l'acquisition du Credit Suisse, UBS revoit en effet sa préparation en cas de crise. La banque soumettra ensuite son plan d'urgence à la FINMA, laquelle procédera à son évaluation et communiquera à ce sujet<sup>90</sup>.

#### **4.5.7 ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CRISE DU CREDIT SUISSE – PLANIFICATION D'URGENCE**

##### **Réduire la dépendance d'entités suisses vis-à-vis du groupe auquel elles appartiennent**

Durant la crise du Credit Suisse, le plan d'urgence n'a pas été déclenché mais a été envisagé comme une possibilité. Comme l'a souligné le Conseil fédéral dans son rapport, le déclenchement du plan d'urgence serait allé de pair avec la faillite du groupe, laquelle aurait probablement déstabilisé les marchés mondiaux. En outre, il aurait été incertain que l'entité suisse, séparée du reste du groupe, pût reconquérir la confiance des marchés et survivre à cette situation<sup>91</sup>. Une autre difficulté identifiée par le Conseil fédéral concernant le déclenchement du plan d'urgence est que la filiale suisse aurait poursuivi ses activités alors que la maison mère aurait été déclarée en faillite. Compte tenu de l'importance de cette dernière et de la fonction de trésorerie centrale qu'elle assumait, sa faillite aurait menacé la stabilité financière en Suisse et dans le reste du monde<sup>92</sup>. Comme l'a noté le Conseil fédéral dans son rapport, l'instauration de plans de liquidation pour les maisons mères des EBIS<sup>m</sup> telles qu'UBS comblerait une lacune importante en garantissant la capacité de liquidation d'un groupe dans son ensemble<sup>93</sup>.

---

<sup>89</sup> Ibidem.

<sup>90</sup> Ibidem.

<sup>91</sup> Voir le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, 10 avril 2024, page 69.

<sup>92</sup> Ibid., page 199.

<sup>93</sup> Ibid., page 218.

# 5

## Thèmes spéciaux

Le présent chapitre comprend cinq thèmes spéciaux. Les trois premiers replacent certains enseignements tirés de la crise du Credit Suisse dans leur contexte: le risque de liquidité des banques et la structure de leur financement (section 5.1), l'aide sous forme de liquidités en situation de crise (section 5.2), et les problèmes que pose le régime de fonds propres des maisons mères dans sa conception actuelle, en particulier ses lacunes et les propositions du Conseil fédéral pour y remédier (section 5.3). Les deux dernières sections portent sur des aspects qui mettent en lumière les développements récents dans le secteur bancaire: l'effet du passage des taux d'intérêt en zone positive sur le résultat net des opérations d'intérêts des banques (section 5.4) et l'importance croissante du risque opérationnel, en particulier du cyberrique, pour la stabilité financière (section 5.5).

### 5.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ ET STRUCTURE DE FINANCEMENT: LEÇONS TIRÉES DE LA CRISE ET NÉCESSITÉ D'AGIR

#### Les banques détiennent des excédents de liquidités substantiels par rapport aux exigences réglementaires

La réglementation en matière de ratio de liquidité à court terme (*liquidity coverage ratio*, LCR) oblige les banques à détenir des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets*, HQLA) pour pouvoir faire face à une période de tensions sur les liquidités pouvant durer 30 jours calendaires. La plupart des banques domiciliées en Suisse détiennent un volant de HQLA dépassant largement les exigences réglementaires minimales: leur LCR médian a

été en moyenne de 200% ces dernières années (voir graphique 5.1)<sup>1</sup>. Cependant, le niveau des HQLA détenus varie fortement d'une banque à l'autre: le LCR a ainsi atteint près de 300% pour les établissements du quartile supérieur, et environ 150% pour ceux du quartile inférieur.

Les HQLA contribuent à la résilience des banques face aux chocs de liquidité. Cependant, comme les crises du Credit Suisse et des banques régionales aux États-Unis l'ont montré en mars 2023, les retraits de liquidités peuvent être massifs et conduire rapidement à l'épuisement de ces actifs.

#### Les crises bancaires récentes ont été accompagnées de retraits massifs et rapides de dépôts

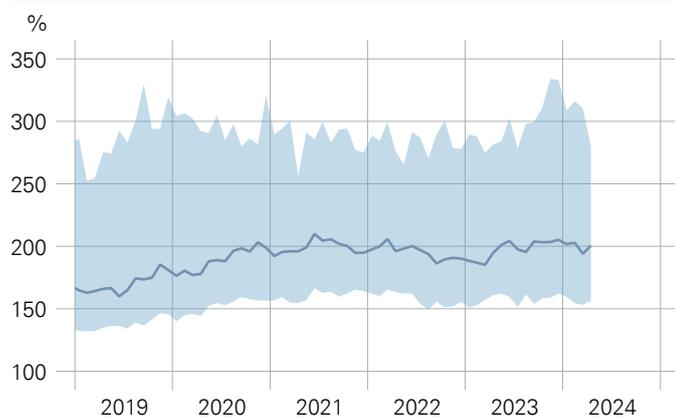
À l'automne 2022, et de manière encore plus marquée au printemps 2023, le Credit Suisse et plusieurs banques domiciliées aux États-Unis ont fait face à des retraits massifs et rapides de dépôts. Ces épisodes ont mis en évidence la vulnérabilité des banques détenant une proportion importante de passifs à court terme. Entre octobre 2022 et mars 2023, les déposants du Credit Suisse ont ainsi retiré quelque 200 milliards de francs, un montant correspondant à plus de la moitié de ses dépôts et à environ 30% du total de son bilan en septembre 2022. Ces retraits ont été rapides et nombreux durant certaines périodes: près de la moitié d'entre eux (environ 90 milliards de francs) ont ainsi eu lieu en octobre 2022. La principale raison était une perte de confiance dans la banque à la suite de divers incidents et de pertes, et notamment d'un billet posté sur un réseau social qui mentionnait des problèmes significatifs rencontrés par une grande banque d'investissement internationale, sans toutefois nommer le Credit Suisse. Au printemps 2023, durant la semaine du 13 mars, le processus s'est accéléré, et des retraits considérables ont été enregistrés en quelques jours<sup>2</sup>. Certaines banques américaines ont même enregistré des retraits encore plus rapides: la Silicon Valley Bank et la Signature Bank, par exemple, ont perdu plus de 20% de leurs dépôts en une seule journée<sup>3</sup>.

La rapidité des retraits a été favorisée par la proportion importante des dépôts à vue de la clientèle, mais probablement aussi par les innovations technologiques en matière de paiements, la nature électronique des dépôts et la rapidité des flux d'informations (sur les réseaux sociaux par exemple).

#### RATIOS DE LIQUIDITÉ À COURT TERME<sup>1</sup>

Toutes les banques

Graphique 5.1



<sup>1</sup> Médiane, quantiles 25% et 75%.

Source: BNS.

<sup>1</sup> Les établissements bancaires d'importance systémique sont soumis à des exigences de liquidités supplémentaires dépassant un LCR de 100% (voir section 4.5.7). Les établissements relevant du régime des petites banques doivent présenter un LCR de 110% (voir [www.finma.ch/fr/surveillance/banques-et-maisons-de-titres/kat-4-und-5-kleinbankenregime/](http://www.finma.ch/fr/surveillance/banques-et-maisons-de-titres/kat-4-und-5-kleinbankenregime/)). Les autres établissements doivent présenter un LCR de 100%.

<sup>2</sup> Voir le rapport de la FINMA *Enseignements tirés de la crise de Credit Suisse (CS)*, 19 décembre 2023.

<sup>3</sup> Voir Board of Governors of the Federal Reserve System, *Financial Stability Report*, mai 2023.

**Les retraits de dépôts de la clientèle de détail, notamment ceux de montant élevé, ont dépassé ce que prévoyait la réglementation du LCR**

Les retraits subis par le Credit Suisse durant la crise ont été bien plus importants et bien plus rapides que ce que prévoyait la réglementation du LCR, en particulier pour les dépôts de montant élevé<sup>4</sup>. Comme le montre le tableau 4, l'hypothèse de retraits de dépôts de montant élevé de la clientèle de détail prise en compte dans le LCR est de 20% sur une période de 30 jours (colonne «taux de retrait LCR»). Dans la pratique, durant les phases les plus aiguës de la crise en octobre 2022 et mars 2023, ce niveau a été dépassé en une semaine seulement. Les retraits sur 30 jours ont atteint plus de 40%, soit plus du double de la valeur prévue par la réglementation du LCR<sup>5</sup>. En mars 2023, les retraits ont fortement diminué à la suite de l'intervention des autorités et de l'annonce du rachat du Credit Suisse par UBS. Sans ces mesures, si les retraits s'étaient poursuivis sur une période de 30 jours au rythme observé dans la phase la plus aiguë de la crise, la banque aurait perdu plus de 80% des dépôts de montant élevé de la clientèle de détail.

Les autres dépôts de la clientèle de détail, c'est-à-dire ceux d'un montant inférieur à 1,5 million de francs, ont également connu des taux de retraits supérieurs à la valeur

de référence du LCR, notamment en mars 2023, où ils ont été plus de deux fois plus élevés (voir tableau 4)<sup>6</sup>.

En octobre 2022, les retraits étaient dans l'ensemble conformes à la réglementation du LCR, car ceux enregistrés dans le segment de la clientèle commerciale étaient inférieurs aux valeurs de référence<sup>7</sup>. En mars 2023, en revanche, les retraits observés sur l'ensemble des dépôts ont largement dépassé les valeurs de référence. Ceux du segment commercial ont à peu près correspondu aux hypothèses prises en compte dans le calcul du LCR.

**Vulnérabilité du secteur bancaire en raison d'un fort potentiel de sortie des dépôts de détail à court terme**

Le secteur bancaire est vulnérable à des retraits de dépôts à court terme de la part de la clientèle de détail. La réglementation actuelle du LCR ne tient que partiellement compte de cette vulnérabilité. Par exemple, pour les établissements bancaires d'importance systémique (EBIS) suisses, le potentiel de retraits découlant de dépôts de détail sur une période de 30 jours est, sur la base des échéances contractuelles, en moyenne à peu près dix fois plus élevé que celui pris en compte dans la réglementation du LCR. De fait, pour les dépôts de détail, la réglementation du LCR prévoit que les banques doivent détenir des HQLA à hauteur d'environ 10% des retraits auxquels elles

4 En Suisse, il s'agit des dépôts de la clientèle de détail d'un montant supérieur à 1,5 million de francs (voir annexe 2 de l'ordonnance sur les liquidités).

5 Les taux de retrait des dépôts de la clientèle de détail de montant élevé sont de 20% dans la réglementation suisse du LCR et de 10% dans les normes minimales de Bâle III.

6 Les taux de retrait des dépôts de la clientèle de détail inférieurs à 1,5 million de francs pris en compte dans la réglementation suisse du LCR sont conformes aux normes minimales de Bâle III.

7 Les dépôts du segment commercial comprennent les dépôts opérationnels (taux de retrait de 25%), les dépôts d'établissements financiers (100%), ceux des établissements non financiers (40%) et ceux des petites entreprises (10%).

**RETRAITS DE DÉPÔTS AU CREDIT SUISSE COMPARÉS AUX TAUX DE RETRAIT PRÉVUS DANS LE CALCUL DU LCR**

Tableau 4

	Octobre 2022			Taux de retrait LCR	Mars 2023		
	Taux de retrait LCR <sup>1</sup>	1 semaine	30 jours		1 jour	1 semaine	30 jours
Dépôts de la clientèle de détail <sup>2</sup>	-12%	-12%	-24%	-12%	-4%	-18%	-24%
Dont dépôts < 1,5 million CHF	-10%	-8%	-14%	-10%	-2%	-13%	-18%
Dont dépôts > 1,5 million CHF <sup>3</sup>	-20%	-22%	-44%	-20%	-7%	-33%	-41%
Dépôts de la clientèle commerciale <sup>4</sup>	-40%	-23%	-37%	-39%	-11%	-32%	-40%
<b>Total des dépôts</b>	<b>-28%</b>	<b>-18%</b>	<b>-31%</b>	<b>-25%</b>	<b>-7%</b>	<b>-25%</b>	<b>-32%</b>

1 Les taux de retrait maximaux prévus dans le calcul du LCR sont des moyennes des catégories respectives, pondérées en fonction du volume. La différence entre les taux de retrait d'octobre et de mars reflète l'évolution des volumes entre les deux dates.

2 Les retraits de dépôts sont exprimés en pourcentage des dépôts dont l'échéance est inférieure à 30 jours.

3 Pour ces dépôts de montant élevé, le calcul du LCR suisse intègre un taux de retrait de 20%.

4 Pour les dépôts de la clientèle commerciale, les taux de retrait LCR sont des moyennes pondérées des taux de retrait des dépôts opérationnels et non opérationnels de sociétés financières, non financières et de petites entreprises, hors émission de dette non garantie.

Source: données de la banque; calculs: BNS.

pourraient faire face<sup>8</sup>. Étant donné l'ampleur des sorties de dépôts potentielles, des écarts même minimes par rapport aux taux de retraits prévus dans le calcul du LCR peuvent signifier des sorties supplémentaires importantes par rapport aux exigences de HQLA.

### De nouvelles mesures sont nécessaires pour le LCR et la réglementation des liquidités en général

La révision de la réglementation suisse en matière de liquidités pour les EBIS est entrée en vigueur en 2022, c'est-à-dire avant la crise du Credit Suisse. Les banques concernées avaient jusqu'au début 2024 pour s'y conformer. Le principal objectif de cette révision est d'assurer que ces établissements détiennent suffisamment de liquidités pour couvrir leurs besoins intrajournaliers et ceux découlant d'un scénario de crise sur une période de plus de 30 jours. Ces deux aspects ont joué un rôle dans la crise du Credit Suisse et font partie des exigences révisées.

Afin de remédier à d'autres problèmes mis en lumière par la crise, tels que les taux de sorties plus élevés que prévu pour les dépôts de détail de montant élevé, la BNS est favorable à une révision de la définition du LCR au niveau international. Au niveau national, l'efficacité des exigences spéciales en matière de liquidités appliquées aux EBIS sera réévaluée d'ici à fin 2026<sup>9</sup>.

Adapter la réglementation à la lumière de l'expérience de la crise récente pourrait, par exemple, permettre de couvrir de manière adéquate les dépôts de montant élevé avec des HQLA, notamment pour les EBIS et les banques dont la structure de financement dépend fortement de dépôts à court terme de gros clients de détail. En outre, une telle adaptation inciterait davantage les banques à réorienter les

8 Les EBIS domiciliés en Suisse doivent satisfaire à des exigences supplémentaires en matière de liquidités afin de couvrir les risques qui ne sont pas pris en compte dans le LCR: besoins de liquidités intrajournaliers, sorties de liquidités dont l'échéance dépasse 30 jours, etc.  
9 Voir le Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques, avril 2024.

dépôts de la clientèle à court terme vers des produits à plus long terme, par exemple en proposant des taux plus élevés pour les dépôts à terme. En effet, contrairement aux formes de financement à court terme, les passifs à long terme ne doivent pas être couverts par des HQLA.

Une structure de financement stable renforce le secteur bancaire dans son ensemble. Elle permet aux banques et aux autorités de disposer de davantage de temps pour mettre en œuvre les mesures nécessaires visant à traiter les causes d'une perte de confiance, notamment lors d'une phase de stabilisation (*recovery*) ou de liquidation (*resolution*). En outre, les dépôts constituent une source de financement relativement bon marché sur laquelle reposent les modèles d'activité de la plupart des banques. Si un établissement perd la majeure partie de ses dépôts, il devient bien plus difficile à stabiliser, à assainir ou à liquider.

### Une structure de financement plus stable permet aux banques d'accomplir leurs tâches et de rester compétitives

Même dotées d'une structure de financement davantage axée sur le long terme, les banques peuvent procéder à la transformation des échéances. Actuellement, la part des dépôts à terme dans la totalité des dépôts des banques domiciliées en Suisse est réduite. Cette part était bien plus élevée avant la crise financière de 2008. Pour les dépôts à vue, qui constituent l'essentiel des dépôts de la clientèle aujourd'hui, c'est l'inverse (voir graphique 5.2, qui s'appuie sur les données du Credit Suisse, du groupe Raiffeisen, d'UBS et de la ZKB; PostFinance n'est pas prise en compte faute de données disponibles pour 2006).

La longue période de taux d'intérêt très bas, voire négatifs, a contribué au fort accroissement des dépôts à vue depuis la crise financière de 2008. Depuis que les taux d'intérêt se sont normalisés, la part des dépôts à vue a quelque peu reculé. Force est de constater que la répartition entre dépôts à vue et dépôts à terme a toujours varié, et que les fluctuations enregistrées sont principalement imputables à l'évolution des taux.

Enfin, une analyse transversale du paysage bancaire actuel montre aussi que certains établissements dont la part des dépôts à vue est réduite sont capables de rester compétitifs. Dans le quartile inférieur, la part des dépôts à vue dans le total des dépôts est comprise entre 20% et 30%.

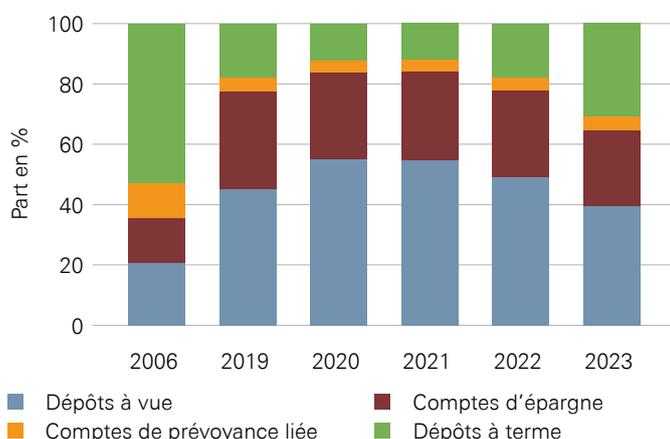
## 5.2 AIDE SOUS FORME DE LIQUIDITÉS EN SITUATION DE CRISE: RÔLE DES AUTORITÉS ET MÉCANISME PUBLIC DE GARANTIE DES LIQUIDITÉS

### La BNS accepte une large palette de titres comme garanties

L'aide sous forme de liquidités fournie par les banques centrales en échange de garanties constitue la seconde ligne de défense lorsque les sources de liquidités des banques elles-mêmes s'avèrent insuffisantes. La Banque nationale est tenue, en vertu de la loi qui la régit, d'exiger des garanties suffisantes de la part des banques à qui elle

## STRUCTURE DES PASSIFS

Credit Suisse, groupe Raiffeisen, UBS et ZKB Graphique 5.2



Source: BNS.

octroie une aide sous forme de liquidités. Ce principe essentiel est ancré depuis longtemps dans les pratiques internationales et garantit que l'aide sous forme de liquidités de la BNS ne se mue pas en un soutien à la solvabilité. Cela serait le cas si la BNS accordait un prêt en l'absence de garanties à une banque, et que celle-ci se retrouvait dans l'incapacité de rembourser ce prêt. Octroyer des prêts en l'absence de garanties et par là même soutenir un établissement bancaire à l'aide de fonds publics au risque de faire subir des pertes aux contribuables est une décision qui doit être prise par le gouvernement et le Parlement. Il n'est donc pas question que la BNS apporte un soutien financier illimité ou non couvert à une banque. De même, la BNS ne dispose d'aucune base légale pour garantir des dépôts, ou pour recapitaliser, racheter ou liquider une banque.

Dans le cadre d'une aide sous forme de liquidités, la BNS accepte un large éventail de garanties, qui sont définies en accord avec les banques et réexaminées en permanence par la BNS. La priorité est accordée à des actifs non liquides dont les banques, en cas de crise, ne peuvent guère se servir pour produire rapidement des liquidités<sup>10</sup>. Il s'agit en premier lieu de créances hypothécaires non titrisées sur des particuliers et des entreprises, lesquelles représentent, en Suisse, 85% à 95% du volume des créances en comptes suisses des EBIS sur leur clientèle non financière. Les EBIS peuvent également recourir à divers titres comme garanties. La titrisation permet aussi d'utiliser comme garanties des créances sur la clientèle non résidente. Les crédits lombards, qui constituent une part élevée du portefeuille des grandes banques, entrent notamment dans cette catégorie. La pratique de la BNS en matière de garanties acceptées et de décotes liées aux risques est comparable à celle d'autres banques centrales. En outre, les banques actives à l'échelle mondiale peuvent solliciter des aides sous forme de liquidités auprès de banques centrales étrangères en fournissant à ces dernières des garanties locales.

#### **L'usage d'actifs en tant que garanties requiert une préparation de la part des banques**

Pour que leurs actifs puissent servir de garanties, il est essentiel que les banques aient effectué les travaux préparatoires nécessaires au transfert effectif desdits actifs à la BNS. Elles doivent notamment veiller à certains aspects juridiques, comme l'adaptation des clauses de cession et, lorsqu'il s'agit de créances sur la clientèle non résidente, la titrisation. Pour pouvoir servir de garantie dans le cadre de l'octroi de liquidités par la Banque nationale, un actif doit pouvoir étayer un droit de gage, au moyen d'une mise en nantissement ou d'un transfert de titularité. Faute de cela, la BNS ne pourrait pas réaliser la garantie si la banque bénéficiaire se trouvait dans l'incapacité de rembourser le prêt octroyé.

Dans le cas du Credit Suisse, ce n'est pas l'éventail des garanties acceptées par la BNS et d'autres banques centrales qui a limité l'apport de liquidités, mais le fait que les préparatifs de la banque n'étaient pas suffisants pour assurer un apport de garanties juridiquement valable. De ce fait, le potentiel d'aide sous forme de liquidités de la BNS n'a pas pu être pleinement exploité. En outre, une part substantielle des actifs entrant en ligne de compte étaient déjà grevés ou utilisés dans le cadre d'autres opérations financières du Credit Suisse, et ne pouvaient donc pas servir à obtenir une telle aide. Pendant la crise, le Credit Suisse n'a trouvé aucune position supplémentaire importante susceptible d'étayer un droit de gage valable au bénéfice de la Banque nationale et d'être ainsi utilisée pour accroître l'étendue de l'aide extraordinaire sous forme de liquidités.

À l'avenir, les banques devraient être tenues de préparer un certain volume de garanties dans l'hypothèse où elles seraient amenées à solliciter une aide extraordinaire sous forme de liquidités auprès de banques centrales, ce que propose aussi le Conseil fédéral dans son rapport sur la stabilité des banques<sup>11</sup>.

#### **Mise en place par la BNS du programme Liquidités contre garanties hypothécaires**

Une banque, quelle que soit sa taille, et même si elle se conforme aux dispositions réglementaires, peut se retrouver dans une situation où un important apport de liquidités devient rapidement indispensable. En mettant en place le programme Liquidités contre garanties hypothécaires (LCGH), la BNS a posé les conditions préalables à l'obtention d'une aide extraordinaire sous forme de liquidités, et ce pour l'ensemble du secteur bancaire. Auparavant, seuls les EBIS pouvaient obtenir une aide sous forme de liquidités. Le programme LCGH prévoit, le cas échéant, le transfert numérique et standardisé de garanties hypothécaires.

Le programme LCGH permet à la BNS de fournir, si besoin, des liquidités en échange de garanties hypothécaires à toutes les banques résidentes, si tant est qu'elles aient effectué les préparatifs nécessaires. La Banque nationale avait commencé à préparer l'extension du programme en 2019, et en 2022, la mise en œuvre avait débuté avec deux banques pilotes. La Banque nationale attend des banques exerçant des activités hypothécaires qu'elles participent au dispositif. Depuis la présentation du programme au secteur bancaire à l'automne 2023, de nombreuses banques ont fait part à la BNS de leur volonté de participer à l'initiative, et plusieurs d'entre elles ont déjà commencé leurs travaux préparatoires.

<sup>10</sup> Voir BNS, *Rapport de gestion 2023*, page 109, pour davantage d'informations sur les conditions d'octroi d'aides extraordinaires sous forme de liquidités.

<sup>11</sup> Voir le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, avril 2024, page 38.

## Le PLB, une source de liquidités supplémentaires

En cas d'assainissement ou de liquidation, les besoins de liquidités peuvent être très élevés. Même une banque ayant procédé aux préparatifs en termes de garanties peut se retrouver dans une situation où ses actifs liquides et ses garanties destinés à l'obtention d'une aide extraordinaire sous forme de liquidités ne suffisent pas. En pareil cas, un mécanisme public de garantie des liquidités (*public liquidity backstop*, PLB) sert de troisième ligne de défense et permet à la BNS de fournir à l'EBIS concerné des liquidités supplémentaires dans le cadre d'une restructuration. Le remboursement est alors garanti par la Confédération. Le Conseil fédéral s'est fondé sur le droit de nécessité pour activer le PLB et assurer le rachat du Credit Suisse par UBS. Le PLB doit maintenant être inscrit dans la loi<sup>12</sup>.

Un PLB peut s'accompagner de coûts élevés à la fois pour le budget fédéral et pour la BNS. La garantie publique et la prime de risque, comme indiqué dans le message relatif à la mise en place du PLB<sup>13</sup>, réduisent le risque financier pour la BNS. Cependant, la période qui sépare l'ouverture d'une procédure de faillite – le cas échéant – de la date à laquelle la garantie publique s'applique peut être très longue. La BNS court alors des risques puisqu'elle ne perçoit pas d'intérêts après l'ouverture de la procédure de faillite et que son prêt ne lui sera remboursé qu'à la fin de celle-ci.

Compte tenu du risque élevé que présente un PLB pour la BNS, la Confédération et les contribuables, il est important de réduire à la fois la probabilité qu'un EBIS ait besoin de recourir à ce mécanisme, et l'ampleur potentielle de ce dernier. L'étendue du PLB est fonction de différents facteurs tels que la structure des actifs et passifs de la banque, la qualité de sa gestion des risques et son niveau de préparation à une crise. La probabilité qu'une banque ait besoin d'un PLB de grande ampleur est plus forte si le besoin de liquidités est très élevé en proportion du bilan. Parmi les éléments importants permettant d'éviter ou de limiter le recours au PLB figurent une structure de financement plus stable, davantage d'actifs liquides et un pool de garanties non grevées plus vaste et susceptible d'être transféré sans délai en vue de l'obtention d'une aide sous forme de liquidités auprès de banques centrales.

La BNS a participé à l'élaboration du PLB et soutient son inscription dans la loi sur les banques. Elle est également favorable à des mesures de renforcement des deux premières lignes de défense en vue de réduire la probabilité qu'une banque ait besoin d'un PLB. Il s'agit notamment de renforcer la stabilité de la structure de financement des banques, et d'exiger de celles-ci la préparation d'un plus grand nombre de garanties admissibles pour l'obtention d'une aide sous forme de liquidités.

<sup>12</sup> Voir message du Conseil fédéral du 6 septembre 2023 ([www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-97631.html](http://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-97631.html)).  
<sup>13</sup> Ibidem.

## 5.3 LE RÉGIME DE FONDS PROPRES DES MAISONS MÈRES: LACUNES RÉVÉLÉES PAR LA CRISE ET MOYENS D'Y REMÉDIER

La crise du Credit Suisse a mis en évidence la forte vulnérabilité dans laquelle se trouvait, en termes de fonds propres, la maison mère<sup>14</sup> de la banque dans le cadre réglementaire actuel. Au troisième trimestre 2022, le ratio de fonds propres de base durs (CET1) de la maison mère se situait à un plus-bas de 9,7%; un an auparavant, il s'élevait à 13,4%. Cette chute du ratio réglementaire de fonds propres a découlé principalement des dépréciations de participations détenues par la maison mère dans des filiales non résidentes, celles-ci ayant perdu quelque 60% de leur valeur en un an à la suite d'une baisse des bénéfices attendus (voir graphique 4.10 dans la sous-section 4.1.3). Une mise en œuvre complète du régime de fonds propres applicable à partir de 2028 se serait traduite, dans cette situation, par une baisse sensiblement plus forte du ratio de fonds propres.

L'érosion des fonds propres a enclenché un cercle vicieux. Les mesures de restructuration mises en place, qu'il était souhaitable de prendre pour restaurer la profitabilité et la capitalisation du groupe, ont immédiatement entraîné une nouvelle baisse de la valeur des participations aux États-Unis et au Royaume-Uni, et donc de la capitalisation de la maison mère. Cette discordance d'objectif tient à l'estimation des bénéfices futurs des filiales, qui déterminent la valeur comptable des participations au niveau individuel (*standalone*) de la maison mère. Au niveau du groupe en revanche, la valeur comptable des participations s'annule et n'a donc pas d'effet sur les fonds propres. Une décision stratégique qui aurait consisté à arrêter totalement les activités de banque d'investissement du Credit Suisse aurait conduit à une dépréciation importante des participations étrangères de la maison mère, car les prévisions de bénéfices des filiales concernées auraient fortement chuté. La marge de manœuvre était donc limitée, et la fermeté et la crédibilité du plan de restructuration en ont été affectées<sup>15</sup>. Par conséquent, les agences de notation ont abaissé leurs notes sur le Credit Suisse, lequel a fait face à des contraintes financières encore plus lourdes, qui ont encore dégradé ses perspectives de profitabilité.

### Le traitement réglementaire des participations n'est pas suffisamment robuste dans le régime actuel de fonds propres des maisons mères

Le risque élevé propre aux participations dans des filiales financières, tel qu'illustré par la crise du Credit Suisse, tient au levier associé à ces positions. Comme une participation est la créance de rang le plus bas sur les actifs d'une filiale détenue à 100%, la maison mère supporte

<sup>14</sup> La maison mère du Credit Suisse renvoie à Credit Suisse SA en tant qu'entité opérationnelle autonome.

<sup>15</sup> Si, dans le cadre de sa réorientation stratégique d'octobre 2022, le Credit Suisse avait par exemple décidé de mettre fin aux activités de titrisation de sa banque d'investissement, cette mesure aurait entraîné de nouvelles dépréciations de ses participations étrangères. La banque a dû trouver un équilibre entre une mise en œuvre rapide de sa stratégie et la capitalisation de sa maison mère.

l'intégralité des pertes financières et opérationnelles de la filiale. Ainsi, la valeur d'une participation peut s'effondrer rapidement lorsque les perspectives financières de la filiale se dégradent, par exemple lorsqu'une crise implique une restructuration ou l'arrêt d'activités.

La couverture de la participation en fonds propres doit refléter de manière adéquate le degré élevé de risque de ce type d'exposition. Une participation dans une filiale renvoie aux fonds propres que la maison mère a accordés à cette filiale<sup>16</sup>. Si la maison mère n'est pas contrainte de couvrir entièrement cette participation à l'aide de fonds propres réglementaires, elle peut financer en partie une augmentation de capital de sa filiale en émettant de la dette. Cette pratique, connue sous le nom de «double levier» (*double leverage*), a pour conséquence que les ratios de fonds propres réglementaires surestiment la résilience de la maison mère.

Actuellement, dans le régime suisse de fonds propres des maisons mères, les participations sont insuffisamment couvertes par des fonds propres. Une mise en place progressive de pondérations-risque accrues pour les participations est en cours jusqu'au début de 2028. Lorsque ces pondérations-risque seront intégralement appliquées, le cadre de fonds propres *too big to fail* (TBTF) fondé sur les risques exigera de la maison mère d'UBS qu'elle couvre ses filiales non résidentes et résidentes, respectivement, à l'aide d'environ 50% et 30% de fonds propres CET1<sup>17</sup>. Par conséquent, le double levier au niveau des maisons mères sera réduit, mais pas éliminé.

Avant la crise, la question de la couverture partielle des participations s'est posée de manière aiguë au Credit Suisse. En 2020, la valeur totale des participations suisses et étrangères de la maison mère dépassait nettement les fonds propres réglementaires du groupe consolidé. Le régime de fonds propres alors applicable n'exigeait en moyenne qu'une couverture en fonds propres CET1 de 25% environ pour ces participations<sup>18</sup>.

Si le problème se pose de manière moins prononcée pour la maison mère d'UBS que cela n'était le cas pour celle du Credit Suisse avant la crise, il n'est pas négligeable pour autant. Le montant total des participations étrangères des deux maisons mères au premier trimestre 2024 était à peu près aussi élevé que celui des fonds propres réglementaires

du groupe consolidé. Appliqué intégralement, le futur cadre exigera une couverture en fonds propres CET1 d'environ 40% en moyenne pour ces participations<sup>19</sup>.

Une réglementation prudente des fonds propres au niveau individuel de la maison mère est particulièrement importante pour UBS, si on la compare à ses concurrentes étrangères, et ce pour deux raisons. Premièrement, la maison mère est à la fois une société de holding pour les filiales bancaires résidentes et non résidentes, et une entité bancaire opérationnelle qui exerce ses propres activités de grande envergure, y compris en termes de dépôts. D'autres pays (comme les États-Unis ou le Royaume-Uni) prévoient des restrictions en la matière<sup>20</sup>. Deuxièmement, si certaines concurrentes européennes d'UBS ont aussi une maison mère opérationnelle, une comparaison fondée sur les données comptables met en lumière des participations particulièrement importantes dans le cas d'UBS. Les publications réglementaires des banques ne fournissent pas suffisamment d'informations pour établir une comparaison détaillée à l'échelle internationale du traitement réglementaire des maisons mères.

Par ailleurs, dans le régime actuel, l'exigence relative au ratio de levier ne permet pas de mesurer et limiter efficacement le levier au niveau de la maison mère, et ne peut pas véritablement jouer son rôle de filet de sécurité vis-à-vis de l'exigence de fonds propres pondérés en fonction des risques. Le ratio de levier, tel qu'il est conçu, requiert le même niveau de fonds propres pour toutes les catégories d'actifs (participations comprises). Dans le dispositif TBTF du ratio de levier, les fonds propres CET1 exigés correspondent à environ 4% de la valeur de l'exposition, quel que soit le risque des actifs. Au niveau de la maison mère, couvrir seulement 4% des participations laisse une grande marge en matière de double levier. De fait, les maisons mères publient des ratios de levier très élevés dans le régime actuel. Dans le cas d'UBS, la moyenne des ratios de levier CET1 des deux maisons mères au premier trimestre 2024 était deux fois plus élevée que le ratio de levier correspondant au niveau du groupe consolidé, lequel atteignait alors 4,9%.

En raison de cette mesure inadéquate du levier économique de la maison mère, l'exigence en matière de ratio de levier ne peut pas garantir le maintien des exigences de fonds propres fondées sur les risques à des niveaux prudents. Dans le régime actuel, les exigences de fonds propres fondées sur les risques pour les activités opérationnelles de la maison mère d'UBS pourraient s'approcher de zéro sans que le ratio de levier devienne contraignant.

16 En pratique, la valeur des actifs de la participation figurant au bilan de la maison mère peut s'écarter fortement du montant des fonds propres réglementaires pris en compte pour la filiale en raison d'une différence de calcul ou de méthode d'évaluation.

17 D'ici à la fin 2028, les pondérations-risque réglementaires pour les participations étrangères et suisses augmenteront respectivement à 400% et 250%. En outre, d'ici à 2030 au plus tard, UBS devra répondre aux exigences accrues de fonds propres CET1 selon la réglementation TBTF, lesquelles s'élèvent à 11,8% sur la base de sa taille et de sa part de marché actuelles. Au total, la couverture en fonds propres CET1 requise pour les participations étrangères et suisses atteindra respectivement 50% et 30%. L'exigence de fonds propres tier 1 s'établit à 16,1% sur la base de la taille et de la part de marché actuelles d'UBS. En termes de fonds propres tier 1, la couverture en fonds propres requise pour les participations étrangères et suisses sera, respectivement, de 60% et 40%.

18 En termes de fonds propres tier 1, la couverture en fonds propres requise était de 35% en moyenne.

19 En termes de fonds propres tier 1, la couverture en fonds propres requise sera d'environ 55% en moyenne.

20 Voir le *Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques*, avril 2024.

## Le Conseil fédéral vise une augmentation importante de la couverture en fonds propres des filiales non résidentes

À la lumière de la crise du Credit Suisse, le Conseil fédéral propose une augmentation ciblée des exigences de fonds propres pour les maisons mères. Il vise une augmentation importante de la couverture en fonds propres des filiales non résidentes. Comme il l'a souligné, cette mesure permettrait non seulement d'accroître la capitalisation de la maison mère, mais aussi de réduire les incitations à fonder des structures d'entreprises complexes et d'améliorer les probabilités de succès des procédures d'assainissement. La FINMA a également appelé à un régime de fonds propres plus strict pour les maisons mères dans son rapport sur les leçons de la crise du Credit Suisse<sup>21</sup>.

Comme le Conseil fédéral et la FINMA, la BNS est d'avis qu'un renforcement du régime suisse des fonds propres pour les maisons mères est nécessaire. Une couverture intégrale en fonds propres des participations étrangères limiterait le double levier au sein d'UBS. En outre, la capitalisation de la maison mère ne dépendrait plus de la valorisation de ses participations étrangères. Une surveillance globale des risques et des effets indésirables du double levier demeurerait indispensable, car le recours à cette pratique reste possible entre le groupe et la maison mère ainsi qu'entre la maison mère et ses filiales résidentes.

Dans une certaine mesure, UBS peut accroître la capitalisation de sa maison mère en équilibrant mieux la répartition des fonds propres réglementaires à l'intérieur du groupe. Le graphique 5.3 montre qu'au premier trimestre 2024, les ratios de fonds propres des filiales non résidentes des maisons mères étaient sensiblement plus élevés que ceux des filiales résidentes et des maisons mères elles-mêmes, pour UBS comme pour le Credit Suisse. Ces différences sont, jusqu'à un certain point, imputables aux exigences supérieures de fonds propres au niveau des filiales non résidentes. Aux États-Unis, les exigences de fonds propres sont définies sur la base d'une analyse réglementaire de scénarios de crise<sup>22</sup>. Au premier trimestre 2024 cependant, les ratios de fonds propres des deux filiales non résidentes du Credit Suisse étaient exceptionnellement élevés du fait des processus en cours de réduction des risques et de l'intégration planifiée de la structure juridique. Avant la crise, au deuxième trimestre 2022, les ratios de fonds propres de ces deux filiales s'établissaient à 24%, un niveau encore haut par rapport à ceux des filiales résidentes, mais bien plus bas qu'au premier trimestre 2024<sup>23</sup>.

21 Voir Rapport de la FINMA: enseignements tirés de la crise du Credit Suisse, 19 décembre 2023.

22 UBS Americas Holding LLC, par exemple, est soumise à une exigence de fonds propres CET1 de 13,6%, bien plus élevée que l'exigence correspondante de 10% appliquée à UBS dans le cadre de la réglementation TBTF suisse.

23 La filiale britannique Credit Suisse International et la holding intermédiaire américaine Credit Suisse Holdings (USA), Inc. détenaient à elles deux pour 21 milliards de dollars des États-Unis de fonds propres CET1 au premier trimestre 2024. UBS a achevé la transition vers une seule holding intermédiaire aux États-Unis le 7 juin 2024.

## Une déduction des participations permet un traitement robuste des fonds propres pour les exigences pondérées comme pour le ratio de levier

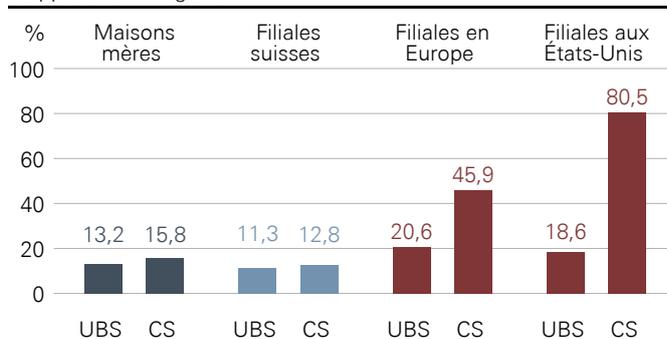
Dans le cadre de la pondération des actifs en fonction des risques, une couverture accrue des participations implique soit d'augmenter les pondérations-risque, soit de déduire les participations des fonds propres de la maison mère pris en compte. Une déduction des participations est nécessaire pour rétablir la fonction de filet de sécurité du ratio de levier en matière de fonds propres, car l'augmentation des pondérations-risque pour les participations n'a pas d'effet sur l'exigence en termes de ratio de levier.

Une déduction des participations réduirait en outre la complexité des exigences de fonds propres pour les maisons mères. Pour le ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques comme pour le ratio de levier, les participations seraient simplement déduites aussi bien du numérateur du ratio (fonds propres) que du dénominateur (exposition). Enfin, cette approche permet d'atteindre une couverture en fonds propres adéquate, avec une qualité de fonds propres appropriée, tout en étant indépendante des exigences de fonds propres spécifiquement applicables à la banque concernée<sup>24</sup>.

24 Les données suivantes illustrent la complexité de l'approche de la pondération en fonction des risques par rapport à la déduction des participations. Du fait de la composante progressive du régime de fonds propres TBTF, les exigences de fonds propres CET1 pondérées en fonction des risques des EBIS suisses varient entre 8,56% et 11,80%. Une couverture intégrale à l'aide de fonds propres CET1 impliquerait des pondérations-risque comprises entre 1170% (=1/0,0856) et 850%. Dans ce cas cependant, la couverture en fonds propres tier 1 dépasserait 100%, car les exigences de fonds propres tier 1 sont supérieures aux exigences de fonds propres CET1 et varient entre 12,9% et 16,1%. Une couverture intégrale à l'aide de fonds propres tier 1 impliquerait des pondérations-risque comprises entre 780% et 620%. En comparaison, une déduction des participations est beaucoup plus simple et permet un traitement adéquat des différents types de participations. Les participations liées à des instruments de fonds propres CET1 sont déduites des fonds propres CET1, et les participations liées à des instruments de fonds propres AT1 sont déduites des fonds propres tier 1. En outre, les participations sont supprimées des actifs pondérés en fonction des risques ainsi que du dénominateur du ratio de levier.

## RATIOS CET1 DES MAISONS MÈRES UBS ET CREDIT SUISSE ET DE LEURS PRINCIPALES FILIALES<sup>1</sup>

T1 2024, ratios des maisons mères dans une perspective Graph. 5.3 d'application intégrale



1 De gauche à droite: UBS SA, Credit Suisse SA, UBS Switzerland AG, Credit Suisse (Schweiz) AG, UBS Europe SE (consolidé), Credit Suisse International, UBS Americas Holding LLC (consolidé), Credit Suisse Holdings (USA), Inc. (consolidé).

Source: rapport d'UBS du T1 2024 sur le pilier 3.

## 5.4 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT: L'EFFET SUR LES BANQUES DU PASSAGE DE TAUX D'INTÉRÊT NÉGATIFS À DES TAUX POSITIFS

Cette sous-section analyse l'effet de l'augmentation des taux d'intérêt en 2022 et 2023 sur le résultat net des opérations d'intérêts des banques axées sur le marché intérieur. Elle explique pourquoi, dans un environnement initial de taux d'intérêt négatifs, ce résultat peut progresser malgré la forte exposition des banques au risque de taux d'intérêt. L'analyse montre aussi que, dans un environnement initial de taux d'intérêt positifs, le résultat net des opérations d'intérêts pâtirait d'une nouvelle hausse soudaine des taux d'intérêt.

Trois composantes constituent la marge d'intérêt d'une banque (ou le résultat net des opérations d'intérêts): la marge sur les éléments de l'actif, la marge sur les éléments du passif et la marge structurelle (marge résultant de la transformation des échéances)<sup>25</sup>. L'ampleur et l'orientation d'un choc de taux d'intérêt affectent ces trois composantes de différentes manières. L'approche fondée sur les résultats, qui complète l'approche fondée sur la valeur actuelle nette (VAN) expliquée dans la sous-section 4.2.3, permet de mesurer l'effet des variations des taux d'intérêt sur les trois composantes<sup>26</sup>. Le graphique 5.4 présente les résultats des évaluations rétrospectives réalisées pour la période 2021-2023 selon l'approche fondée sur les résultats. Il illustre également l'évolution des trois composantes

25 La marge sur un élément de l'actif est la différence entre les intérêts perçus sur cet élément et les intérêts que porterait un autre actif pour la même échéance sur le marché des capitaux. La marge sur un élément du passif est la différence entre les intérêts payés sur l'élément concerné et le coût d'une autre source de financement pour la même échéance sur le marché des capitaux. La marge résultant de la transformation des échéances est la différence entre, d'une part, le taux d'intérêt afférent à d'autres placements sur le marché des capitaux pour la même échéance que les éléments de l'actif et, d'autre part, le coût d'une autre source de financement sur le marché des capitaux pour la même échéance que les éléments du passif.

26 Pour une description détaillée des deux approches utilisées à la BNS, voir l'encadré sur le risque de taux d'intérêt dans l'édition 2016 du *Rapport sur la stabilité financière* (pages 27 à 32). L'approche fondée sur les résultats sert aussi à l'analyse des scénarios de crise (voir section 4.3).

(colonnes tricolores) et compare les valeurs des résultats nets des opérations d'intérêts observées (points rouges) et simulées (losanges noirs)<sup>27</sup>.

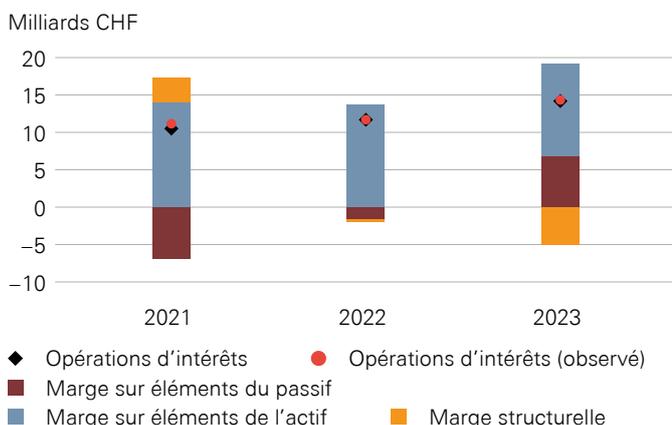
### La récente hausse des taux d'intérêt a eu principalement des effets positifs, conformément aux attentes

L'augmentation des taux d'intérêt en 2022 et 2023, qui a fait suite à une période prolongée de taux d'intérêt négatifs en Suisse, a eu un effet positif sur le résultat net des opérations d'intérêts des banques. D'abord, la transmission des taux du marché vers ceux des dépôts est restée contenue, ce qui a permis aux banques de restaurer leurs marges sur les éléments du passif (voir graphique 5.4). Durant la phase de taux d'intérêt faibles ou négatifs, les marges des banques sur les éléments du passif avaient diminué de plus en plus puis étaient devenues négatives en raison du plancher des taux zéro sur les dépôts de la clientèle (voir graphique 5.4, colonne représentant l'année 2021). Le retour en zone positive des taux d'intérêt du marché avait entraîné une inversion de tendance et les banques avaient pu progressivement rétablir leurs marges sur les éléments du passif. Ensuite, le produit des opérations d'intérêts des banques a bénéficié de l'évolution de la courbe des swaps en francs. Les taux d'intérêt à long terme (c'est-à-dire à cinq ou dix ans) ont considérablement augmenté par rapport aux niveaux observés en 2021. Les marges relativement stables sur les éléments de l'actif ainsi que l'octroi de nouveaux prêts hypothécaires et le renouvellement des prêts hypothécaires existants à des taux d'intérêt plus élevés (taux de swap plus marges sur les éléments de l'actif) ont peu à peu entraîné une hausse du produit des opérations d'intérêts. En outre, et contrairement aux cycles précédents de resserrement monétaire, le produit des opérations d'intérêts a également augmenté en raison du paiement par la BNS d'intérêts sur

27 L'analyse rétrospective des simulations réalisées en suivant l'approche fondée sur les résultats utilise les variables macroéconomiques disponibles depuis 2021 ainsi que les expositions au bilan mesurées à fin 2021.

### RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

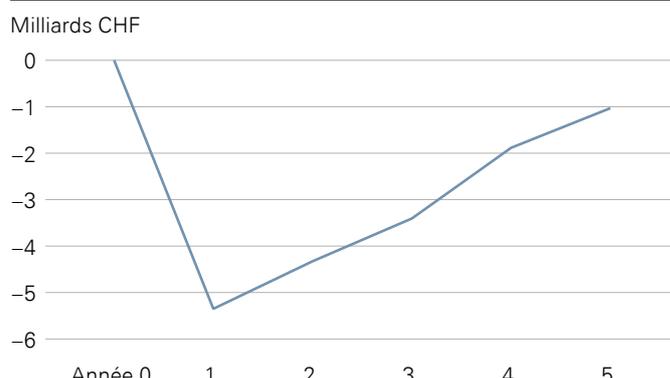
Banques axées sur le marché intérieur: valeurs observées Graph. 5.4 et simulées



Source: BNS.

### SIMULATION DU RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

Banques axées sur le marché intérieur: effet d'une hausse parallèle des taux d'intérêt de 200 pb la première année Graphique 5.5



Source: BNS.

les dépôts à vue des banques. Enfin, ces effets positifs ont compensé l'impact négatif de la marge structurelle, conséquence directe de la transformation des échéances dans un environnement de taux d'intérêt croissants.

Globalement, les effets de l'augmentation des taux d'intérêt en Suisse en 2022 et 2023 sur le résultat net des opérations d'intérêts des banques axées sur le marché intérieur sont conformes aux attentes (voir par exemple l'édition 2022 du *Rapport sur la stabilité financière*, page 40). Les niveaux du résultat net des opérations d'intérêts observés sont comparables aux niveaux du résultat net des opérations d'intérêts simulé selon l'approche rétrospective (graphique 5.4, points rouges et losanges noirs). Les écarts entre les valeurs observées et les valeurs simulées reflètent les différences entre les comportements observés et les comportements modélisés (par exemple migration vers des dépôts à terme). Par ailleurs, si les écarts sont moindres pour les valeurs agrégées, ils sont plus importants au niveau des banques prises individuellement.

#### **Une hausse supplémentaire des taux d'intérêt aurait un effet négatif sur le résultat net des opérations d'intérêts des banques axées sur le marché intérieur**

Dans un environnement initial de taux d'intérêt positifs, le résultat net des opérations d'intérêts des banques axées sur le marché intérieur pâtirait d'une hausse soudaine supplémentaire des taux d'intérêt (voir graphique 5.5). Compte tenu de l'ampleur actuelle de la transformation des échéances dans les portefeuilles de banque de ces établissements, une augmentation parallèle de 200 points de base des taux d'intérêt entraînerait une concrétisation du risque de taux d'intérêt car les charges d'intérêt croîtraient davantage que le produit des opérations d'intérêts. Dans ce contexte, la baisse des marges structurelles neutraliserait les avantages de l'amélioration des marges sur les éléments du passif.

### **5.5 LE RISQUE OPÉRATIONNEL, UNE SOURCE D'INQUIÉTUDE CROISSANTE POUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE**

Le risque opérationnel constitue une source d'inquiétude croissante pour la stabilité financière. De fait, les banques sont de plus en plus exposées au cyberrisque et aux risques liés au recours accru à des fournisseurs tiers pour des fonctions importantes.

#### **Augmentation de l'exposition des banques au cyberrisque**

Le nombre de cyberincidents a fortement augmenté dans le monde au cours des deux dernières décennies, et notamment depuis 2020<sup>28</sup>. Le secteur financier est particulièrement exposé au cyberrisque. La transformation numérique des produits et processus des établissements financiers va croissant, et les banques gèrent par ailleurs

de vastes quantités de données relatives à leur clientèle. Réalisant de gros volumes d'opérations à une fréquence élevée, les banques sont tributaires de la confiance de leur clientèle et de leurs contreparties. Certaines d'entre elles ont subi de lourdes pertes, notamment aux États-Unis<sup>29</sup>. En Suisse, les établissements financiers surveillés ont signalé entre 50 et 80 cyberattaques majeures sur leurs fonctions critiques par an depuis 2020<sup>30</sup>. Si le nombre d'attaques sur des établissements de petite taille a augmenté, les EBIS y restent exposés de manière disproportionnée.

En Suisse comme dans de nombreux autres pays, le cyberrisque s'est récemment concrétisé sous forme d'attaques de déni de service distribué et de programmes malveillants, ainsi que d'intrusions dans les systèmes informatiques d'établissements financiers. Des déficiences en matière de gouvernance, reflets de processus insuffisamment robustes dans un établissement financier, peuvent aggraver les cyberincidents<sup>31</sup>. Les coûts des cyberincidents qui n'ont pas pu être déjoués restent limités à ce jour, mais ils pourraient s'accroître à mesure que les cyberattaques se multiplient et gagnent en sophistication. Par ailleurs, les coûts indirects, liés à la protection contre les cyberattaques et leurs effets, sont déjà très élevés et continuent de croître.

Une cyberattaque peut fortement compromettre les capacités opérationnelles d'une banque ou d'une infrastructure des marchés financiers, et se propager à l'ensemble du système financier. Un risque systémique peut découler du degré élevé d'interconnexion du système financier, de la concentration dans le secteur bancaire des services de paiement et de conservation, et de la dépendance des banques envers un petit nombre de prestataires de services critiques. Il peut s'ensuivre une perte de confiance, des problèmes de liquidité, des pertes financières et l'incapacité des EBIS et des infrastructures des marchés financiers à remplir leurs fonctions essentielles pour l'économie et le système financier.

#### **L'externalisation de certaines fonctions, un facteur de risque opérationnel**

L'externalisation croissante par les banques de certaines fonctions importantes a également influé sur l'évolution du risque opérationnel ces dernières années. Pour les services d'informatique en nuage par exemple, de nombreux établissements financiers recourent souvent à un petit nombre de prestataires. Une interruption des services, résultant par exemple d'une cyberattaque contre un seul fournisseur de services, peut donc avoir un impact considérable sur de nombreux établissements financiers, limitant la capacité du secteur à remplir sa fonction. En outre, comme certains prestataires de services critiques ne sont pas des établissements financiers, ils peuvent passer sous le radar réglementaire.

29 Ibid. et Banque centrale européenne (BCE), *Financial stability review*, mai 2023.

30 Voir *Monitorage FINMA des risques 2023*.

31 FINMA, *Rapport annuel 2023*.

28 Voir FMI, *Global financial stability report*, avril 2024, page 77.

**Les établissements financiers sont responsables de leur protection contre le risque opérationnel; la réglementation et la surveillance contribuent à la résilience**

Il incombe aux établissements financiers eux-mêmes de se protéger de manière adéquate contre le risque opérationnel, et plus particulièrement le cyberrisque. Cela signifie entre autres que les établissements financiers demeurent responsables de la continuité des services et des processus critiques y compris lorsque ceux-ci sont externalisés. Toutefois, compte tenu du degré élevé d'interconnexion dans le système financier, la résilience opérationnelle et cybernétique crée des externalités. Il peut arriver que les établissements financiers sous-investissent dans la cybersécurité, qui est très coûteuse, en vue de réaliser des économies<sup>32</sup>. C'est pourquoi il est indispensable que la réglementation et la surveillance apportent aussi une contribution à la résilience opérationnelle et cybernétique.

La BNS surveille les infrastructures de marché d'importance systémique. En matière de risque opérationnel et de cyberrisque, elle les a chargées d'améliorer leur capacité à reprendre leurs processus opérationnels critiques dans certains scénarios extrêmes mais plausibles. Il s'agit par exemple de situations qui conduisent à une perte partielle ou totale des données dans tous les centres de calculs, ou dans lesquelles l'intégrité des données est fortement compromise. Les infrastructures des marchés financiers ont ainsi pris des mesures pour mettre leurs données à l'abri des rançongiciels ou établir des installations destinées à la restauration des systèmes, entre autres. Des efforts supplémentaires seront nécessaires pour améliorer les capacités en la matière (également du point de vue de la rapidité de réaction) et se prémunir contre un large éventail de menaces extrêmes. Le cyberrisque et le risque lié aux tiers sont également pris en compte dans la révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Concernant le risque lié aux tiers, la BNS s'attend à ce qu'on lui accorde le droit d'effectuer des audits des prestataires de services en cas d'externalisation de processus critiques par une infrastructure de marché d'importance systémique.

La FINMA est chargée de la surveillance des établissements financiers sur une base individuelle, et donc d'évaluer si leur gestion du risque opérationnel et du cyberrisque est adéquate. En décembre 2022, elle a publié une circulaire révisée à ce sujet<sup>33</sup>. Au-delà des audits régulièrement réalisés par des cabinets spécialisés, la FINMA effectue des visites pour évaluer le cyberrisque sur site. Elle a pu ainsi détecter des failles dans le domaine de la gouvernance des risques, notamment l'absence de scénarios de cyberrisque dans les systèmes de gestion de la continuité de l'exploitation, des lacunes dans la protection contre la perte de données ou encore des plans de sauvegarde ou de restauration non

testés ou mis en œuvre de façon inadéquate. En termes d'externalisation, la FINMA a constaté que les attaques visant les prestataires de services atteignent plus souvent leur but que la moyenne. Les établissements financiers échouent fréquemment à établir des exigences claires en matière de cybersécurité vis-à-vis de leurs prestataires de service, ou ne surveillent pas suffisamment si ces exigences sont effectivement respectées. En conséquence, les prestataires de services pourraient ne pas réagir assez vite ou efficacement aux cyberincidents, et donc compromettre le rétablissement auprès des établissements financiers eux-mêmes. Par ailleurs, certains établissements financiers ne disposent pas d'une liste exhaustive de leurs prestataires de services<sup>34</sup>.

Enfin, la BNS est, au même titre que la Confédération, membre du centre de cybersécurité du secteur financier suisse (FS-CSC) fondé en 2022, tandis que la FINMA y est affiliée. Cette association encourage la coopération entre les établissements financiers et les autorités, dans le but de renforcer la cybersécurité du secteur financier. L'une des principales tâches du FS-CSC est de considérer le système dans son ensemble en vue d'identifier les menaces, de recommander des mesures de prévention et de coordonner les solutions. À cette fin, la BNS contribue à l'élaboration de simulations de crises et participe à ces exercices. À l'avenir, une meilleure cartographie des interdépendances financières et technologiques au sein du secteur financier suisse et international sera essentielle. Un autre objectif majeur sera d'identifier les infrastructures ou prestataires de services non financiers critiques qui passent pour l'instant sous le radar réglementaire, et de définir un traitement prudentiel adéquat les concernant.

32 Banque d'Angleterre, 2024, *The FPC's macroprudential approach to operational resilience*, page 12.

33 FINMA, Circulaire 2023/1 «Risques et résilience opérationnels».

34 FINMA, *Rapport annuel 2023*.

# Abréviations

---

AT1	fonds propres de base supplémentaires ( <i>additional tier 1</i> )
Bâle III	cadre réglementaire international pour les banques, élaboré par le CBCB
BCE	Banque centrale européenne
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
CDS	couverture de défaillance ( <i>credit default swap</i> )
CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments
CET1	fonds propres de base durs ( <i>common equity tier 1</i> )
CS	Credit Suisse
CSF	Conseil de stabilité financière
EBIS	établissement bancaire d'importance systémique
EBIS <sup>ai</sup>	établissement bancaire d'importance systémique axé sur le marché intérieur
EBIS <sup>m</sup>	établissement bancaire d'importance systémique mondiale
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FMI	Fonds monétaire international
FS-CSC	centre de cybersécurité du secteur financier suisse
HQLA	actifs liquides de haute qualité ( <i>high quality liquid assets</i> )
LB	loi sur les banques
LBN	loi sur la Banque nationale
LCGH	Liquidités contre garanties hypothécaires
LCR	ratio de liquidité à court terme ( <i>liquidity coverage ratio</i> )
LEFin	loi fédérale sur les établissements financiers
LLP	loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
LPCC	loi sur les placements collectifs
LSA	loi sur la surveillance des assurances
LTi	quotité de financement ( <i>loan-to-income</i> )
LTV	ratio prêt/revenus ( <i>loan-to-value</i> )
MRU	Mécanisme de résolution unique
MPE	<i>multiple point of entry</i>
NGFS	réseau des banques centrales et des superviseurs pour l'écologisation du système financier ( <i>Network for greening the financial system</i> )
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEFin	ordonnance sur les établissements financiers
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFS	Office fédéral de la statistique
OLiQ	ordonnance sur les liquidités
PIB	produit intérieur brut
PLB	mécanisme public de garantie des liquidités ( <i>public liquidity backstop</i> )
PVA	ajustement lié à l'évaluation prudente ( <i>prudent valuation adjustment</i> )
RegBL	Registre fédéral des bâtiments et logements
ROA	rendement des actifs ( <i>return on assets</i> )

RSF	Rapport sur la stabilité financière
RWA	actifs pondérés en fonction des risques ( <i>risk-weighted assets</i> )
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SFI	Secrétariat d'État aux questions financières internationales
SPE	<i>single point of entry</i>
TBTF	<i>too big to fail</i> (réglementation)
VAN	valeur actuelle nette
VaR	<i>value at risk</i>
ZKB	Banque Cantonale de Zurich

## Éditeur

Banque nationale suisse  
Stabilité financière  
Case postale  
CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 58 631 31 11

## Langues

Anglais, français et allemand. Le présent document est une traduction. La version anglaise fait foi.

## Informations complémentaires

snb@snb.ch

## Abonnements, exemplaires isolés et changements d'adresse

Banque nationale suisse, bibliothèque  
Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 58 631 11 50  
E-mail: library@snb.ch

## Internet

Les publications de la Banque nationale suisse sont disponibles sur le site [www.snb.ch](http://www.snb.ch), *News et publications*.

## Conception

Interbrand Ltd, Zurich

## Composition et impression

Neidhart + Schön Group AG, Zurich

## Date de publication

Septembre 2024

ISSN 1662-727X (version imprimée)  
ISSN 1662-7288 (version électronique)

## Internet

[www.snb.ch](http://www.snb.ch)



## Informations et sources

Les statistiques bancaires utilisées dans le présent rapport se fondent sur les données officielles fournies à la BNS et sur les informations publiées par les différents établissements. Les données bancaires font, pour l'essentiel, l'objet d'une analyse consolidée. Ce document repose sur les informations disponibles au 31 mai 2024.

## Droits d'auteur

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, en particulier ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentation, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.) de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

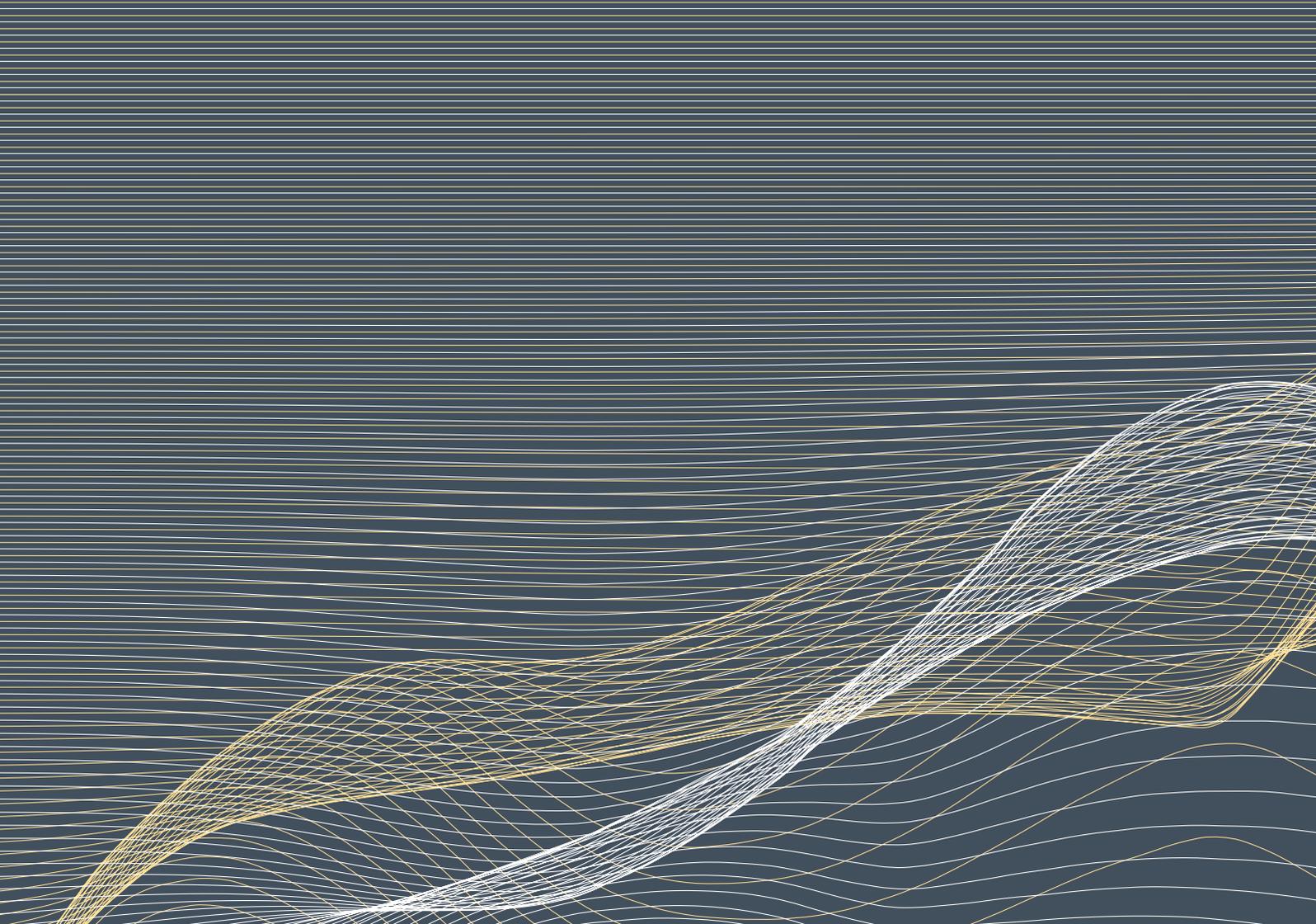
Les informations et données d'ordre général publiées sans mention de copyright peuvent être utilisées sans indication de la source. Dans la mesure où les informations et données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient à l'utilisatrice ou à l'utilisateur de ces informations et données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer personnellement, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

## Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La limitation de la responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Zurich/Berne 2024





SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK  
BANQUE NATIONALE SUISSE  
BANCA NAZIONALE SVIZZERA  
BANCA NAZIUNALA SVIZRA  
SWISS NATIONAL BANK

